

Publications du Hakikat Kitabevi No: 1

L'ISLÂM ET LA VOIE DE SUNNA

Ahmed Djevdet Pacha

Traduit par
Hüseyin Hilmi Işık

Quatorzième édition



Hakîkat Kitâbevi

Darüşşefaka Cad. 53 P.K.: 35

34083 Fâtih-ISTANBUL/TURQUIE

Tel: 90.212.523 4556 – 532 5843 Fax: 90.212.523 3693

<http://www.hakikatkitabevi.com>

e-mail: info@hakikatkitabevi.com

DÉCEMBRE-2018

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
Première partie	
1- Ma'lûmat-i nâfia (Savoirs utiles)	11
Deuxième partie	
2- Savoirs divers	39
a.- Les fractionnistes et sectes hérétiques	39
b.- La croyance Ahl al-Sunna	57
3- Imâm al-A'zam Abû Hanifa.....	71
4- Le Wahhabisme et la réfutation de l'Ahl al-sunna	87
5- Masjîd an-Nabî	131
6- Conclusion.....	132
7- Soyons bienveillants et traitons toujours avec la bienveillance	134
8- Glossaire.....	138

Tous les droits de traduction, de reproduction et de réimpression de ce livre **ne sont pas réservés**. Tout le monde peut les faire à condition d'utiliser un papier de bonne qualité pour l'impression, de faire attention à la composition, à la mise en page ainsi qu'à la couverture, mais de ne pas faire de modifications de contexte et de contenu. Nous le remercions bien et prions à Allah Le Tout Puissant pour qu'IL récompense son travail profitable.

Impression:

İhlâs Gazetecilik A.Ş.
Merkez Mah. 29 Ekim Cad. İhlâs Plaza No: 11 A/41
34197 Yenibosna-İSTANBUL Tel: 0.212.454 30 00

ISBN: 978-975-8883-72-1

PRÉFACE

Allah Le Très-Haut a pitié de tous les êtres humains qui sont sur cette Terre. IL crée toutes choses utiles dont ils ont besoin et IL les remet à tous. Dans l'au-delà, IL pardonnera certainement les croyants qui se sont repentis déjà de leurs péchés (combien grands qu'ils soient) dans le monde. Et IL pardonnera aussi à ceux qu'IL voudrait pardonner parmi les croyants qui devraient aller en Enfer et qui sont morts sans se repentir dans le monde; IL leur accordera Sa Grâce et les enverra au Paradis. C'est Lui Seul qui crée toutes les créatures vivantes, qui fait que tous les êtres continuent à exister à tout moment et qui les protège de la peur et de l'horreur. C'est en nous plaçant sous la protection d'un nom aussi honorable que celui d'un tel Allah que nous commençons à écrire ce livre.

Hamd (Gloire) à Allah Le Tout Puissant! Paix et bénédiction sur Son Messager bien-aimé Rasûlullah! Que les prières favorables soient sur son pur Ahl al-Bayt^[1] ainsi que sur ses loyaux et fidèles Ashâb^[2] "radî-Allâhu ta'âlâ 'anhuma ajmâîn".

La citation "**Le monde n'est qu'une lutte**" n'est pas un propos vainement dit. Nous sommes tous dans un état de lutte contre les forces de la nature comme la chaleur caniculaire en été, les froids glaciaux des hivers rigoureux, ainsi que nous en sommes contre les attaques, les ruses et calomnies des méchants et des mécréants avec des armes morales. Mais, il faut d'abord connaître bien l'ennemi avant de lutter contre lui. Sinon, nous pourrions porter préjudice à nos amis, à nos voisins dans l'intention de protéger nous-mêmes. Les choses dont l'homme a besoin pour vivre heureusement sont appelées les "**biens et avoirs**" et "bien-fonds et propriété". De l'aiguille au fil, de

[1] Gens de la Maison ; membres de la famille de Rasûlullah (Paix et bénédiction soient sur lui)

[2] Compagnons de Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam); Sahâbat al-kirâم (ridwânullâhi 'alaihim ajma'în)

l'appartement à la maison, tout est du bien. Allah Le Très-Haut a permis à des gens et communautés d'en utiliser. De même que les avoirs d'une personne sont à son service, elle pouvait avoir aussi sa femme, ses enfants, ses voisins, ses proches parents. Mais, toute personne pouvait profiter de ses biens et de ses avoirs dans la mesure permise par Allah Le Très-Haut. Il n'est jamais permis qu'elle les utilise trop et qu'elle utilise ceux des autres personnes non plus. Des biens, des avoirs obtenus d'une manière illégale, autrement dit, d'une voie religieusement défendue sont appelés "**Al-dunyâ**" (Ici-bas, le monde, objets de ce monde). Al-dunyâ, un autre nom des harâm (des choses illicites) et des makrouh (des choses détestables) est nuisible. Des livres traitent différemment les avantages et les inconvénients des choses. Le vrai, c'est ceux qu'Allah Le Très-Haut a différé.

Les commandements d'Allah Le Très-Haut sont appelés "**Fardh**" (obligations, préceptes) et Ses interdictions ou Ses prohibitions sont appelées "**Harâm**". Les commandements que les Envoyés ont proclamé sont appelés "**Sunna**", et les interdictions sont appelés "**Makrouh**". Et ces quatre matières sont appelées "**Islâm**". Se conformer à l'Islâm, aux principes et aux ordres de l'Islâm, c'est le signe d'avoir la foi dans le cœur. Mais, il devient tout de suite un incroyant, un mécréant si un musulman désapprouve voire même une sunna (tradition prophétique). Le transgresseur des préceptes de la religion ou quelqu'un qui viole l'un des préceptes de la Loi islamique mais qui en a la croyance s'est appelé "**Fâsiq**". Ne pas obéir aux préceptes de l'Islâm c'est un "**Péché**". Le mécréant brûlera éternellement dans le feu de l'Enfer; le fâsiq (pécheur) y restera dans la mesure du poids et du nombre de ses péchés, puis on le transférera au Paradis. La personne ayant la foi et qui obéit à l'Islâm est "**Sâlik**" (*pieux vertueux, serviteur sincère*). Une personne vivant dans le désert, à la montagne ou dans une grotte et qui n'était ou n'est pas au courant de la religion, de l'Islâm n'est ni mécréante, ni fâsiq. A la suite d'être jugée au Jour du Jugement dernier, elle n'entrera ni en Enfer ni au Paradis; elle aura été anéanti comme les animaux y auront été anéantis. L'Islâm, l'une des religions divines est une grande faveur qui porte le grand bonheur. Ceux qui ne reconnaissent pas la valeur de cette faveur, purgeront leur peine.

Tout musulman doit accomplir ses prières de "**salât**" cinq fois par jour. Et ces salats sont le signe d'avoir la foi dans le cœur. Quiconque ne croyait pas ces prières de salât deviendrait "**mécréant**". Un mécréant croyant d'une religion céleste mais altérée est appelé "**Gens du Livre**" (Ahl al-kitâb) ou "**Mécréant du Livre**". Mais, un mécréant qui ne croit aucune des religions est appelé "**Associateur**" (Mushrik). Parmi ces mécréants, certains Juifs et la majorité des Chrétiens sont des associateurs. Aujourd'hui, on dirait qu'il n'y a pas un mécréant qui ne soit associateur. Et un musulman qui comprend mal et explique mal des paroles de Muhammad alaihissalâm (Paix et bénédiction sur lui) est appelé "**Gens de bid'ah**" (Ahl al-bid'ah, innovateur religieux blâmable). Le Ch'ites et les Wahhabites sont des musulmans de la Bid'ah. Parmi ceux-ci, il deviendrait un mécréant, celui qui ne croyait même pas un mot de Rasûlullah, le Messager d'Allah Le Très-Haut, "Que la paix et le salut soient sur lui". Ceux qui croient exactement et sans altérer les paroles de Muhammed alaihissalâm sont des vrais musulmans et ils sont appelés Musulmans "**Ahl-al sunna**". Le leader de ces vrais musulmans est Imâm al-azam Abû Hanîfa Nu'mân bin Thâbit. Les vrais musulmans de la croyance Ahl al-sunna se divisent en quatre **madhhab** (Écoles juridico-islamiques; Ecole de jurisprudence en Islâm) en ce qui concerne les pratiques religieuses (ibadat). Ces madhhabs sont **Hanafite**, **Châfiûte**, **Mâlikîte** et **Hanbalîte**. Les adhérents de ces quatre madhhabs reconnaissent les uns les autres comme frères. Ils font leurs prières de salât en commun (jamâ'ah) sous la direction des uns des autres. Il ne faut jamais confondre ces vrais musulmans avec les gens hérétiques de la bid'ah. Les gens de la bid'ah, autrement dit les innovateurs en Islâm détruisent l'Islâm de l'intérieur. Alhamdulillah! (Louange à Allah Le Très-Haut). La majorité des musulmans de nos jours sur la Terre est de la madhhab **Ahl al-sunna**, du droit chemin. Le nombre des Wahhabites et des Chi'ites du chemin égaré diminue de jour en jour.

Les gens qui s'appellent musulmans sont divisés en trois groupes. Le premier, ce sont les vrais musulmans sur la voie de Ashâb al-kirâm (Compagnons de Rasûlullah "sallallahu alaihi wa sallam"). C'est appelé aussi "**Ahl al-sunna**" ou "**Sunnite**" ou "**Firqa al-nâjiya**", c'est-à-dire le groupe sauvé de l'Enfer. Le

second se compose des gens qui sont plein d'hostilité contre Ashâb al-kirâm. On les nomme aussi "**Râfidhîtes**", "**Chî'tes**" et "**Firqa al-dâlla'**", c'est- à-dire secte ou groupe dévié. Le troisième groupe se compose de ceux qui conçoivent de l'inimitié contre les sunnites et les chî'ites. Ceux-ci sont appelés "**Wahhabites**" et "**Najdîtes**". Car, ils sont apparus premièrement dans la ville de Najd de l'Arabie. Ceux-ci sont appelés aussi "**Firqa al-mal'ûna'**" (Groupe maudit). Il est écrit dans nos livres intitulés en turc (**Kiyâmet ve Âhuret**) et (**Se'âdet-i Ebêdiyye**) qu'ils dénomment les musulmans des noms injurieux de mushrik, d'associateurs. Notre Prophète maudit celui qui dénommait un musulman d'un nom de mécréant. Ce sont les Britanniques et les Juifs qui ont divisé les musulmans en trois groupes ci-dessus.

Il y a des milliers de livres précieux écrits pour expliquer correctement les croyances, les préceptes et interdictions de la religion islamique; plusieurs de ces livres sont traduits en langues étrangères et ceux-ci sont diffusés dans tous les pays du monde. Les savants en Islâm, auteurs de ces livres corrects sont appelés les "**savants de l'Ahl al-sunna**" "*rahmatullâhi taâlâ alaihim ajma'în*". En revanche, des personnes à courte vue, bornées qui ne sont occupées que par leur intérêt et par leur plaisir propre et des personnes stupides vendues aux Britanniques pour un poste ou une somme d'argent ont attaqué toujours le chemin salutaire, lumineux et profus de l'Islâm et essayé de diffamer les savants de Ahl al-sunna, de modifier la religion islamique et leurrer les musulmans. Ce combat entre les musulmans et les irréligieux a eu lieu à chaque époque et il aura lieu jusqu'au Jour du Jugement dernier. Le Tout Puissant l'a voulu de toute éternité.

La source de toutes les sciences et connaissances acquises des savants Ahl al-sunna est à Ashâb al-kirâm (Compagnons); autrement dit, tous ceux qu'ils savaient provenaient de Ashâb al-kirâm. Et, celle des connaissances, des sciences de Ashâb al-kirâm était à Rasûlullah. Les Compagnons (Ashâb al-kirâm) étaient dispersés dans des pays lointains pour diffuser l'Islâm aux autres peuples. C'est la raison pour laquelle ils n'avaient pas eu le temps de les rédiger par écrit. Finalement, il y a eu, parmi les savants venus deux cent ans après eux, ceux qui auraient inséré, introduit leurs opinions propres, des citations des anciens philosophes, des connaissances concrètes de leur époque dans la

science religieuse. Donc, soixante-douze groupes de **Bid'ah** hérétiques sont apparus. Il y a eu une grande influence juive et britannique sur l'apparition de ces sectes déviées.

De quelle secte qu'il soit, à quel groupe religieux qu'il appartienne, celui qui succombe à ses tentations et qui est de mauvais cœur ira en Enfer. Tout croyant doit dire toujours "**Lâ ilâha illallah**" pour la purification de son âme, c'est à dire pour être purifié de l'ignorance et des péchés existants dans sa création. Et, il doit dire toujours "**Astaghfirullah**" pour la purgation de l'esprit, c'est à dire pour être délivré des péchés et de la mécréance (*kufr*) provenus de l'âme, du Satan, de mauvais amis et des livres hérétiques et nuisibles. Les invocations de celui qui obéit les commandements de l'Islâm et qui se repente de ses péchés seront évidemment valables; elles seront acceptées. Mais, celles de celui qui ne pratique pas ses prières de salât, et qui regarde les parties awrat des gens, des femmes non voilées et qui gagne sa vie d'une voie illicite (non halâl) ne sont pas valables, elles sont inacceptables parce que ces types de croyants ne se soumettaient pas à l'Islâm.

Les Musulmans se divisent en deux groupes: Havâs [les savants] et awâm [les ignorants]. Dans le livre intitulé "**Durr-i Yektâ**"^[1] en turc, il est écrit: "Avâm signifie les personnes qui ne connaissent pas les méthodes et les règles des sciences de la grammaire, de la syntaxe et littérature. Celles-ci ne peuvent pas comprendre les livres de fiqh (science de la jurisprudence de l'Islâm) et de sentences. Il est fardh [obligatoire] pour celles-ci de rechercher, de demander et d'apprendre les principes de la foi et des actes cultuels ('ibâda) aux savants Ahl sunna. Et il est fard pour les savants d'enseigner d'abord, au moyen de leurs discours et prêches, les instructions sur la foi, puis cinq piliers de la religion, les principes des actes cultuels. Dans les livres intitulés "**Zâhîra**" et "**Tâtarhâniyya**", il est écrit qu'il faut enseigner tout d'abord les principes de la foi et de la croyance Ahl al-sunna". C'est pour cette raison qu'Abdulhakîm Effendi^[2], le grand savant, un spécialiste éminent en sciences concrètes et

[1] La Perle unique

[2] Sayyid Abdülhakîm Arvâsî est décédé en 1362 de l'Hégire [en 1943] à Ankara.

spirituelles “*rahmatullahi alaih / Que la miséricorde d’Allah, le Très-Haut, soit sur lui*”, a dit vers la fin de sa vie qu’il avait tâché pendant trente ans dans les mosquées d’Istanbul d’expliquer seulement la foi, la croyance Ahl al-sunna et les bonnes mœurs que l’Islâm prêche. Et nous, nous essayons de faire remarquer dans nos livres la croyance Ahl al-sunna, les bonnes mœurs que l’Islâm prêche et qu’il fallait faire toujours de la bienfaisance à tous les gens et d’obéir aux lois de l’État et de lui rendre service. Nous n’approuvons jamais le langage provocateur, divisionniste et qui allume les feux de la discorde entre les frères, utilisé par des ignorants de religion, des défaitistes et des renégats antimadhab. Notre Prophète “*sallallahu alaihi wa sallam*” a indiqué que les Musulmans pourraient vivre en paix et dans le bien-être sous la protection des lois et de l’État, c’est pourquoi il a dit: **“La religion est sous l’ombre des épées”**. La paix, le bonheur augmenteraient au fur et à mesure que l’État était puissant. Et les Musulmans vivants aisément à l’étranger, dans les pays non-musulmans comme les pays européens, états-unisiens, etc. et qui pratiquent leurs devoirs religieux en liberté doivent donc respecter les lois de ces États qui leur ont donné ces libertés, se soumettre aux règles, mœurs et systèmes de ces États et ne doivent jamais faire de désobéissances ni servir d’instruments à la discorde ou à l’anarchie. Les savants Ahl sunna nous recommandent d’agir ainsi. L’un des savants de quatre écoles islamiques (madhab) est appelé **"savant Ahl sunna"**.

Remarque: Dans tous les côtés du monde, il y a de différents paysages fascinants. Ces paysages, ces êtres étaient-ils existés d’eux-mêmes ? Tous les êtres sont ordonnés, mesurés et calculés comme si tous sont les produits d’une même machine. Tout est en vie en corrélation avec les lois physiques, chimiques, biologiques et astronomiques. Surtout, la cadence et l’organisation chez la créature humaine! Le fonctionnement en harmonie des organes du corps humain comme celui des pièces d’une machine enthousiasme ceux qui le perçoivent. Même Darwin, un athée ou un incroyant ou un agnostique britannique qui niait la création divine, le créationnisme, disait sur l’œil que «la complexité de cet organe l’affolait et qu’il deviendrait fou quand il pensait à la formation de la structure complexe de l’œil». Tous les êtres sont liés les uns aux autres avec des lois

immuables. Les croyants, les gens qui ont la croyance religieuse pensent qu'il y a un **Créateur** qui les crée et qui sait tout. Mais, les incrédules qui n'ont aucune conviction religieuse croient que les êtres existent aléatoirement et par hasard. Le message du Créateur, envoyé par l'intermédiaire de Ses Messagers est que: "**Le créateur de tout, c'est Moi. Je suis le Créateur, le Maître de tout. Je suis le possesseur de vous tous. Si vous croyez en Moi, je vous fais entrer dans le Paradis. Je vous y donnerai des bienfaits innombrables. Vous y vivrez dans le plaisir et le bonheur infinis. Mais, je brûlerai éternellement en Enfer ceux qui ne croient pas à Mes Messagers, mes Envoyés**". Supposons que le paradis et l'enfer n'existent pas; donc, ceux qui ont eu la foi en Prophètes, Messagers d'Allah Le Très-Haut, n'auraient eu aucune perte, aucun dommage bien qu'ils se soient leurrés. Mais, ceux qui n'ont pas la foi à ceux que les Messagers ont dit et ceux qui les falsifient seront brûlés éternellement dans le feu de l'Enfer.

On témoigne avec gratitude que les religieux s'efforcent de disséminer et de défendre ce chemin droit de Ahl sunna dans tous les côtés de notre chère patrie. Bien qu'on entende quelques ignorants qui n'ont pas lu ou pas compris les ouvrages des savants Ahl sunna parler étourdiment ça et là, ceux qu'ils disent se fondent devant la foi solide du peuple qui s'aime fraternellement et ils n'exposent que l'ignorance et la vilenie de ceux qui les disent.

Ceux qui se trouvent sur la voie défaitiste et fractionniste pour démanteler les musulmans essaient de diffamer les savants Ahl sunna et les éminents de Tasawûf (soufisme) "rahmatullahi taâlâ alahim ajma'în". Comme tous les savants Ahl sunna, Ahmed Djevdet Pacha et aussi nos comités scientifiques ont donné des réponses nécessaires à ces ignobles diffamations et, en contrecarrant et résistant à l'altération des significations correctes et saines des versets et des hadiths charîf, ils ont gardé ainsi les sens, les significations authentiques expliqués et tirés du Qur'an al-karîm par Rasûlullah "sallallahu alaihi wa sallam". Dans notre livre nous traitons séparément le chemin droit et le chemin erroné. Nous prions Allah Le Très-Haut que nos chers lecteurs puissent étudier ce livre avec le bon sens et minutieusement, et qu'ils puissent le juger équitablement et qu'ils puissent se réunir sur le droit chemin que ce livre indique et qu'ils s'y attachent et qu'ils puissent s'abstenir des menteurs,

des diffamateurs et des hérétiques, et qu'ils puissent échapper ainsi au malheur éternel.

Les explications supplémentaires faites dans quelques passages de notre livre sont citées dans les crochets [...]. Toutes ces explications sont extraites des livres dignes de confiance.

**Calendrier
Grégorien
lunaire**

2018

**Calendrier
Hégirien solaire**

1397

**Calendrier
Hégirien**

1440

KALÍMA AL-TANZÎH

«Subhânnâllâhi wa bi-hamdihi sübânnâllâh'il-azîm»

(Gloire et pureté à Allah le Tout Puissant ainsi que toutes louanges à Lui; Gloire à Allah, l'Immense, le Parfait) Celui qui dit, qui récite cent fois (le matin et le soir) le *kalima al-tanzîh* serait déchargé de tous ses péchés; il serait protégé d'en commettre de nouveau. Cette invocation (dou'a) est traitée en détail dans le **Maktûbât** (V. 307 et 308èmes lettres) d'Imâm al-Rabbâni Ahmad Fârûq al-Sarhandî « rahmatullâhi alayh » et elle débarrasse de tous les soucis.

Première partie

1 - MA'LÜMÂT-I NÂFI'A (SAVOIRS UTILES)

La première partie de notre livre contient le livret de vingt et une pages écrit par Ahmed Djevdet Pacha. Historien, juriste et homme d'État ottoman Ahmed Djevdet Pacha est né en 1238 de l'Hégire [en 1823] à Loveč et décédé en 1312 [en 1894] à Istanbul. Son tombeau est dans le cimetière de la mosquée Fâtih à Istanbul. Il a rendu un grand service à l'Islâm, ayant mis les préceptes Coraniques en forme des codes de loi dans son ouvrage précieux qu'il avait préparé et intitulé "**Majalla**" ottoman. Il est aussi l'auteur des ouvrages intitulés "**Histoire Ottomane**" de douze volumes, le livre le plus digne de confiance dans son genre, et le célèbre ouvrage "**Qisâs-i Anbiyâ**" [Histoire des Prophètes].

Ahmed Djevdet Pacha écrit: Cet âlam (mondes, univers), c'est-à-dire, tout était non-existant. Allah Le Très-Haut a créé tout à partir de rien. IL a voulu que ce monde soit prospère, soit enrichi avec les êtres humains jusqu'à la fin du monde. IL a créé Hadrat Adam ('alaihi 's-salâm) du limon de la terre. IL a agrémenté le monde de ses enfants. IL a honoré certains d'eux en les désignant Prophètes pour enseigner aux êtres humains sur ceux qui sont nécessaires pour qu'ils vivent en paix et en bonheur dans ce monde et dans l'au delà. IL les a distingués des autres en leur donnant de hauts rangs. IL a transmis Ses commandements aux Prophètes par l'intermédiaire de l'Archange **Jabrâîl** (Jibrîl, Gabriel) "alaihissalâm" [*que La Paix soit sur lui*]. Et eux, ils les ont transmis tels qu'ils les avaient reçus de Jabrâîl "alaihissalâm" et exactement à leurs oummas, leurs communautés. Le premier Prophète était Adam "alaihissalâm" et le dernier notre Maître Muhammad Mustafâ "'alaihi 's-salâtu wa's-salâm". Plusieurs Prophètes sont envoyés entre ces deux. Allah Le Très-Haut seul connaît leur nombre. Ceux dont les noms sont connus sont ceux-ci:

Âdam (Adam), **Shit, Idriss** (Hénoch), **Nûh** (Noé), **Hûd** (Héber), **Sâlih** (Shélah), **Ibrâhîm** (Abraham), **Ismâ'îl** (Ismaël), **Ishaq** (Isaac), **Ya'qûb** (Jacob), **Yûsuf** (Joseph), **Ayyûb** (Job), **Lût** (Loth), **Chu'ayb** (Jethro), **Mûsâ** ou Moussa (Moïse), **Yûsha' ibn Nûn** (Joshua), **Hârûn** (Aaron), **Dâwûd** (David), **Sulaymân** (Salomon), **Yûnas ibn Metâ** (Jonas), **Ilyâs** (Élie), **al-Yâs'a** (Élisée), **Dhû'l-Kifl** (Ézéchiel), **Zakarîyâ** (Zacharie), **Yahyâ** (Jean-Baptiste), **Îsâ ibn Maryam** (Jésus), et **Muhammad** Mustafâ "alaihi wa alaihimussalâtū wassalâm" (Paix et saluts soient sur lui et sur eux). Les vingt cinq de ces Prophètes, hors de Shit et Yûsha', sont mentionnés dans le Qur'an al-karîm. Les noms **Uzair** (Esdras), **Luqmân**, et **Dhul-qarnayn** sont aussi mentionnés dans le Qur'an al-karîm. Cependant, parmi les savants en Islâm, il y a eu ceux qui disaient que ces trois et aussi Khedr et Tubba' étaient des Prophètes comme les autres disaient qu'ils étaient des Saints (Awliyâ).

Muhammad aleihissalam est Habîbullah (l'Aimé d'Allah Le Très-Haut). **Ibrâhîm** alaihissalâm est Khalîfullah (l'ami) parce qu'il n'y avait rien d'autre que l'amour d'Allah Le Très-Haut dans son cœur. **Mûsâ** alaihissalâm est Kalimullah parce qu'il a parlé à Allâhu ta'âlâ. **Îsâ** (Jésus) alaihissalâm était Rûhullah (né sur le Verbe Divin). **Âdam** alaihissalâm est Safiyullah [sa faute pardonnée par Allah]. **Nûh** (Noe) aleihissalam est Najîfullah (sauvé du danger). Ces six Prophètes sont supérieurs aux autres. Ils sont appelés "**Ulu'l-azm**" (Doué de fermeté). **Muhammad** alaihissalâm est le supérieur de tous.

Allahu ta'âlâ a révélé une centaine de livrets (suhuf) et quatre grands Livres sur la terre. Tous ceux-ci ont été transmis par **Jabrâîl** (Jibrîl, Gabriel) "alaihissalâm". Il est dit dans le hadith sharîf que dix suhuf (livrets) sont révélés, descendus sur Âdam alaihissalâm, cinquante sahîfa sur Shit alaihissalâm, trente sahîfa sur **Idriss** (Hénoch) alaihissalâm et dix sahîfa sur Ibrâhîm alaihissalâm. [Sahîfa, pl. suhuf, est le synonyme du mot feuillet, de la page; mais ici elle signifie livret, rissala, le message mais pas un feuillet de papier]. De ces quatre Livres, **Tawrât al-sharîf** [la Torah, Thora] descendue sur Mûsâ [Moûcâ, Moïse] alaihissalâm; Le **Zabûr al-sharîf** [les Psaumes] sur Dâwud [David] alaihissalâm; **Injîl al-sharîf** [l'Évangile authentique] sur Isâ [Jésus] alaihissalâm et **Qur'an al-karîm** [le Coran] est descendu sur Muhammad alaihissalâm, le dernier des Prophètes.

A l'époque de Nûh [Noé] alaihissalâm, une grande inondation (Le grand Déluge) a eu lieu et l'eau a recouvert le monde entier. Tous les gens et les animaux sur la Terre se sont noyés. Mais, Nûh alaihissalâm et les croyants montés à bord d'un navire construit par Nûh alaihissalâm et appelé aujourd'hui " l'Arche de Noé" se sont sauvés. Ses trois fils aussi y étaient en sa compagnie. Et comme Nûh alaihissalâm avait pris aussi un couple de chaque espèce d'animaux à bord de l'arche, tous les animaux se sont reproduits de ceux-ci.

Nûh alaihissalâm avait trois fils à bord de l'arche: Sâm, Yâfes (Japhet) et Hâm. Aujourd'hui, tous les êtres vivants sur la Terre sont des descendants de ces trois. C'est pour cela que Hadrat Noé est appelé le Second Père.

Ismâ'il (Ismaël) et Ishaq (Isaac) "alaihima's-salâm"^[1] étaient les fils de Ibrâhim "alaihissalam". Le fils de Ishak (Isaac) alaihissalâm était Ya'kûb [Jacob]. Le fils de Ya'kûb [Jacob] alaihissalâm était Yûsuf [Joseph] alaihissalâm . Ya'kûb [Jacob] alaihissalâm est appelé "Isrâîl". C'est la raison pour laquelle, ses fils et ses petits fils sont appelés "**Banî Isrâîl**" [Les Enfants d'Israël]. Banî Isrâîl se sont accrus, et parmi eux, sont venus plusieurs Prophètes. Mûsâ (Moïse), Hârûn (Aaron), Dâwûd (David), Sulaymân (Salomon), Zakarîyâ (Zacharie), Yahyâ (Jean-Baptiste), Îsâ ibn Maryam (Jésus) "alaihima's-salâm" et même, Hadrat Maryam, sa mère, sont des exemples. Sulaimân 'alaihi's-salâm était le fils de Dâwûd 'alaihissalâm. Yahyâ (Jean-Baptiste) alaihissalâm était le fils de Zakarîyâ (Zacharie) alaihissalâm. Hadrat Maryam était la fille de Îmrân et de Hunna, la belle sœur de Zakarîyâ (Zacharie) alaihissalâm. Hârûn (Aaron) alaihissalâm était le frère de Mûsâ (Moïse) alaihissalâm. Yûsha' (Joshua) alaihissalâm était le fils de la sœur de Mûsâ (Moïse) alaihissalâm, autrement dit, il était son neveu. La lignée de Ismâ'il (Ismaël) alaihissalâm était arabe et Muhammad alaihissalâm est venu comme descendant de cette lignée arabe.

De même que Hûd (Héber) alaihissalâm envoyé comme Prophète à la tribu des Âd, et que Sâlih (Shélah) alaihissalâm à la tribu des Thamûd, Mûsâ (Moïse) alaihissalâm était envoyé à Banî Isrâîl. Yûsha' (Joshua), Hârûn (Aaron), Dâwûd (David), Sulaymân (Salomon), Zakarîyâ (Zacharie) et Yahyâ (Jean-

[1] Paix et bénédiction soient sur eux

Baptiste) "alaihima's-salâm" aussi étaient les Prophètes envoyés à Banî Isrâîl. Mais, ils n'avaient pas de religions différentes, ils avaient invité seulement Banî Isrâîl, enfants d'Israël, à la religion de Mûsâ (Moïse) alaihissalâm. Bien que Zabûr [psaumes], le Livre sacré ait été révélé à Dâwûd 'alaihi's-salâm, il ne contenait pas les préceptes, commandements et cultes religieux. Il n'y avait que des prêches et de conseils. Donc, la Torah n'avait pas été abrogée ou invalidée, tout au contraire, elle avait été raffermie. C'est la raison pour laquelle la religion de Mûsâ alaihissalâm a duré jusqu'à l'époque de 'Isâ 'alaihi'ssalâm. Quand 'Isâ 'alaihi'ssalâm est venu, sa religion a abrogé celle de Mûsâ alaihissalâm. C'est-à-dire, la Torah est devenue invalide. Donc, il n'était plus permis de suivre la religion de Mûsâ alaihissalâm. Dès lors, il est devenu indispensable de suivre la religion de 'Isâ 'alaihi'ssalâm jusqu'à la révélation de celle de Muhammad 'alaihi's-salâm. Cependant, la majorité de Banî Isrâîl n'a pas eu la croyance en 'Isâ (Jésus) 'alaihi'ssalâm, il s'est obstiné et persisté dans le chemin de la Torah. Les **Nasârâ** (les Nazôréens ou Nazaréens) et le **Judaïsme** (les Juifs) se sont séparés ainsi. Ceux qui ont eu la croyance en 'Isâ (Jésus) 'alaihi'ssalâm ont été appelés "**Nazôréens**", lesquels sont appelés aujourd'hui Chrétiens. Ceux qui n'avaient pas la croyance en la Prophétie de 'Isâ 'alaihi'ssalâm et qui résistaient et persistaient dans la mécréance, l'hérésie et dans l'erreur sont appelés "**Juifs**". Les Juifs affirment toujours qu'ils sont sur la voie de la Torah, des Psaumes ou de Mûsâ (Moussa, Moïse) alaihissalâm. Et les Nasârâ soutiennent qu'ils suivent le chemin de 'Isâ (Jésus) 'alaihi'ssalâm et de Injîl. Or, notre maître Muhammad ('alaihi's-salâtu wa's-salâm), le maître de deux mondes, le Prophète de tous les êtres humains et les génies est envoyé comme Prophète pour tous les 'âlam (mondes des êtres) et sa religion, laquelle est l'**Islâm**, a abrogé toutes les religions. Puisque l'ordre de cette religion sera en vigueur jusqu'à la fin du monde, il n'est pas permis, en aucune contrée du monde, d'être dans une autre religion que la sienne. Aucun Prophète ne lui succédera jamais. Heureusement, nous sommes de Sa oumma. Notre religion est l'Islâm.

Notre Prophète Muhammad alaihissalâm est né le douzième jour de mois de Rabî' al-awwal qui tombait au vingt Avril en l'an 571 du calendrier grégorien, lundi matin, à la Mecque. Il est décédé à Médine en onzième année de l'Hégire [en 632 du calendrier grégorien]. La révélation divine lui est survenue à L'âge

de 40 ans; l'ange **Jabrâîl** (Jibrîl, Gabriel) "alaihissalâm" lui a révélé qu'Allah Le Très-Haut l'a choisi Prophète. En 622, il a émigré de la Mecque vers la Médine (La Hijrah). Le vingt Septembre, le lundi, il a atteint Quba', la banlieu de Médine. Ce jour-là est devenu le début de l'année **Hijrî solaire** des musulmans. Le commencement de l'année solaire des Adjam date six mois avant de ce jour-là. Autrement dit, c'est le vingt-et-un Mars, le **Nawroz** qui est le jour de fête traditionnelle des zoroastriens qui adoraient le feu. Et le calendrier de l'année **Hijrî lunaire** a débuté le premier jour du mois de Mouharram.

Nous croyons à tous les Prophètes. Tous sont des Prophètes envoyés par Allah Le Tout-Puissant. Mais, quand le Qur'an al-karîm est descendu, les autres religions ont été abrogées. C'est la raison pour laquelle, il n'est plus permis de suivre l'une de celles-là. Et les chrétiens, eux aussi, croient à tous les Prophètes passés, mais ils deviennent mécréants, infidèles, et ils s'égarent du droit chemin parce qu'ils n'admettent pas, ne croient pas que Muhammad alaihissalâm est le Prophète pour tous les êtres humains. Quant aux juifs, ils sont plus loin de l'Islâm parce qu'ils ne croient non plus en Jésus (Isâ' alaihissalâm).

Comme les Juifs et les Chrétiens ont la croyance que leurs livres existants- interpolés et altérés aujourd'hui- sont les mêmes depuis qu'ils ont été envoyés du ciel, ils sont appelés "**Gens du Livre**" (Ahl al-kitâb, mais infidèles du Livre). Il est permis de se marier avec leurs filles et de manger de la viande des animaux qu'ils ont abattus [s'ils ont mentionné le nom de Dieu pendant l'abattage]. [Cependant, il est makrouh (acte religieusement déconseillé). Quant au mariage d'une musulmane avec l'un de ceux-ci, c'est un acte défendu en Islâm. Car, si une musulmane avait l'intention de se marier avec l'un de ceux-ci ou avec un murtad (une personne ayant abandonnée l'Islâm, un apostat) elle aurait mésestimé, méprisé la religion de Muhammad alahissalâm. Et une musulmane qui méconnaissait l'Islâm, elle aurait abandonné la religion et elle serait une **murtad** (renégate, apostate); donc, cela serait un mariage entre les deux mécréants].

Quant aux ceux qui ne croient en aucun Prophète, ou même s'ils en croient, ceux qui adorent un Prophète en croyant que ce Prophète-là ou certaines créatures ont des "**attributs de Divinité**" et les polythéistes, les associateurs, les renégats, apostats sont tous appelés mécréants sans un livre céleste. Il est précisé que les

"impies" (Moulhid) aussi sont des incrédules sans livres célestes. Il n'est pas permis de se marier avec leurs femmes ou de manger de la viande des animaux qu'ils ont abattus.

'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm a choisi douze disciples parmi ses compagnons pour répandre sa religion après lui-même. Ce sont appelés Hawâriyyoûn [**les Apôtres**]. Ce sont: Sham'un [Simon nommé Pierre], Yuhannâ [Jean], Ya'qûb [Jacques le Majeur], Andréas [André], le frère de Pierre, Philipus [Philippe], Thomas, Bartholomaus [Barthélémy, Bartholomée], Metiyyâ [Mathieu], Ya'qûb [Jacques le Mineur], Barnabas [Barnabé], Yehouda [Judas Iscariote] et Thaddaeus [Thaddée, Jude]. Dans quelques ouvrages, il est cité le nom Simon au lieu de Barnabas. Judas est devenu un hérétique et Mathias est nommé Apôtre pour remplacer. Pierre était le leader des Apôtres. Ces douze croyants ont diffusé partout la religion de 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm à la suite de son ascension quand il avait trente trois ans. Cependant, la propagation correcte de la religion révélée par Allah Le Très-Haut a duré quatre-vingt ans. Puis, la fausse doctrine, les révolutions et les principes de Paul, un sectateur, un faux apôtre et compagnon de Pierre, ont été disséminés partout. Paul [Bolus] était un prosélyte, un converti juif. Il feignait de croire 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm. Ce sectateur et hérétique, déguisé en apôtre faisait semblant d'être un grand savant religieux. Il a forgé ce mensonge que " 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm était le Fils de Dieu, c'est la raison pour laquelle, il avait des attributs divins". Il a affabulé d'autres théories. Il a rendu la sentence que le vin et la viande de porc n'étaient pas défendus. Il a retourné leur qiblâ de Kaa'ba vers l'Est où le soleil se levait. Il a prétendu que la Personne (dhât, essence) de Dieu n'était qu'une et Ses attributs étaient trois. Ces attributs sont appelés "**hypostase**" (uqnoum). Ces principes de ce Juif hypocrite ont été insérés dans les quatre premiers livres écrits et appelés Évangiles, notamment dans l'Évangile de Luc, et en conséquence, les Nazôréens se sont divisés en sectes. Ceux qui avaient la foi qu' 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm avait ses attributs divins sont devenus polythéistes. Soixante douze sectes et écrits différents ont paru. Au cours du temps, plusieurs sectes sont oubliées et à présent, il existe trois grandes sectes. Plusieurs d'entre elles sont associatrices (presque polythéistes, mushriq).

[Un prêtre appelé Anselm Turmeda dans l'île de Majorque, l'une des îles Baléares en Espagne et qui avait pris le nom Abdallah ibn Abdullah at-Tarjumân par la suite de sa conversion

à l'Islâm à Tunis a écrit son ouvrage intitulé en arabe "**Tuhfat al-arîb fi-radd alâ ahl as-salîb**" [sa traduction française: "Le Présent de l'Homme lettré pour réfuter les partisans de la Croix"] en 823 de l'Hégire [en 1420]. Cet ouvrage a été imprimé en 1872 [en 1290 de l'Hégire] à Londres et en 1981 [en 1401 de l'Hégire] à Istanbul par Hakîkat Kitâbevi. Il a été publié en arabe avec l'ouvrage intitulé Al-Munqidh min al-Dalal [Erreur et délivrance] d'al-Ghazali et il a été traduit aussi en turc. Abdallah at-Tarjumân écrit dans son ouvrage cité ci-dessus comme le suivant:

"Les quatre livres cités ci-dessus ont été écrits par St. Matthieu, St. Luc, St. Marc et St. Jean. Ceux qui ont altéré, modifié premièrement l'Évangile et qui ont transformé les Nazôréens en polythéistes sont ceux-ci. Matthieu, un Palestinien, n'avait vu que 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm lors de l'année de son ascension, il a écrit le premier Évangile huit ans après l'ascension de 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm. Il y a narré des événements extraordinaires et étonnantes survenus lors de la naissance de 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm en Palestine et comment sa mère Hadrat Mariam [Marie de Nazareth] l'avait emmené en Egypte quand Hérode (Hérode le Grand), l'empereur juif voulait massacer les innocents. Hadrat Mariam est décédée six ans après l'ascension de son fils; elle est enterrée à Jérusalem. Luc (Luc l'évangéliste ou saint Luc) est né à Antioche (Antakya). Il n'a jamais vu 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm. Il était un compagnon de Paul (Bolus) et il a été converti à la foi de Christ par l'hypocrite Paul après l'ascension de 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm. Inculqué des idées venimeuses par Paul, il a écrit un Évangile en altérant entièrement le livre divin. Marc, surnommé Marcus aussi est l'un des convertis au christianisme par l'apôtre Pierre après l'ascension de 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm. Il a écrit à Rome ceux qu'il a entendus de Pierre et il est ainsi l'auteur de l'Évangile selon Marc. Finalement, Jean, cousin de 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm et l'auteur de l'Évangile selon Jean, il l'avait vu quelques fois. Il y a plusieurs passages contradictoires dans ces quatre Évangiles". Dans les deux ouvrages intitulés "**Diyâ' al-qulûb**" et "**Shams al-haqîqa**", écrits par Is'hâk Effendi de Harput, décédé en 1309 de l'Hégire [en 1892], et dans les ouvrages, "**As-sirât al-mustaqqîm**", écrit en arabe par Haydarî-zâda Ibrâhîm Fasîh Effendi, décédé en 1299 [en 1779] à Istanbul et "**Mizân al-Mawazîn**", écrit en persan par Najaf Alî Tabrîzî et imprimé en 1288 [en 1871] à Istanbul, et aussi dans l'ouvrage "**ar-radd al-Jamîl**", écrit en arabe par Imâm al-Ghazalî, imprimé en 1959 à

Bayrût^[1], il est démontré que les livres religieux appelés à présent Évangiles ou Bibles étaient entièrement interpolés et que la majorité de ceux qui avaient la foi à ces ouvrages devenaient des associateurs, polythéistes.

Un Évangile de Barnabas [Barnabé] qui a écrit ce qu'il a vu et entendu exactement de la bouche de 'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm, a été découvert et il a été publié en anglais en 1973 au Pakistan. Il est cité comme le suivant dans l'ouvrage "**Kâmûs al-a'lâm**" [Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie]: "Barnabé était l'un des premiers Apôtres. Il était le cousin germain de Marc l'évangéliste. Il était un Chypriote. Il est devenu le compagnon de Paul [Bolus ou Paul de Tarse] le sectateur, et ils ont voyagé ensemble en Anatolie et en Grèce. Il a été martyrisé dans l'île de Chypre en 63 selon le calendrier grégorien. Il a écrit un Évangile et quelques autres œuvres. Considéré comme saint et apôtre par l'Église catholique romaine comme par les orthodoxes, il est liturgiquement commémoré le 11 juin".

Les religieux chrétiens sont les "Prêtres" et les membres du clergé. Chez les orthodoxes, le titre honorifique et juridique suprême dans la hiérarchie épiscopale, c'est le patriarche. Les ecclésiastiques de rang hiérarchique intermédiaire sont appelés "Pasteurs". Récitants qui lisait ou chantaient le récit de l'Évangile aux messes solennelles sont appelés "Evangélistes". Ceux qui sont de rang hiérarchique plus élevé que ceux-ci, ce sont les "Abbés" et les "Prêtres". Ces jurisconsultes sont leurs muftis. Ceux qui sont de rang hiérarchique plus élevé que ceux-ci, ce sont les "Évêques" ou "Pontifes". Les évêques ayant le rang plus élevé sont les "Archevêques" ou les "Métropolites" ou "Prélats". Ces dignitaires sont des juges spirituels. Ceux qui dirigent les pratiques religieuses dans l'église comme messes, rites, cultes sont appelés "Clercs", au-dessous de ceux-ci les "Curés", les "Archidiacre", les "Diacres". Ceux qui servent dans l'église sont appelés "Ermites" ou "Cénobites". Ceux-ci sont comme les auxiliaires, les assistants religieux qui dirigent les fidèles en matière des pratiques religieuses. Ceux qui s'occupent seulement des cultes sont appelés "Moines". Le chef de l'Église catholique est le Pape (le père des pères). Il est le titulaire du siège de Rome. Et les dignitaires ecclésiastiques chargés d'assister le pape dans le gouvernement

[1] Ces trois ouvrages ont été reproduits en offset en 1986 par la maison d'édition Hakîkat Kitabevî.

des affaires de l'Église sont appelés "Cardinaux".

Tous ces ecclésiastiques ont oublié l'unicité d'Allah Le Très-Haut. Ils ont inventé et adopté une doctrine désignée la "**Trinité**" selon laquelle Jésus était le Fils de Dieu et que Dieu existait en trois personnes. Ils sont devenus ainsi des associateurs, polythéistes. Ensuite, à l'époque de Claudius II, (215-271), (dit Claude le Gothique), empereur romain, Jonas Shammas, le patriarche d'Antioche a proclamé qu'Allah est UN. Il a remis beaucoup de gens dur le droit chemin. Ces gens-là sont devenus des Gens du Livre. Mais les ecclésiastiques succédant ont réitéré adorer trois Dieu. Constantin le Grand [274-337] a introduit aussi l'idolâtrie dans la religion de l'Isâ [Jésus] 'alaihi'ssalâm. En 325, il a réuni 318 évêques de toute la chrétienté à Nicée (Concile de Nicée, le premier concile œcuménique et spirituel) et il a instauré un nouveau dogme, une nouvelle religion chrétienne au concile de Nicée. Au concile de Nicée, un prêtre d'Alexandrie nommé Arius s'est mis à prêcher qu'Allah est Unique et que Hadrat l'sâ [Jésus] était né homme et il n'était pas Fils de Dieu. Mais, le patriarche Alexandre d'Alexandrie qui présidait le concile a excommunié Arius, c'est-à-dire exclu de l'Église. Constantin le Grand qui a ordonné l'exil d'Arius, a condamné l'arianisme et a déclaré qu'Arius était un incrédule. Comme il est écrit dans l'ouvrage "**al-Milal et al-Nihal**" (Religions et les sectes) et dans l'ouvrage qui est une chronique universelle intitulée Al-Majmu' al-Mubarak (la Collection bénie) écrit par Djirdjîs ibn al-'Amid (Georges Elmacin), né au Caire en 1205 et mort à Damas en 1273 [601-671 de l'Hégire], un historien de langue arabe et de religion chrétienne, que Constantin le Grand a instauré aussi les principes de la secte nommée "Malakâyya" [Melchites, Melkites]. En 381, le second concile fut réuni à Istanbul pour débattre de la croyance de l'évêque Macdonius de Constantinople qui refusait la déification de l'Esprit Saint et qui répétait que "l'Esprit Saint est une création, il ne peut être une hypostase différente", et Macdonius fut condamné et excommunié. En 395, l'Empire Romain fut divisé en deux. En 421, un troisième concile s'est réuni à Istanbul pour scruter l'œuvre de Nestorius, Patriarche de Constantinople [Istanbul]. Il affirmait la distinction entre la nature humaine et la nature divine du Christ, refusait à Marie le titre de theotokos (mère de Dieu) et ne voyait en elle que la mère d'un homme. Nestorius disait: «Jésus [l'Isâ 'alaihi'ssalâm] est une création humaine. On ne peut pas l'adorer. Il y a deux hypostases.

Dieu est Un. Parmi Ses attributs de l'Existence, de la Vie et de l'Omniscience, celui de la Vie est l'Esprit Saint [Roh Al-Quds]; Son attribut "l'Omniscience" [la parole, le Verbe de Dieu] a pénétré en Jésus et il est Dieu. Marie n'est pas la mère de Dieu. Elle est la mère d'un homme. Je refuse de voir un Dieu formé dans le sein d'une femme! Jésus est le fils de Dieu». Mais c'était une position dualiste, à laquelle s'opposait l'école d'Alexandrie représentée par Cyrille. La croyance de Nestorius acceptée par les Chrétiens a pris la forme de nestorianisme et le nestorianisme s'est répandu en Orient. En 431, la convocation faite pour un nouveau concile d'Éphèse. Ce Concile était convoqué par l'empereur romain de Constantinople Théodore II. Les idées et la vision de Dioscorus d'Alexandrie y ont été approuvées. Le concile a condamné le nestorianisme comme hérésie, et anathématisé et déposé Nestorius comme « hérésiarque » et « impie ». Nestorius est mort en 439 en Egypte. Un cinquième concile convoqué par l'empereur byzantin Marcien (Markianus) a réuni 734 évêques à Chalcédoine (aujourd'hui Kadiköy) en 451 et il est nommé Le concile de Chalcédoine où les textes de Dioscorus, patriarche d'Alexandrie ont été rejetés. Dioscore (Dioscorus) a été excommunié avec ses adhérents et déposé de son siège. Les idées de Dioscorus étaient nommées « le monophysisme », une doctrine christologique qui affirmait que "le Fils [Jésus] n'a qu'une seule nature et qu'elle est divine, cette dernière ayant absorbé sa nature humaine". Un autre nom de monophysisme était la secte "Jacobite", car le nom vrai de Dioscorus était Jacob (Jacques). L'empereur byzantin Marcien a approuvé la condamnation et le refus du monophysisme de Dioscorus et il l'a publié pour toutes les Églises. Dioscorus s'est enfui et il a répandu sa secte en Egypte et à Jérusalem. Plusieurs de ceux-ci sont aussi des polythéistes. Ils rendent leur culte à Jésus [Îsâ 'alaihi'ssalâm]. A présent, les Syriaques et les Maronites de l'Iraq, en Syrie et au Liban sont de la secte Jacobite, dite aussi de l'Église jacobite.

La doctrine et la secte acceptées au Concile de Calcédoine et approuvées par le roi Marcien sont nommées "Malakâyya", dites "Melkites" (du syriaque malik, "roi") ou l'Église melkite. La branche de l'Église d'Antioche qui est demeurée fidèle à Chalcédoine fut appelée aussi «melkite ». La secte acceptée au premier concile de Nicée est aussi similaire à Melkite. Le continuateur légitime du tronc commun est le patriarcat d'Antioche. Les Melkites utilisent "la Parole" ou "le Verbe de

Dieu" pour l'attribut divin d'omniscience et "le Saint-Esprit" pour l'attribut divin de la vie. Selon eux, quand ces deux attributs s'unissent à la personne, c'est "l'hypostase" (uqnoum). Il y a en Dieu trois hypostases. L'hypostase de l'existence, c'est le Père. Jésus est Son Fils. Ils ont attribué aussi de la divinité à la Marie. Ils nomment 'Isâ 'alaihi'ssalâm "Jésus-Christ".

L'ouvrage intitulé "**İzhâr-al-haq**" (Manifestation de la vérité) de Rahmatullah Effendi de Delhi (al-Hindî) "rahmat-Allâhi ta'âlâ 'aleih" et l'ouvrage intitulé "**Diyâ-ul-qouloub**" (Lumière des coeurs) écrit en turc par Ishaq Effendi de Harput expliquent en détail les soixante-douze sectes dans le Christianisme. Cet ouvrage ci-dessus a été imprimé en turc en 1987 à Istanbul et sa traduction anglaise publiée sous le titre de "**Could not answer**" en 1990. Et l'ouvrage intitulé "**İzhâr-al-haq**" a été imprimé en langue arabe en 1280 de l'Hégire [en 1864] à Istanbul. Rahmatullah Effendi écrit en détail dans son ouvrage cité ci-dessus les deux débats organisés entre lui et les prêtres chrétiens en 1270 de l'Hégire [en 1854] en Inde, puis à Istanbul et comment il l'emporte sur eux. Il y a des renseignements détaillés sur ces discussions, insérés dans l'ouvrage "**Saif al-abrâr**", écrit en persan et imprimé à Istanbul. Le livre "**İzhâr-al-haq**" comprend deux parties dont la première est traduite en turc par Nuzhet Effendi, le secrétaire en Chef du Ministère de l'Education, et imprimée à

Istanbul sous le titre "**İzâh-ul-haq**". La seconde partie est traduite en turc par Sayyid Omer Fehmi bin Hasan en 1292 de l'Hégire (en 1875) et imprimée en 1293 de l'Hégire [en 1876] à Bosnie sous le titre de "**Ibrâz-ul-haq**".

Toutes les églises et les sectes dépendaient du Saint-Siège à Rome jusqu'en 1054 [446 de l'Hégire] où la séparation des églises appelée le Grand schisme de 1054 a eu lieu. Plusieurs d'entre eux sont devenus polythéistes. Ils étaient appelés catholiques. En 1054, le patriarche Michel Cérulaire [Michael Cerularius], le patriarche d'Istanbul, s'est refusé à reconnaître la primauté de Rome et il a séparé les Églises d'Orient. Il s'est mis à gouverner lui-même les Église d'Orient. Ces églises sont appelées "**Orthodoxes**". Elles sont de la secte "**Jacobite**" [Ya'qûbiyya]. En 1517 [923 de l'Hégire], un prêtre allemand nommé Luther a défié l'autorité papale de Rome. Sa doctrine religieuse s'est répandue d'abord dans les principautés voisines, puis un certain nombre d'églises l'a reconnu. Ce sont appelées "**Églises Protestantes**"]

Il est évident que plusieurs chrétiens sont des polythéistes et ils sont inférieurs aux juifs. Ils subiront des châtiments plus rigoureux dans l'au-delà parce qu'ils ne croient non plus à Muhammad alaihissalâm et ils débordent les limites divines en croyant à la Trinité. Ceux qui déifient, divinisent ou apothéosent ou adorent Jésus [‘Isâ ’alaihi’ssalâm] et sa mère Hadrat Marie sont des polythéistes. Ils mangent aussi de la viande devenue charogne [Toutes les religions célestes ou du Livre ont des prescriptions pour les manières d'abattre un animal comestible. Si l'abattage n'est pas effectué selon les prescriptions de la religion, l'animal abattu serait impure, une charogne]. Quant aux Juifs, ils ne rejettent que les deux Prophètes "alaihimassalavatu wa’t-taslimat" [La paix et les prières soient sur eux]. Mais, ils croient en un Allah Le très-Haut et ils ne mangent pas de viande devenue impure et charogne. Cependant, ils ont plus d'inimitié contre l'Islâm. Bien qu'un certain nombre des Juifs devienne polythéiste en disant "Uzair (Esdras) était le fils de Dieu" comme les Chrétiens, la grande majorité des Juifs n'est pas polythéiste. Les orthodoxes, les catholiques et les protestants lisent des Bibles différentes et ils prétendent qu'ils sont adhérents de Jésus [‘Isâ ’alaihi’ssalâm]. Par contre, ils ont des schismes en matière de confession et de culte. Tous sont appelés Nazôréens et Chrétiens. Ceux qui acceptent Jésus [‘Isâ ’alaihi’ssalâm] comme Prophète sont nommés "Gens du Livre". A présent, il n'y a pas de Chrétiens qui sont des Gens du Livre. Comme ils ne croient pas à Muhammad alaihissalâm et comme ils ne l'acceptent pas comme Prophète, ils sont tous des infidèles. Les Juifs se nomment eux-mêmes Mosaïques [Fidèles du Mosaïsme; ceux qui observent la Loi de Moïse (Moussa "alaihissalâm")]. [Dans l'Encyclopédie des religions de deux volumes, publié en 1997 en France, il est cité que la population mondiale en 1995 est estimée à 4,6 milliards d'habitants dont 1 milliard 60 millions musulmans, 1 milliard 870 millions chrétiens [parmi ces derniers, 1 milliard 42 millions catholiques, 505 millions protestants et 174 millions orthodoxes], 14 millions Juifs et 1 milliard 606 millions incroyants ou polythéistes qui ne professent aucune religion et qui ne croient en aucun Prophète].

Quand notre Prophète "alaihis'salatu was'salam" [Que la prière et la paix soient sur lui] a honoré l'autre monde de sa présence à l'onzième année de l'Hégire, Abu Bakr As-Siddiq "radi'Allahu anhu" [Qu'Allah Le Très-Haut soit satisfait de lui] est devenu Calife. Il est décédé à l'âge de 63 ans en treizième

année de l'Hégire. Après lui, Omar Al-Fârouq "radi'Allahu anhu" [Qu'Allah Le Très-Haut soit satisfait de lui] a été désigné le Calife. Il a été martyrisé à l'âge de 63 ans la vingt-troisième année de l'Hégire. Après lui, 'Uthmân Dhi'annourayn "radi'Allahu anhu" [Qu'Allah Le Très-Haut soit satisfait de lui] a été désigné Calife. Il a été martyrisé la trente-cinquième année de l'Hégire à l'âge de 82 ans. Puis, Alî "radi'Allahu anhu" [Qu'Allah Le Très-Haut soit satisfait de lui] est devenu Calife. Il a été martyrisé à l'âge de 63 ans la quarantième année de l'Hégire. Ces quatre Califes sont nommés "**Khoulafâ ar-râshidîn**" [les Califes bien guidés]. De même qu'à "Asr al-sa'âda" (l'ère de félicité; le temps de Muhammad alaihissalâm) "**Ahkâm al-Islâmiyyâ**", la Loi islamique s'y était accomplie d'une manière correcte et que le droit, la justice et la liberté florissaient partout, de même l'époque de ces quatre Calife a été florissante et la Loi était exactement en vigueur. Ces quatre Califes sont plus éminents que tous les Compagnons (Ashâb al-kirâm). La supériorité de l'un par rapport à l'autre est par ordre de succession califale.

Pendant le califat de Abu Bakr As-Siddiq "radi'Allahu anhu" les Musulmans sont sortis de la péninsule Arabique. Après que notre Prophète, Rasoul al-akram, le Messager le plus généreux, "sall'Allahu 'alaihi wa sallam" [la paix et la bénédiction d'Allah taâlâ soient sur lui] a honoré l'autre monde de sa présence, des rébellions ont éclaté dans la péninsule. Abu Bakr As-Siddiq "radi'Allahu anh" a réprimé la rébellion, il a fait cesser tous les désordres éclatés dans la péninsule. Il s'est occupé de l'instruction des apostas. Il a restauré l'unité comme elle avait été au temps de félicité [Asr al-sa'âda]. Quand Omar "radi'Allahu anhu" est devenu Calife, il a délivré la khutba (sermon, allocution) ci-dessous et il a encouragé Ashâb al-kirâm (les Compagnons) pour faire jihâd et ghazâ:

"Ô Compagnons du Messager! [radi-Allâhu ta'âlâ 'anhû ajma'în] L'Arabie ne peut fournir d'orge que pour vos chevaux. Or, Allah ta'âlâ a promis à Son Prophète bien-aimé qu'IL donnerait des contrées, des pays dans tous les côtés de la Terre à l'oumma de Muhammad 'alaihi's-salâm. Où sont-ils les guerriers, les combattants, les conquérants qui voudront acquérir du butin de guerre dans le monde et le rang distingué du martyr dans l'autre en conquérant ces contrées promises ? Où sont les anciens combattants de l'Islâm à sacrifier leur vie et leur corps et prêts à quitter leur patrie pour la cause de religion et pour arracher les

serviteurs humains d'Allâhu ta'âlâ aux griffes des tyrans ?". Et voilà, c'est ce discours-là de Hadrat Omar "radi'Allahu anhu" qui a donné lieu à l'élargissement rapide des contrées musulmanes sur les trois continents et à la délivrance des millions d'hommes de la mécréance. C'est sur ce discours-là que Sahâba al-kirâm ('alaihimu'r-ridwân) ont fait serment unanimement de faire jihâd et de combattre pour l'Islâm jusqu'à la mort. Ils ont formé des armées comme le Calife a commandé et les croyants sont sortis de l'Arabie en quittant leur pays, leur maison et se sont étendus dans toutes les contrées du monde. Plusieurs d'entre eux ne sont pas revenus et ils ont fait jihâd jusqu'à leur dernier souffle là où ils se sont rendus. Plusieurs contrées ont été conquises tellement en peu de temps. À cette époque-là deux grands empires régnaien: l'empire romain et l'État perse. Les musulmans ont vécu tous les deux. En particulier, l'État perse a été entièrement effondré et toutes ses contrées sont entrées en possession des Musulmans. La population de ces contrées s'est honorée d'embrasser l'Islâm. Tous ces peuples ont atteint la paix dans le monde et la félicité éternelle dans l'au-delà. De même, ces ghazâ ont duré à l'époque des califats de 'Uthmân et de 'Alî "radi'Allâhu'anhumâ". Mais, pendant le califat de 'Uthmân "radi'Allâhu'anhu", des opposants au Calife sont apparus ils l'ont martyrisé. Lors du califat de Alî "radi'Allâhu'anhu", des querelles Khârijites ont éclaté. Et les musulmans sont entrés en divergence. Le principe de la victoire et de la conquête se basait sur l'union et le consensus, mais comme il n'en existait pas à cette période-là, ils n'ont pas pu faire des conquêtes autant que celle de Omar "radi'Allahu anhu".

L'époque de Khoulafâ ar-râshidîn [les quatre premiers califes] a duré trente ans. Ces années-là se sont passées dans la prospérité et dans la félicité comme le temps de notre Prophète 'alaihi's-salâm. Après eux, plusieurs bid'ah et chemins hérétiques sont apparus parmi les musulmans et beaucoup de croyants se sont égarés du droit chemin. Seul ceux qui avaient la foi comme celle de Sahâba al-kirâm "radi'Allâhu ta'âlâ 'anhum ajma'în" et qui se soumettaient aux préceptes de l'Islâm et qui les observaient comme eux se sont sauvés. Ce chemin est nommé "**Ahl as-Sunnat wa'l-Jamâ'a**". Un savant Ahl al-sunna voudrait dire un docteur, un spécialiste éminent en sciences religieuses, en jurisprudence de l'une de quatre écoles juridico-islamiques [madhab]. C'est le seul chemin droit. Le droit chemin que les savants de Ahl al-sunna "rahmatullâhi ta'âlâ alaihim ajma'în" montre, c'est le bon chemin

de notre Prophète alaihi's-salâm et de Ashâb al-kirâm "radi'Allâhu ta'âlâ 'anhum ajma'in". Au cours du temps, les chemins égarés sont oubliés. A présent, la plupart des pays musulmans sont sur ce droit chemin de l'Islâm sunnite. C'est seulement le Chîisme, fondé par un juif nommé Abdullah ibn Saba qui enfreint Ahl al-sunna wa'l-Jamâ'a. Selon les Chîites, "l'ayant-droit du Califat était Alî "radi'Allahu anh", mais Abû Bakr et Omar "radi'Allahu anhuma" ont usurpé son droit". Ils calomnient ainsi plusieurs Compagnons.

[Aujourd'hui, ceux qui sont appelés Musulmans et connus Oumma't al-Mouhammadîyya se composent de Ahl al-sunna (Islâm sunnite), des Chîites et des Wahhabites. Le mouvement des impies connu sous le nom Ahmadiyya ou Qadianisme vu le jour en Inde sous la houlette des Britanniques et autres mouvements anti-islamiques comme le Bahaïsme et le "**Tablighi Jama'at**" ou "**Jama'at al-Tabligh**" n'ont aucun rapport, aucune relation, aucune appartenance ni dépendance à l'Islâm. Ces trois groupes sont hors Islâm ainsi que **Ahl al-sunna**.]

En ce qui concerne les questions de jurisprudence, autrement dit les actes et les prières, l'Islam sunnite (Ahl al-sunna wa'l-djama'a) se divise en quatre grandes écoles juridico-islamiques (Madhhâb). La première des ces grandes écoles est la "**Madhhâb Hanafite**" de Imâm al-a'zam 'Abu Hanifa Al-Nu'man Ibn Thabit "rahmatullâhi 'alaiyh". Hanif signifie une personne qui croit correctement, qui s'attache à l'Islâm. Abû Hanifa veut dire père des vrais Musulmans. Sinon, Imâm al-a'zam n'avait pas une fille nommée "Hanifa". La deuxième grande école de l'Islâm sunnite est la "**Madhhâb Mâlikite**" de Mâlik ibn Anas "rahmatullâhi 'alaiyh". La troisième grande école est la "**Madhhâb Chafeîte**" de Imâm Mouhammed ibn Idrîs aš-Châfi'i "rahmatullâhi 'alaiyh", descendant de Hadrat Châfi, un Compagnon. C'est pourquoi lui et son école sont appelés Chafî'ite. La quatrième grande école de l'Islâm sunnite est la "**Madhhâb Hanbalite**" de Ahmed Ibn Hanbal "rahmatullâhi 'alaiyh". Il est écrit dans la préface du livre "*Radd al-mukhtâr*", écrit par Ibn 'Âbidîn, qu'Imam al-A'zam était né en 80 de l'Hégire et décédé en 150 de l'Hégire [en 767 de l'ère chrétienne]; Mâlik en 90, décédé en 179 de l'Hégire; Châfi'i en 150, décédé en 204 et Ahmed en 164, décédé en 241 de l'Hégire, "*Rahmatullâhi 'alaiyhim*".

Quiconque veut apprendre le chemin de Ahl al-sunna devra

lire des livres de l'une de ces grandes écoles de l'Islâm sunnite.

Ces quatre grandes écoles juridico-islamiques sont unanimes sur les fondements de la croyance. Toutes les quatre sont de l'Islâm sunnite. Leur croyance, leur foi, le fondement de leur religion sont identiques. Ces quatre grands Imâms sont des mujtahids éminents reconnus par les musulmans. Et ces quatre grandes écoles ont divergé seulement sur des questions de jurisprudence. Elles se reconnaissent mutuellement comme valides et véridiques, et les différences qui les caractérisent sont relativement minimes.

Comme Allahu taâlâ et Son Prophète "sallallahu ta'âlâ 'alayhi wa sallam" (*Que la paix et bénédiction soient sur lui*) ont pitié les croyants, il n'est pas clairement défini dans le Qur'an al-karîm et hadiths charif comment pratiquer ou exécuter certains actes. [Car, si la pratique ou l'exécution de certains actes y avaient été définies explicitement ou d'une manière formelle, il aurait été obligatoire (fardh, fard) ou sunna de les accomplir comme elles ont été indiquées. Alors, ceux qui ne les accomplissaient pas seraient des pécheurs et ceux qui n'accordaient pas d'importance aux fards (préceptes obligatoires, ordonnances divines) et à la sunna seraient mécréants. La vie serait trop difficile pour les musulmans.]

En ce qui concerne les questions de jurisprudence comme accomplissement de certains actes, on établit une analogie, une déduction ou une interprétation avec celles qui ont été déjà énoncées et il faudrait ainsi exécuter les obligations, les préceptes selon ce procédé. Parmi les savants religieux, ceux qui sont très capables d'interpréter, d'établir une analogie ou de tirer des déductions sur l'effectuation des actes sont appelés "**Mujtahid**". Il est wajîb (nécessaire) pour lui et pour ceux qui le respectent, d'agir selon son interprétation déterminée par voie de déduction à la fin des efforts de réflexion de l'ijtihad et selon sa supposition la plus proche d'une bonne résolution en ce qui concerne la question de l'accomplissement d'un acte. C'est que le Qur'an al-karîm et les hadiths charif commandent le faire ainsi. Si le mujtahid établit une déduction ou interprétation erronée pendant son effort de réflexion de l'**iijtihad** sur la résolution d'une question, il ne tombera pas dans le péché; tout au contraire, il aura une récompense (thawâb). Il sera récompensé de son effort. Car, Allah Le Tout Puissant a ordonné à l'homme de travailler autant que faire se

peut. Si le mujtahid établit une déduction erronée, il aura une thawâb pour son effort. Si son interprétation est correcte, il aura dix thawâb. Tous les Compagnons (Ashâb al-kirâm) "radîy-Allâhu ta'âlâ 'anhûm ajma'în" étaient mujtahids, grands savants. Parmi ceux qui sont venus après eux, précédemment, il y avait beaucoup de grands savants capables de faire ijtihâd et plusieurs musulmans suivaient l'idjtihad de chacun d'eux. Avec le temps, un grand nombre de ceux-ci a été oublié et ce ne sont que ces quatre madhhabs qui ont survécu dans la croyance Ahl al-sunna. L'Ahl al-sunna n'a suivi que ces quatre grandes écoles pour éviter d'une émergence éventuelle des hommes quelconques en guise de mujtahid qui pourraient fonder des sectes hérétiques. Des millions de gens de l'Islâm sunnite ont suivi toujours le chemin de l'une de ces quatre grandes écoles. Comme les fondements de la croyance de ces quatre grandes écoles Ahl al-sunna sont identiques, elles se reconnaissent mutuellement comme valides et véridiques et elles ne se jugent non plus comme hérétiques ou déviées. Un Musulman Ahl al-sunna pense que ces quatre grandes écoles sont sur le droit chemin et que sa propre école est probablement plus correcte. Quand même, il y a la probabilité que l'interprétation de son école sur une question soit erronée et que celle de l'une de trois écoles soit correcte en ce qui concerne des actes ou questions à déterminer seulement par interprétation (ijtihad) ou qui devraient être accomplis selon l'ijtihad, car il n'y a pas de bases scripturaires explicites de l'Islâm sur certains actes et matières. C'est la raison pour laquelle, il vaut mieux pour tout musulman Ahl al-sunna de raisonner comme « mon école que je suis en train de suivre est correcte, mais il y a aussi la probabilité qu'elle soit erronée; pareillement, les trois autres écoles sont erronées, mais il y a aussi la probabilité qu'elles soient correctes » sur de telles questions qui n'ont pas de bases scripturaires explicites. Donc, il n'est pas permis d'entremêler les quatre écoles en pratiquant un certain acte selon une école et un autre acte selon une autre, à moins qu'il n'y ait une difficulté, une nécessité indispensable. Une personne doit apprendre les principes de l'école qu'elle a choisie, elle doit agir en se soumettant à cette école-là dans le domaine de l'exécution de ses actes, à moins qu'elle n'ait une difficulté.

[Cependant, s'il y a une difficulté à accomplir un acte, en d'autres termes, si on ne pouvait pas effectuer un acte selon sa propre école, alors il est permis de le faire en suivant, en imitant une autre de ces quatre écoles. Mais, il faut observer aussi les

conditions de la seconde école en ce qui concerne les pratiques obligatoires (fards) et les pratiques qui rompent la prière (mufsid). Il est écrit dans le chapitre intitulé "**Nikâh al-rijâ'î**" de l'ouvrage de Ibni Abidin que les docteurs Hanéfites ont émis une fatwa (sentence jurisprudentielle) qu'on pourrait imiter l'école Mâlikite dans ces cas-là.]

Plusieurs docteurs ont dit que l'école Hanafite était plus véridique. C'est la raison pour laquelle, l'école hanafite s'est implantée dans la plupart des pays musulmans. Presque les Musulmans du Turkestan, de l'Inde et de l'Anatolie sont tous Hanafites. Ceux de l'Afrique-ouest sont entièrement Mâlikites. Il y en a aussi dans quelques régions côtières de l'Inde. Les Chaféites sont nombreux en Egypte, parmi le peuple kurde, en Arabie et en Daghestan. Les Hanbalites sont minoritaires. Autrefois, il y en avait beaucoup à Damas et à Baghdâd.

Les sources de référence principales, évidences et arguments appelées "**Adilla al-sharia**" auxquelles les docteurs mujtahid se sont référés et sur lesquelles se sont accordés en ce qui concerne la science religieuse se composent de quatre fondements: le "**Qur'an al-karîm**", les "**Hadîth charîf**", "**Ijmâ' al-Umma**" et "**Qiyâs al-fuqahâ'**".

Si les Mujtahids, les oulémas spécialistes en science religieuse n'arrivaient pas à trouver une solution appropriée ou une détermination explicite sur un acte ou sur une question dans le Qur'an al-karîm, ils avaient recours aux hadits charif. S'ils n'en trouvaient pas dans les hadits charif, ils recourraient à l'**Ijmâ'** (unanimité, consensus) en ce qui concerne la question et émettaient ainsi un jugement par ce procédé. [Ijmâ' signifie l'unanimité, le consensus des experts, c'est-à-dire le consensus d'Ashâb al-kirâm (de tous les Compagnons) sur la question ou sur la pratique et l'explication de l'acte en question. Le consensus des suivants (Tâbiûn) des Compagnons est aussi une source de référence, une évidence pour l'ijmâ'. Mais, les actes ou les explications des personnes qui se sont succédé, surtout ceux des gens contemporains, des réformistes en religion, des rénovateurs de la religion, des ignorants religieux ne sont jamais de l'ijmâ' et ne pourraient pas être qualifiés de ijmâ'.]

Si on ne pouvait pas non plus déterminer la solution d'un problème jurisprudentiel par la méthode de l'ijmâ', il faudrait utiliser le qiyâs (raisonnement par analogie, comparaison,

référence, déduction juridique) des mujtahids. Si les quatre écoles utilisent le Qur'an al-karîm, les Hadîth charîf, Ijmâ' et Qiyâs comme sources de la jurisprudence, Imâm Mâlik "rahmatullahi 'aleyh" a reconnu et utilisé également les pratiques des premiers habitants musulmans de Médine al-mumawara (Amal ahl al-medina) comme sources de la jurisprudence. Il a soutenu et considéré que beaucoup de Médinois étaient descendants de Sahâba al-kirâm ('alaihimu'r-ridwân) et que la coutume et même les pratiques des Médinois provenaient de leurs pères, leurs aïeux et ainsi elles devaient être d'origine sahabi et venir de Rasûloullah "sallallahu alaihi wa sallam": tant qu'elles n'étaient pas en contradiction avec un quelconque hadith elles étaient acceptées. Il considérait aussi que cette source était plus authentique que le qiyâs. Mais, les Imâms de trois autres écoles ont rejeté ce consensus des Médinois comme source de la jurisprudence.

Il y a deux méthodes pour fournir l'effort de réflexion de l'ijtihâd: L'une se base sur la voie des savants compétents iraquiens, laquelle s'appelle la "**Voie de ra'y**". Ra'y signifie l'opinion, la raison comme référence ainsi que le qiyâs qui est le raisonnement analogique. Ici, il s'agit de la méthode de raisonnement analogique, le qiyâs. Si on ne pouvait pas trouver une solution appropriée ou une détermination explicite sur un acte ou sur une question dans le Qur'an al-karîm ou aux hadits charif, on recourrait aux références en ce qui concerne le procédé de la solution ou la pratique analogique de la question. Après Ashâb al-kirâm "radi'Allâhu ta'âlâ 'anhuma ajma'în", le maître des mujtahids qui admet et utilise le principe de ra'y comme principe de droit c'est Imâm al-a'zam 'Abu Hanifa "rahmatullâhi 'alaikh".

L'autre méthode se base sur la voie des savants du Hedjaz, laquelle s'est appelée la "**Voie de riwayat**" (tradition). Ils préfèrent la coutume ou la tradition des premiers habitants musulmans de Médine al-mumawara (Amal ahl al-medina) au qiyâs. Le maître des mujtahids de cette voie était Imâm Mâlik "rahmatullâhi 'alayh" qui vivait à Médine al-mumawara. Imâm Châfi'i et Imâm Ahmad ibn Hanbal "rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihimâ" ont été présents en compagnie (sohba) de Imâm Mâlik. Après avoir étudié la voie de Imâm Mâlik, Imâm Châfi'i est venu à Baghdâd et il s'est renseigné sur la méthodologie de Imâm al-a'zam "rahmatullâhi ta'âlâ 'alaikh" auprès de ses disciples, il a réuni ces deux méthodes. Il a établi une nouvelle approche d'ijtihâd. Comme il était très éloquent et il avait une grande culture

littéraire, il entendait tout de suite le contexte et la rhétorique des versets (âyats) et des hadîths et il prenait la décision définitive ou rendait jugement sur la question en conformité avec ce contexte qu'il estimait plus catégorique. S'il n'arrivait pas y tirer une résolution, il établissait alors un effort de réflexion de l'ijtihad par la méthode de raisonnement analogique, le qiyâs. Et Ahmad ibn Hanbal (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaih) aussi a étudié la méthodologie de Imâm Mâlik, puis il a étudié la science de qiyâs sous différents disciples de Imâm al-a'zam à Bagdad, quand bien même il a utilisé l'ijtihâd en examinant à priori la corroboration des hadîths charîf les uns avec les autres parce qu'il avait mémorisé de nombreux hadîths charîf. Il s'est différencié ainsi de trois autres écoles sur plusieurs points concernant les principes de la religion.

Le cas de ces quatre écoles est semblable à celui des habitants d'une ville qui ont affronté un problème et qui n'arrivent pas à trouver la solution dans la loi, à savoir que les notables de la ville se réunissent pour le résoudre et ils prennent une décision en le comparant à un article pareil de la loi. Parfois ils ne peuvent pas se mettre d'accord; quelqu'un pense que tels problèmes sont des affaires de l'État qui doit s'occuper de la restauration des villes et de la prospérité du peuple. Il essaie de résoudre le problème en utilisant un raisonnement analogique ou personnel et en le comparant à un article de la loi. Cette procédure est semblable à celle de l'école Hanafite. Quelqu'un d'autre observe le procédé des fonctionnaires publics venus de la capitale de l'État et il conforme son procédé sur la question à celui de ces fonctionnaires. Alors, il juge que les visées de l'État recommandent de procéder de cette façon. Cette méthode est semblable à celle de l'école Mâlikite. Un autre notable procède par méthode d'étude de la rhétorique, de l'expression du texte et du contexte de la loi. C'est comme l'école Châfiîte. Un autre groupe des notables agit de telle manière qu'il rassemble d'abord les autres articles afférents de la loi, puis il les compare et considère la corroboration des uns avec les autres et il recherche ainsi la voie correcte de la solution d'une question. C'est comme l'école Hanbalite. En conséquence, chacun des notables de la ville trouve une solution et pense que sa méthode et conclusion sont correctes et conformes à la loi. Mais au regard de la loi, autrement dit, comme requis par la loi, un seul résultat est correct et les trois autres sont fautifs. Pourtant, aucun d'eux n'est coupable face à la loi, car leur désaccord avec la loi n'était pas pour contester la loi ou s'opposer à l'État, au contraire

ils s'efforçaient d'exécuter une prescription de l'État en respectant et en obéissant à la loi. De même, il se peut qu'ils soient appréciés pour leurs efforts. Surtout, celui qui trouve la bonne solution sera plus apprécié et il sera récompensé. Le cas de quatre grandes écoles est pareil. La voie qu'Allâhu ta'âlâ apprécie n'est certainement qu'une. Sur l'exécution d'une affaire sur laquelle les quatre écoles sont en désaccord avec les unes les autres, le jugement de l'une d'elles devrait être correct, et ceux des trois autres devraient être erronés. Mais, comme chacun des Imâms de ces quatre écoles s'est efforcé de trouver la bonne solution, ceux qui ont du jugement erroné seraient pardonnés, même ils auraient des récompenses. Car, notre Prophète "sall-Allâhu 'alaihi wa sallam" a dit: "**Il n'y a pas de punition pour mon oumma due à des erreurs ou oublis**". Ces quatre grandes écoles de jurisprudence islamiques sont unanimes et identiques sur les fondements de la croyance, de la foi, des cultes, des prières, en bref, sur les bases scripturaires explicites de l'Islâm indiquées clairement dans le Qur'an al-karîm et hadiths charif. Elles ont divergé seulement sur quelques questions de jurisprudence. Ces différences qui les caractérisent sont relativement minimes et sont sur quelques actes et questions de jurisprudence qui n'ont pas de bases scripturaires explicites de l'Islâm. Elles se reconnaissent mutuellement comme valides et véridiques. Elles ne critiquent non plus les unes les autres.

Question: Les Wahhabites de la secte hérétique implantée en Arabie sous la houlette des Britanniques et ceux qui sont égarés en lisant leurs livres disent: "Les quatre écoles (madhhab) ont apparu en seconde siècle de l'Hégire. De quelle madhhab étaient-ils les Compagnons et les Tâbi'ûn (les suiveurs)?"

Réponse: L'Imâm d'une Madhhab, d'une école de jurisprudence, signifie un grand savant, un grand expert qui a recueilli les sciences religieuses indiquées explicitement dans le Qur'an al-karîm et Hadith charif en entendant expliquer de Sahâbat-al-kirâm (Compagnons) et qui les a rédigées et composées. Pareillement, en ce qui concerne les savoirs qui n'ont pas de bases scripturaires explicites, il les a dévoilés et révélés par analogie ou en les comparant à ceux qui ont les fondements scripturaires explicites. A la 318ème page de l'ouvrage "**Hadîqa**", il est écrit: "Il y avait aussi d'autres imâms de madhhab aux temps où vivaient les quatre Imâms connus. Eux aussi, ils avaient établi une madhhab. Mais ceux qui suivaient ces madhhabs sont

diminués de jour en jour et aujourd’hui il n’en existe plus". Chacun de Sahâbat al-kirâm était un mujtahid. Ils étaient tous des érudits, des grands savants d’une connaissance profonde et imâms de madhhab. Chacun était dans sa propre madhhab, et tous étaient des érudits, des savants plus grands que nos imâms de madhhab. Leurs madhhabs étaient plus correctes et plus précieuses. Cependant, ces madhhabs ont été oubliées parce qu’elles n’avaient pas de livres écrits. Donc, il n’était plus possible de suivre une autre que ces quatre grandes écoles. Poser la question "Ashâb al-kirâm (Compagnons) faisaient partie ou étaient des adeptes de quelle école juridico-islamique", c'est comme demander "le colonel, le commandant du régiment est le soldat de quelle compagnie?", ou, demander "le professeur de physique est l’élève de quelle classe de l’école?"]

Il est écrit dans plusieurs livres qu’il n’y avait plus de savants d’une connaissance profonde et d’une compétence capable d’établir l’ijtihâd absolu quatre cent ans après de l’Hégire. Dans le hadith charif cité à la 318ème page de l’ouvrage intitulé "**Hadîqa**", il est dit que les faux et hérétiques hommes de religion augmenteraient. C’est la raison pour laquelle tous les Musulmans sunnites doivent choisir l’une de ces quatre écoles (madhhab) connues et suivre, observer, imiter, adopter, se conformer à l’une de celles-ci, et lire, apprendre "**Ilm al-hâl**", livre d’instruction, livre de crédo et catéchistique de l’une de ces écoles et y conformer sa foi, sa croyance et ses actes. Un tel musulman adopte ainsi cette école. En d’autre terme, c’est l’adhésion à l’une de quatre grandes écoles juridiques, c’est "**Taqlîd**" qui est l’acceptation et le respect, sans les remettre en cause, des préceptes d’une jurisprudence. Quiconque ne suit pas l’une de ces quatre grandes écoles de jurisprudence de l’Islâm ne peut pas être d’Ahl al-sunna, sunnite. Cette personne est appelée "**anti-madhhab et perfide ou renégate**". Et une personne anti-madhhab ou fait partie d’une de soixante-douze sectes déviées ou elle est une mécréante. C’est ainsi écrite dans les ouvrages "**Bahr**", "**Hindiyya**" et dans le chapitre Zebâyîh de l’ouvrage de "**Tahtâwî**" et dans le chapitre des "**Bâghîs**" de l’ouvrage "**Radd al-mukhtâr**" de **Ibn Abidîn**. En outre, il l’est aussi à la 52ème page de l’ouvrage "**Al-basâ’ir**" et dans l’ouvrage d’exégèse de Ahmad Sawî "rahmatullâhi taâlâ alaiyh" et sourate al-Kahf.

L’auteur de l’ouvrage intitulé "**Mîzân al-kubrâ**", Imâm Sharâni (rahmatullâhi taâlâ ’aleyh) écrit comme le suivant dans la préface:

"Toutes les madhhabs oubliées et les quatre grandes écoles présentes sont véridiques et authentiques. Aucune d'elles n'a supériorité par rapport à l'autre, parce qu'elles proviennent toutes de la même source de la religion. Toutes les madhhabs ont des préceptes et actes faciles à pratiquer (**rukhsa**) ainsi que des actes difficiles à accomplir (**'azîma**). Cependant, cela serait "jouer avec la religion" si on tentait de pratiquer l'acte facile alors qu'on était capable d'accomplir une 'azîma. Mais, il est permis (jâiz) de pratiquer un acte rukhsa à celui qui a une excuse valable ou qui est inapte d'effectuer un acte 'azîma. Celui qui le fait aura des récompenses (thawâb) comme s'il a accompli une azîma. Il est wâjib (nécessaire) que celui qui n'est pas inapte ou impotent exécute les actes 'azîma au lieu des rukhsa de sa propre madhhab. Même, au lieu d'accomplir un acte duquel il n'y a que la rukhsa dans sa propre madhhab, cela serait wâjib de pratiquer l'acte difficile (azîma) d'une autre école s'il y en a. On doit s'abstenir sérieusement de désapprouver les propos de l'un des Imâms de madhhab ou de croire que sa propre opinion est plus véridique que la leur car les savoirs, les opinions et compréhensions des autres personnes sont nuls par rapport à ceux des mujtahids". Cela explique qu'il n'est jamais permis de chercher les facilités des autres madhhabs, c'est à dire, de syncrétiser les madhhabs, de faire une fusion, un mélange injuste, en bref, de former un syncrétisme dogmatique (**Talfiq**) inter-écoles, puisqu'il n'est pas permis à une personne n'ayant aucune excuse valable d'agir selon la rukhsa de sa propre madhhab.

L'auteur du livre "**Durr al-Mukhtâr**" (rahmatullâhi ta'âlâ 'aleyh) écrit comme le suivant dans la préface de son ouvrage et aussi dans son annotation intitulée "**Radd al-Mukhtâr**" [de Ibn Âbidîn]: "C'est nul de chercher les facilités des madhhabs et d'agir selon celles-ci en ce qui concerne les actes et le culte. Par exemple, si une personne qui a déjà fait son ablution mineure a un saignement dans la peau, ce saignement n'annule pas l'ablution selon l'école Chafîte, mais la rompt selon l'école Hanefite. Pareillement, si un homme contacte peau contre peau avec une femme "na-mahram" (avec qui il peut se marier), son ablution serait rompue selon l'école Chafîte, mais elle ne serait pas annulée selon l'école Hanafite. Donc, la prière de salât accomplie par une personne qui a contacté peau contre peau avec une femme na-mahram ou qui a un saignement dans la peau après avoir fait son ablution est invalide (non sahîh). De même, suivre une deuxième

école en même temps qu'on accomplit un acte selon une madhhab n'est pas valable, c'est unanimement nul (bâtil), à savoir: si une personne qui fait la madéfaction (mash) d'une petite partie de la tête pendant son ablution en suivant la madhhab chafiite est touchée ou frôlée par un chien, la prière de salât accomplie par cette personne est nulle même si elle l'accomplit en suivant l'école Mâlikite sans avoir relavé la partie touchée par le chien. Car selon l'école Chafiite, la prière de salât d'une personne touchée par un chien est nulle. Et selon l'école Mâlikite, il faut madéfier la tête entière, bien que le chien ne soit pas "najs" (religieusement impur). De même, la répudiation sous la crainte fondée ou morale est valide selon l'école Hanafite, mais invalide selon les trois autres. Il n'est pas permis (jâiz) à un musulman de se remarier avec la femme qu'il a répudiée en suivant l'école Chafiite et de se marier en même qu'avec la sœur de sa femme en suivant l'école Hanafite. Car il est unanimement invalide (bâtil) de faire un "**Talfîq**" des madhhabs, c'est-à-dire, de faire un mélange, un syncrétisme, une cohésion et de chercher les jugements faciles à exécuter des écoles de jurisprudence. Il n'est pas permis non plus d'agir sans suivre aucune des quatre grandes écoles". En outre, dans le chapitre de "Temps des prières de salât", il écrit comme le suivant: "En raison d'un voyage (safar) ou de violentes pluies (matar) il est permis d'exécuter en rassemblant les prières de salât de midi (dhuhr) avec celle de l'après-midi ('asr) et du soir (maghrîb) avec celle de la nuit ('ishâ) selon l'école Chafiite. Mais, il ne l'est pas selon l'école Hanafite. Si un musulman Hanafite en voyage accomplit sa prière de salât de dhuhr à l'heure de l'horaire de la prière de l'asr (de l'après-midi) sans avoir une difficulté ou une circonstance particulière, cela serait un acte harâm (défendu). S'il effectue la prière de l'asr à l'heure de celle de midi, cela ne serait jamais valide. Cependant, selon l'école Chaffîte tous ces deux cas sont sahîh (valides). Quand il y a une difficulté selon sa propre madhhab, il est permis d'agir selon la rukhsa de sa propre école. Et s'il s'agit aussi d'un empêchement à l'exécution d'un culte en utilisant une rukhsa, il est permis de l'effectuer en suivant une autre de quatre grandes écoles à condition qu'on observe et accompliesse également les obligations (fardh) et les nécessaires (wajîb) propres à ce culte-là selon la deuxième école". En ce qui concerne l'accomplissement d'un culte ou d'un acte, la personne qui fait cette imitation ou observation (taqlîd) d'une deuxième école de jurisprudence ne serait pas sortie de sa propre madhhab;

en la faisant, on ne change pas son école, ni on la quitte. Seulement, en ce qui concerne l'exécution d'un culte ou d'un acte, il faut observer les préceptes de l'autre école de jurisprudence.

Ibn Abidîn "rahmatullahi ta'âlâ 'alayh" écrit comme le suivant dans son ouvrage intitulé "**Radd al-muhtâr**"^[1]: "Si un musulman Hanafite accomplit sa prière de salât de dhuhr (midi) avec une ablution (wudû) sans formuler en cœur l'intention (niyyah), cette prière de salât est valide (sahîh). Mais, s'il devient un Chafiîte après-midi, et s'il accomplit la prière de salât d'asr (de l'après-midi) avec cette ablution-là, cette salât est invalide. Il devrait refaire son ablution en commençant par l'intention (niyyah)". Et il écrit comme le suivant quand il explique le sujet de "**Ta'zîr**" [remontrance sévère, sanction, peine discrétionnaire]: "Si un musulman change de madhhab pour les profits mondains et sans avoir aucune nécessité religieuse ou scientifique, il aurait joué avec la religion. Il devrait avoir une peine discrétionnaire. On a peur qu'il meure sans îmân (foi). Il est dit dans un verset du Qur'an al-karîm: "**Demandez donc aux gens du rappel [savants] si vous ne savez pas**". C'est la raison pour laquelle il est devenu wâjib (nécessaire) de demander à un mujtahid, de suivre une madhhab. Suivre une madhhab, autrement dit, imiter une école, c'est possible de la reconnaître, d'énoncer, d'exprimer qu'on est adhérent de cette école-là, ou formuler aussi cette intention dans le cœur. Suivre une madhhab, c'est lire, apprendre et exécuter les préceptes énoncés par l'Imâm de madhhab. On ne peut pas adhérer à une madhhab sans l'apprendre, sans la savoir ni en ne disant verbalement qu'on est "un Hanafite" ou "un Chafiîte", etc. Ceux qui ne le savent pas doivent exécuter leur culte en demandant aux maîtres religieux ou en lisant des livres catéchistiques de l'Islâm". Et il écrit comme le suivant en expliquant "le témoignage": "Le témoignage de celui qui n'attache pas d'importance à une école de jurisprudence ou qui change de madhhab pour une raison d'exécuter et choisir les voies faciles, [ou qui mélange et rassemble les madhhabs et qui recueille des facilités choisies (rukhsa)] est inadmissible".

Ibn Abidîn écrit comme le suivant dans sa préface: "Hârûn ar-Rashîd, le Calife dit à Imâm Mâlik qu'il voulait répandre ses livres dans tous les pays musulmans et ordonner à tout le monde de se

[1] Volume II., page 542

conformer seulement à ces livres. Imam Mâlik a répondu: "Ô Calife! Ne fais pas ça!. La divergence des savants en madhhab est l'une des compassions d'Allahu ta'âlâ pour cet 'Umma. Tout le monde est libre de suivre l'une de quatre grandes écoles de jurisprudence qu'il veut. Toutes ces grandes écoles sont véridiques".

"Mu'min" ou **"Muslim"** ou **"Musulman"** signifie une personne qui a cru et accepté les préceptes religieux islâmiques prescrits par Allahu taâlâ et révélés et transmis à l'humanité par Muhammad 'alaihi's-salâm et disséminés dans toutes les contrées musulmans. Tous ces préceptes sont expliqués dans le Qur'an al-karîm et par des milliers de hadiths charif. Ce sont d'abord les Compagnons (Sahâbat al-kirâm) qui les ont entendu par la bouche bénie de notre Prophète "sall-Allâhu 'alaihi wa sallam", puis ulamâ, les grands savants de l'Islâm, venus aux deuxième et troisième siècles après eux, appelés **Salaf as-sâlihîn**, les ont écrits et expliqués dans leurs livres en les entendant de Tâbi'ûn qui avaient entendu directement Sahâbat al-kirâm, ou de leurs successeurs de ces derniers. Par la suite, les savants religieux qui leur ont succédé ont expliqué et interprété différemment les enseignements rapportés dans les ouvrages de Salaf as-sâlihîn, ainsi ils ont divergé les uns des autres et en conséquence les soixante-treize divisions ou groupes différents ont vu le jour en ce qui concerne les enseignements, les savoirs et les préceptes qui n'ont pas de bases scripturaires explicites mais auxquels il faut croire. Seulement, l'un de ces soixante-treize groupes n'a jamais inséré ses propres idées et opinions dans les explications faites par Salaf as-sâlihîn; en les interprétant, il n'a fait aucune modification, ni ajout. Ce groupe qui a le credo musulman véridique est appelé "**Ahl al-sunna**" ou "**Sunnîte**". Les soixante-douze groupes qui sont en dissentiment et déviés en conséquence d'interpréter inexactement les versets du Qur'an al-karîm et les hadiths ambigus, sont appelées groupes de "**Bid'a**" [innovation blâmable] ou de "**Dalâla**" [hérésie] ou bien "**Anti-madhhab**". Ceux-ci aussi sont musulmans, mais ils sont dans l'hérésie.

En ce qui concerne les bases scripturaires explicites, celui qui qui a perdu la foi en interprétant le Qur'an al-karîm et les hadiths charif selon son propre raisonnement, ses opinions et jugements personnels et qui est devenu ainsi mécréant, est appelé "**Moulhid**" (impie, hérétique, défectionnaire). Moulhid se croit un musulman sincère et un croyant de l'oumma de Muhammad alaihissalâm. Et

le "**Munâfiq**" (hypocrite dans la foi) se prend pour un musulman, mais il est d'une autre religion. Le "**Zîndiq**" (perfide, renégat) renie sa religion. Il ne croit en aucune religion. Il passe pour musulman pour transformer les musulmans en athée, en impie et pour les pousser dans l'impiété. Il s'efforce d'anéantir l'Islâm en le falsifiant, en l'altérant et en voulant faire la "**réforme en religion**". Il est hostile à l'Islâm. Il est perfide et très pernicieux; les franc-maçons et les agents britanniques sont de ce groupe.

Les préceptes de l'Islâm auxquels il faut absolument croire pour être **musulman** ne consistent pas seulement de six fondements de la foi. Pour être un musulman, bien sûr qu'il est absolument nécessaire de croire qu'on doit respecter et exécuter les obligations (**fardh**) bien connues qui sont conditions obligatoires, autrement dit "sine quoi non", pareillement, croire aussi qu'on ne doit pas pratiquer et qu'on doit éviter les interdictions, des actes illicites (**harâm**). C'est le premier devoir d'un musulman d'exécuter les obligations (fard) et d'éviter les interdictions (harâm); et quiconque ne l'accepte pas ou le rejette perd la foi et devient apostat (**murtad**). Celui qui croit mais ne pratique pas une ou plusieurs prescriptions de l'Islâm sous l'effet de plaisirs mondains ou de mauvais amis, ou commet des péchés, des harâm est un musulman; mais, celui-ci est un musulman fautif, coupable; un tel musulman est appelé pécheur (**fâsiq**). Le culte, la pratique des obligations cultuelles (**al-'ibâdat**) c'est exécuter les fards et s'abstenir des actes interdits et illicites (harâm). Un musulman qui tâche d'accomplir les fardhs et d'éviter des harâm et qui se repent aussitôt quand il a commis une faute en ce qui concerne l'exécution de son culte est appelé pieux (**sâlih**).

De nos jours, il n'y a pas d'excuses pour celui qui vit dans des pays libres d'ignorer les six fondements de la foi, les fards et les harâms bien connus. C'est un péché grave de ne pas les apprendre. Il est indispensable les apprendre brièvement et les enseigner aussi à ses enfants. Même, s'il n'accorde pas d'importance à les apprendre, il devient mécréant. Bien qu'un infidèle qui déclare, qui dit la profession de foi (shahâda) "**Achhadu an lâ ilâha ill'Allah wa achhadu anna Muhammadan 'abduhu wa Rasûluh**" (J'atteste qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et j'atteste que Muhammad est Son Serviteur et Son Messager) et qui connaît sa signification et qui en croit devienne un musulman dès qu'il la prononce, quand-même, il doit apprendre graduellement les six fondements de la foi et les fardhs et les harâms bien connus pour

chaque musulman, et aussi ceux qui les savent, c'est-à-dire les autres musulmans doivent les lui apprendre. Si ce converti à l'Islâm ne les apprend pas, il sort de l'Islâm et devient un apostat (**murtad**). Toutefois, il faut qu'il les apprenne en lisant les ouvrages catéchistiques (**ilm al-hâl**) véridiques de l'Islâm écrits par les grands savants Ahl al-sunna. [Il faut faire bien attention à ne pas se tromper aux ouvrages, conférences des gens ayant le titre comme académicien, enseignant ou professeur qui ignorent les enseignements Ahl al-sunna]

Deuxième partie

2 - SAVOIRS DIVERS

a. LES FRACTIONNISTES ET SECTES HERETIQUES

Les musulmans se divisent en deux groupes. Le premier est de la communauté Ahl al-sunna, groupe sunnite. Les musulmans de la croyance et de la foi de la communauté Ahl al-sunna qui est véridique et dans le droit chemin se composent de quatre grandes écoles de jurisprudence. Leur croyance (i'tiqâd), leur foi (îmân) sont identiques. Il n'y a aucune scission entre eux. Le deuxième groupe, ce sont ceux qui ne sont pas d'Ahl al-sunna, lesquels sont appelés "gens de bid'ah" ou gens de "anti madhab". Les Chiites et les Wahhabites sont de ce deuxième groupe. De nos jours, les Taymiyyistes, adeptes et suivistes d'ibn Taymiyya, de Jamâladdin Afghânî, de Mohammad Abdouh, de Sayyid Qutb, de Mawdûdi, de Tablighî Jamâ'at et les Wahhabites sont des gens de bid'ah (ahl al-bid'a). Les Wahhabites qualifient eux-mêmes comme suivistes de cinquième madhab. Ça, c'est un bobard, un mensonge qu'ils ont fabriqué, car il n'y a pas une madhab nommée comme "**cinquième école**". A présent, il n'y a qu'une ressource, qu'un moyen ou qu'une issue pour apprendre les enseignements islamiques de base ou la science religieuse: ce sont les livres catéchistiques ('ilm al-hâl) de l'une de quatre grandes écoles. Tout musulman choisit l'une de ces quatre écoles juridiques qu'il la trouve facile à suivre. Il lit les documents, les livres de l'école qu'il a choisie et apprend ainsi sa religion. En ce qui concerne ses cultes et actes, il agit selon les principes de cette école-là. En fait, il imite (**taqlîd**) cette école-là et il devient un adhérent de cette madhab. Comme il est facile à tout le monde d'apprendre ce qu'il entend et vit de ses parents, les musulmans généralement font partie de l'école de leurs parents. L'existence de quatre grandes écoles au lieu d'une seule est un avantage, une facilité pour les musulmans.

Quoiqu'il soit permis de changer d'école (madhhab), il faudrait des années pour étudier et apprendre une nouvelle et des études faites pour apprendre la première ne serviraient à rien. De plus, un tel changement pourrait causer des confusions entre les nouveaux et anciens enseignements et des erreurs pendant l'accomplissement des cultes et actes. Il n'est jamais permis de quitter une madhhab parce qu'on la désapprouve, car les grands savants de l'Islâm ont affirmé que cela serait une mécréance d'attribuer, d'imputer l'ignorance aux Salaf as-sâlihîn ou de les désapprouver.

De nos jours, les anti-madhhab comme Mawdûdî, Hamîdullah et les Tablighis al jama'at en Pakistan, Jamâleddin al-Afghâni, Mohamed Abdouh, ancien muftî du Caire, et ses disciples Sayyid Kutb et Rachîd Ridâ en Egypte et ceux qui sont aberrés en lisant les livres des gens cités ci-dessus suggèrent un syncrétisme, une fusion de quatre grandes écoles de jurisprudence de l'Islâm. Ceux-ci proposent, imposent même aux musulmans de sélectionner et recueillir les facilités (rukhsa) de quatre grandes écoles et de réformer, de renouveler l'Islâm de telle façon qu'il puisse être facilement praticable. D'une intelligence et d'un esprit bornés et d'un raisonnement erroné, ces personnes soutiennent inintelligiblement cette idée défectiveuse, cette proposition erronée ou cette assertion fausse faite avec des savoirs incomplets. Quand on jette un coup d'œil sur leurs livres, on remarque tout de suite qu'ils ne savent rien sur les sciences de Tafsîr, de hadith, al-usûl et de fiqh (science de jurisprudence) et qu'ils n'exposent que leur ignorance avec une logique fausse, mais d'un clinquant de style et d'une rhétorique dorée. Ils sont si ignorants des matières suivantes, parce que:

1- Les grands savants de quatre grandes écoles ont énoncé ce principe: " La déduction du syncrétiste (hukm al-mulaffiq) est nulle"; c'est-à-dire, si un culte exécuté conjointement, en mélangeant les jugements de plusieurs madhhab était invalide selon toutes ces quatre écoles juridiques, le syncrétisme des madhhab serait nul et non avenu. Et si un musulman ne se conforme pas à cette unanimous des grands savants (*rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în*) de quatre grandes écoles de l'Islâm, il ne sera d'adhérent d'aucune d'elles. Il devient un anti-madhhab. Les actes d'un anti-madhhab deviendraient toujours incompatibles avec l'Islâm; ils deviendraient apocryphes. En faisant cela, on jouerait avec la religion.

2- Confiner les musulmans et les cultes dans un seul expédient signifie compliquer la religion islamique. Si Allahu taâlâ et Son Envoyé (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) avaient voulu, ils auraient sans doute tout révélé explicitement et tous les actes et cultes auraient été exercés d'une seule manière. Mais, en ayant pitié des créatures humaines, Allah Le Tout-Puissant et Son Messager (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) n'ont pas explicitement révélé tout, n'ont pas clairement expliqué, ni dévoilé, ni formulé tout. Plusieurs madhhabs (grandes écoles juridico-islamiques) ont découlé des interprétations et des déductions des grands savants Ahl al-sunna (*rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în*). Lorsqu'un musulman se heurte à une difficulté, il choisit la rukhsa (voie facile) de sa propre école pour exécuter aisément un culte ou une obligation. En cas d'une plus grande difficulté, il suit une autre madhhab et il accomplit commodément son devoir. Il n'y aurait eu point une telle facilité si on avait réduit les madhhabs en une. Les anti-madhhabs et ceux qui croyaient qu'ils recueillaient les facilités, les rukhsas des madhhabs pour établir un système unique d'une issue facile, en fait, ils causeraient sans le savoir des difficultés aux musulmans.

3- Une tentative de pratiquer une partie d'un culte en suivant une madhhab et une autre partie selon une autre école signifierait se méfier de l'opinion du docteur (Imâm) de la première école (madhhab). Comme il est cité ci-dessus, une attribution, une imputation d'ignorance aux Salaf as-sâlihîn (**rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în**), c'était la mécréance (kufr).

L'histoire a été témoin de beaucoup de gens qui voulaient faire des modifications dans les cultes islamiques et qui insultaient les grands savants ('ulamâ) Ahl al-sunna (*rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în*). Il est évident que des gens qui proféraient l'abolition de quatre grandes écoles de jurisprudence islamique après une sélection des rukhsas des madhhabs n'ont pas pu correctement lire ni comprendre non plus une page des ouvrages des docteurs de madhhab. Car, il faudrait être un spécialiste, un savant éminent pour percevoir et comprendre la supériorité des madhhabs et des docteurs de madhhab. Un savant éminent ne faisait pas courir les gens au désastre en ouvrant stupidement un chemin d'ignorance. Ceux qui se sont leurrés par des ignorants et des hérétiques apparus au cours de l'histoire ont couru au désastre, au malheur. Par contre, ceux qui ont respecté et suivi les grands savants **Ahl al-sunna**, venus à chaque siècle depuis plus de mille quatre cent

années et loués par les Hadith charif, ont atteint la félicité. Et nous aussi, nous devons nous retenir, nous raccrocher au chemin droit de nos ancêtres, de ces pieux et purs musulmans, de ces martyrs qui ont sacrifié leur vie pour l'amour d'Allah et pour promulgation et la dissémination de l'Islâm. Pareillement, nous ne devons pas nous laisser leurrer par des ouvrages, articles ou discours venimeux des réformateurs arrivistes de la religion islamique!

Malheureusement, les idées venimeuses d'Abdouh, président de la loge maçonnique du Caire, se sont propagées d'un côté à la madrasa (école) de la mosquée "**Jâmi' al-Azhar**" en Egypte. En conséquence, les "**réformateurs religieux**" comme Rashîd Ridâ, Mustafâ al-Marâghî, recteur de la Jâmi' al-Azhar, 'Abd al-Majîd as-Salîm, muftî du Caire, Mahmûd Shaltût, Tantawî al-Jawhârî, 'Abd ar-Râziq Pasha, Zakî al-Mubârak, Farîd al-Wajdî, 'Abbâs 'Aqqâd, Ahmad Amîn, Docteur Tahâ Husain Pasha, Qâsim Amîn et Hasan al-Bannâ sont apparus en Egypte. Et d'autre côté, comme on l'avait fait pour Abdouh, leur maître, ils ont été lancés en leur attribuant des titres comme "savants islamiques progressistes" ou "savants modernistes de l'Islâm", etc., et leurs ouvrages ont été traduits en turc et en plusieurs langues. Mais, ils ont causé de l'hérésie aux religieux ignorants et aux jeunes gens.

Sayyid Abdulhakîm al-Arvâsî (rahmatullâhi 'alaiyh), le grand savant et le mujaddid (rénovateur) du quatorzième siècle hégirien avait énoncé qu' «Abdouh, le mufti du Caire, n'avait jamais conçu la grandeur et la distinction de l'oulamâ, des spécialistes des sciences religieuses de l'Islam. Il était un vendu aux ennemis de l'Islâm et finalement devenu un franc-maçon et l'un des furieux mécréants qui essayaient insidieusement de détruire l'Islâm de l'intérieur ». Comme Abdouh, ceux qui ont été courus à la mécréance, à l'hérésie et à la bid'ah (innovation religieuse blâmable) sont pour ainsi dire entrés en concurrence avec les uns les autres pour égarer les jeunes religieux qui leur succéderaient. Ceux-ci sont devenus par conséquent des protagonistes des calamités comme prédictes dans le hadith charif: "**Ce seront les religieux hérétiques qui entraîneront ma oumma au précipice**".

Après la mort d'Abdouh en 1905 (1323 hégirien) en Egypte, ses novices qu'il avait élevés ne se sont pas tournés les pouces et ils ont publié de nombreux livres nocifs lesquels ont encouragé la manifestation de l'irascibilité, du courroux divin. L'un de ceux-ci est intitulé "**Muhâwarât**" rédigé par Rashid Ridâ. Comme son maître Abdouh, lui aussi, il attaque dans son livre les quatre

grandes écoles (madhhab) Ahl al-sunna de l'Islâm en méjugeant des écoles de jurisprudence de l'Islâm, des méthodes et des conditions de l'ijtihad et il expose d'une manière dénaturée les madhhabs comme dissidences dogmatiques et d'opinion, et il commente les méthodes, les procédés et les conditions de l'ijtihad comme sectarisme, fanatisme, dogmatisme et des controverses, discussions dogmatiques et il est tombé ainsi dans l'hérésie; il est allé trop loin dans son hérésie qu'il a extravagué, divagué que "les quatre grandes écoles de l'Islâm avaient rompu l'unité islamique". Il méprise ainsi, pour ainsi dire, il se moque des millions de fidèles, de musulmans sincères vécus en suivant l'une de ces quatre madhhabs depuis mille ans. Il s'est éloigné de l'Islâm si loin qu'il proposait des modifications, des réformes en Islâm et en foi afin que l'Islâm puisse répondre aux besoins contemporains. Le seul point sur lequel les réformateurs religieux se sont accordés, c'est qu'ils se font connaître eux-mêmes comme savants islamiques profondément cultivés, musulmans vrais ayant compris les exigences de la vie moderne, et qu'ils reprochent aux vrais et purs musulmans d'être des "imitateurs de la pensée bouseuse, vulgaire". Mais, ils oublient que ces musulmans qu'ils méprisent lisaien et comprenaient les ouvrages islamiques, ils suivaient la bonne route des grands savants Ahl al-sunna lesquels avaient eu la bonne nouvelle d'être des héritiers de Rasûlullah et loués dans le hadith charif: "**Le meilleur des temps est leur temps**".

Les articles, discours et déclamations de ces réformateurs religieux démontrent clairement qu'ils sont des ignares, privés de science de la jurisprudence islamique, des connaissances religieuses et qu'ils ne savaient rien sur les principes de l'Islâm. Notre Prophète "sall-Allâhu 'alaihi wa sallam - que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui" dit: «**Les savants de la bonne foi ont des degrés au dessus des autres croyants**» et «**Les savants en religion sont les héritiers des Prophètes**» et «**La science spirituelle est un secret des mystères d'Allah Le Tout Puissant**» et «**Le sommeil du savant est une adoration**» et «**Honorez les savants de mon 'oumma! Les savants sur la terre sont comme les étoiles dans le ciel**» et «**Les savants intercéderont au jour du Jugement Dernier**» et «**Les savants de jurisprudence, fuqahâ, sont précieux; c'est une 'ibada (adoration) d'être en leur compagnie**» et «**Le mérite, la supériorité du savant par rapport à ses disciples est comme la supériorité d'un Prophète par rapport à son 'oumma**». Dans ces hadith charif, notre Prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa

sallam / que la prière d'Allah Le Tout Puissant et Son salut soient sur lui)" loue-t-il les savants Ahl al-sunna venus depuis mille trois cents ans ou il fait l'éloge de Abdouh ou de ses novices, les parvenus qui ont surgi plus tard?

Le Messager d'Allah Le Très-Haut (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam / que la prière d'Allah Le Tout Puissant et Son salut soient sur lui) répond lui-même cette question et il dit: «**Chaque époque que vous vivez est pire que la précédente. Et la détérioration continuera ainsi jusqu'au Jour du Jugement dernier**» et «**Au fur et à mesure que le jour du Jugement dernier approche les hommes de message, de poste religieux seront plus pourris, plus putrides, plus avariés que la charogne d'âne**». Ces hadith charif sont écrits dans l'abrégé de "**Mukhtasaru Tadhkirat al-Qurtubî**". Tous les savants en science islamique et des milliers d'Awliyâ, loués et glorifiés par l'Envoyé d'Allah Le Très-Haut (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam / que la prière d'Allah Le Tout Puissant et Son salut soient sur lui), ont rapporté unanimement que le seul groupe reçu la bonne nouvelle qu'il serait sauvé de l'Enfer est seulement la madhab des savants de "**Ahl as-sunna wa al-Jama'a**" (Gens de la sunna; Gens de la Vérité). Ceux qui ne sont pas de Ahl al-sunna iront en Enfer. Ils rapportent également que le syncrétisme des madhab (**talfîq**) est nul. C'est-à-dire, ils notifient unanimement que la recherche et le mélange des rukhsa, des facilités des préceptes de quatre grandes écoles de l'Islâm et la fabrication ainsi d'une seule madhab apocryphe serait une tentative absurde et infondée.

Est-ce qu'une personne raisonnable suit la voie de la Sunna louée unanimement par les savants de l'Islâm (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în), venus au cours de mille ans, ou bien elle croit aux ignorants de religion apparus depuis cents ans, mais présentés eux mêmes cultivés (!) et progressistes (!)? Les bons-becs et les plus remarquables des soixante-douze groupes égarés sur lesquels il y a des Hadith qu'ils iront en Enfer, ont attaqué toujours les savants Ahl al-sunna (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în), ils ont essayé de diffamer, de tacher ces musulmans bénis; mais, ils ont été humiliés devant les réponses corroborées par des âyat kârimâ et hadith charif. Quand ils se sont rendus compte qu'ils n'auraient pas réussi à défaire scientifiquement Ahl al-sunna, ils ont recouru à l'extorsion et à la violence et à chaque époque, ils ont causé le versement de sang des milliers de musulmans. Par contre, les vrais musulmans de quatre grandes écoles de l'Islâm se sont entr'aimés

et ont vécu fraternellement.

Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) dit: «**La division des musulmans en madhab en ce qui concerne les actes, la vie quotidienne est une compassion d'Allah Le Tout Puissant**». Mais, des réformateurs religieux comme Rashîd Ridâ, né en 1282 Hégirien [en 1865] et mort soudainement en 1354 hégirien [en 1935] au Caire, prétendaient qu'ils établiraient l'unité islamique en syncrétisant les quatre grandes écoles de l'Islâm. Notre Prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam / que la prière d'Allah Le Tout Puissant et Son salut soient sur lui), par contre, recommandait à tous les musulmans sur la Terre qu'ils se réunissent sur le seul chemin de foi, sur le chemin droit de ses quatre Califes. 'Ulamâ, les grands savants de l'Islâm (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în), en recherchant, en étudiant et en travaillant ensemble, ont composé, transcrit et enregistré la voie de croyance de quatre Califes dans des ouvrages. Ils l'ont dénommé "**Ahl as-sunna wa al-Jama'a**". Tous les Musulmans dans le monde doivent se réunir dans cette voie unique d'Ahl al-sunna. Ceux qui veulent l'unité en Islâm, s'ils sont sincères dans leur propos, doivent se joindre, participer à cette unité déjà présente. Mais malheureusement, les Francs-Maçons et les Britanniques qui essayaient de détruire l'Islâm de l'intérieur ont leurré toujours les musulmans par de telles paroles dorées et clinquantes et ils ont rompu "l'unité de foi" sous le masque qu'«ils assureraien la coopération».

Les ennemis de l'Islâm essaient de l'anéantir depuis sa première époque. Et aujourd'hui, plusieurs Francs-maçons, communistes, Juifs et chrétiens l'attaquent par divers plans. D'autre part, des musulmans hérétiques et déviés pour lesquels il était déjà annoncé qu'ils iraient à l'Enfer se servent des ruses et des calomnies pour tacher Ahl al-sunna et pour fourvoyer, détourner les musulmans du bon chemin. Ceux-ci essaient ainsi de détruire Ahl al-sunna en collaborant avec les ennemis de l'Islâm. Les protagonistes, les instigateurs et les pionniers de ces attaques étaient toujours les "**Britanniques**". Ils se sont servis de toutes les sources de l'Empire, de leur trésorerie, de leurs forces armées, de leurs flottes, de leur technologie, de leurs politiciens et écrivains dans leur campagne vile et abjecte. Ils ont démolî ainsi les deux grands Etats islamiques du monde, protecteurs de l'Ahl al-sunna; l'un de ceux-ci était l'Etat Jurjaniyah (Empire Babur) en Inde, et l'autre c'était l'État Ottoman, répandu sur trois continents. Ils ont

anéanti tous les livres précieux de l'Islâm dans tous les pays. Ils ont supprimé et fait disparaître les instructions et sciences islamiques dans plusieurs pays musulmans. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ils ont secouru les communistes qui étaient sur le point de disparaître, mais ils ont donné lieu à leur relèvement et leur expansion dans le monde. James Balfour, l'un des Premiers Ministres du Royaume-Uni, a fondé en 1917 "**Al-Sihyûniyyâ**", l'organisation sioniste qui envisageait l'établissement d'un État Juif en Palestine, lieu sacré pour les musulmans. Le gouvernement anglais qui a employé tous ses efforts pour faciliter l'établissement d'un État juif a réussi la réalisation de l'État Israël en Palestine en 1366 de l'Hégire [en 1947]. Et encore le gouvernement britannique s'est emparé de la péninsule Arabique de l'État ottoman en 1351 hégirien [en 1932] et l'a délivré à la dynastie Saoudite, et il a engendré l'établissement d'un État wahhabite qui est sectaire et hérétique en religion islamique, ainsi il a donné le plus grand coup à l'Islâm. Les persécutions, la tyrannie et les tortures que les Wahhabites ont exécutées sous l'ordre des Anglais dans la région Hedjaz sont traitées en détail dans la deuxième partie de l'ouvrage intitulé "**Advice for the Muslim**".

Abdurrashîd Ibrahim Efendi écrit comme le suivant dans le chapitre dont le titre est "l'animosité des Anglais contre l'Islâm" du deuxième volume de son livre intitulé "**Âlam-i Islâm**" (le monde islamique), imprimé en turc en 1328 hégirien [en 1910] à Istanbul: «L'objectif principal des Anglais est l'abrogation du Califat islamique dans le plus court délai. La guerre de Crimée réalisée sous l'instigation et l'encouragement des Anglais et pareillement leur appui et support aux Turcs pendant cette guerre-là n'étaient qu'un stratagème pour exterminer le califat. Le traité de Paris (du 30 mars 1856) dévoile cette ruse. [Les Anglais ont clairement exposé leur hostilité dans le cadre des propositions qu'ils ont faites pour les articles de Traité de Paix, signé à Lausanne le 24 juillet 1923]. Toutes les catastrophes arrivées aux musulmans sous n'importe quelle forme, ont découlé des Britanniques. L'objectif fondamental de la politique anglaise se base sur la destruction de l'Islâm. La raison: c'est qu'ils ont peur de l'Islâm. Ils se servent des gens vendus sans foi ni loi pour abuser des musulmans. Ils présentent ces vendus comme savants religieux, héros du monde musulman. En bref, ce sont les Anglais qui sont les plus grands ennemis de l'Islâm». Abdurrashîd Ibrahim Efendi est décédé en 1363 de l'Hégire (en 1944) au Japon.

Depuis des centaines d'années, non seulement les Britanniques ont mis les pays musulmans à feu et à sang, mais aussi les Francs-Maçons écossais ont abusé des milliers de musulmans et des guides religieux, ils les ont encouragés à devenir Franc-maçon, à entrer en Franc-maçonnerie en leur vantant des douceurs comme la franc-maçonnerie se basait sur l'entraide et la fraternité, etc. et ils ont ainsi causé leur renonciation, abandon de leur plein gré à leur foi et leur apostasie. Ils ont manipulé, manœuvré et se sont servis de ces francs-maçons apostasiés comme outils pour anéantir entièrement l'Islâm. Comme ils ont employé les Francs-maçons comme Moustafa Rachîd Pacha, Ali Pacha, Fuâd Pacha, Mithad Pacha, Talât Pacha, Jamal Pacha et Enver Pacha pour la destruction des États islamiques, les religieux Francs-Maçons comme Jamaleddin al-Afghanî, Mohammad Abdouh et leurs novices ont servi d'instruments à l'altération des sciences islamiques et à leur annihilation. Parmi des centaines de livres perturbateurs et destructifs écrits par ces hommes religieux francs-maçons, le livre "**Muhâwarât**" de Rashîd Ridâ de l'Egypte a été traduit de l'arabe en langues étrangères et distribué dans les pays musulmans pour altérer la religion, la foi des musulmans. Et on voit que quelques jeunes gens de mission religieuse qui n'ont pas lu, ni compris les ouvrages des savants Ahl al-sunna (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'in) ont couru au désastre en se laissant transporter par ce courant et qu'ils ont fait tomber aussi les autres dans le malheur.

Le livre "**Muhâwarât**" de Rashîd Ridâ est traité en détail dans l'ouvrage intitulé "**Answer to an Enemy of Islam**" des publications de Hakîkat Kitâbevi-Istanbul. Il attaque dans son livre cité ci-dessus les quatre grandes écoles de jurisprudence Ahl al-sunna (madhhab), il dénie l'**«Ijmâ' al-Umma»** qui est l'une de quatre sources des sciences islamiques et il suggère que tout le monde agisse selon sa propre conception sur Le Livre (Qur'an al-Kerîm) et Sunna (Hadîth charif). Il a pour but d'effacer et d'exterminer les sciences islamiques. Et nous, dans le but de démontrer à nos frères musulmans la perversion, la défectuosité et le vice du livre intitulé "Muhâwarât", nous avons préparé et publié les ouvrages intitulés "**Answer to an Enemy of Islam**" en anglais [et "Un homme chargé des affaires religieuses ne doit pas être un fractionniste", en langue turque et en arabe]. En outre, en observant que les ouvrages intitulés "**Khulâsa't-ut-tahqîq fi bayâni hukmi 't-taqlîd wa 't-tâlifiq**", écrit par le grand savant en Islam 'Abd al-Ghanî an-

Nabulusî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), et "Hujjat-Allâhi 'ala 'l-âlamîn", écrit par Yûsuf an-Nabhâni (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), et "Ghâyat al-tahqîq" de Muhammad Hayat al-Sindî et "Saif al-abrâr", écrit par Muhammad 'Abd ar-Rahmân as-Silhatî (rahmatullâhi ta'âlâ alaiyh), l'un des 'ulamâ de l'Inde, étaient des réponses et réfutations exactes à ce livre pernicieux cité ci-dessus, nous avons reproduits en offset et publiés aussi ces quatre ouvrages.

Il est écrit à la fin du livre intitulé "**Khulâsa't-ut-tahqîq**": «Ou bien le musulman est un mujtahid, ou bien il n'a pas atteint au degré d'ijtihâd. Et un mujtahid est "**mujtahid mutlaq**" (absolu) ou bien un "**mujtahid muqayyad**" (délimité, restreint). Il n'est pas permis à mujtahid absolu d'imiter, de suivre un autre mujtahid. Il doit suivre sa propre ijtihad (déduction). Quant au mujtahid muqayyad, il est wâjib (nécessaire) qu'il suive, soumette aux principes de l'école juridique (madhhâb) du mujtahid absolu. Et il peut agir avec sa propre ijtihâd basée sur ces principes et en conformité avec ces principes».

Les musulmans qui ne sont pas mujtahid peuvent suivre l'une de quatre grandes écoles juridico-islamiques (madhhâb) d'après son choix. Mais, en ce qui concerne l'accomplissement d'un acte, d'une action selon le procédé d'une autre école-juridique, il faut qu'ils observent toutes ses conditions mises pour cette exécution de l'acte afin qu'elle soit correcte. Si on n'observe pas l'une de ses conditions, cette exécution ne sera pas valide. Sinon, il est rapporté unanimement qu'un tel acte serait nul (bâtil). Bien qu'il ne soit pas une condition de croire qu'une école juridico-islamique est plus éminente, il serait mieux d'affirmer l'éminence de son propre école-juridique (madhhâb). Faire preuve de syncrétisme, d'éclectisme (**Talfiq**) en ce qui concerne l'exécution d'un acte cultuel ('ibâda) ou d'un n'importe quel acte, c'est-à-dire, faire un choix mixte d'un avis dans une école, puis d'un avis dans une autre école parmi les quatre écoles-juridiques qui ont des divergences de vue juridique sur l'accomplissement de l'acte signifierait sortir de quatre grandes écoles de jurisprudence islamique et forger une cinquième. Et ces actes cultuels accomplis en mélangeant les procédés des écoles ne sont pas valides non plus d'après aucune des écoles. Comme il serait invalide (bâtil) de le faire, il signifierait aussi n'en faire qu'à sa tête, traiter de jouet la religion. Par exemple, lorsque le musulman, en faisant les ablutions avec l'eau stagnante et polluée moins de celle d'un grand bassin (**hawd-i**

kebîr^[1] et plus d'une quantité appelée "**qullatain**"^[2] mais la couleur, l'odeur et le goût de laquelle ne sont pas gâtés et s'il n'a pas formé l'intention (niyya) pour cette ablution et s'il ne lave pas les membres du corps prescrits par ordre, s'il ne les frotte pas, s'il ne les lave pas l'un après l'autre et sans interruption et s'il ne la commence pas par la formule de Basmala, cette ablution est invalide selon tous les imams de quatre grandes écoles juridiques. Quiconque le trouve comme valide, il se forgerait une cinquième école, madhhhab. Il n'est jamais permis même pour un mujtahid d'émettre un cinquième avis incompatible avec l'unanimité de quatre grandes écoles. Sadr ash-Sharî'a écrit dans son ouvrage intitulé "**Tawdîh**" «S'il y a deux différentes vues sur le procédé et l'exécution d'un acte transmises de Sahâbat al-kirâm, les savants postérieurs ne pourront pas proposer une troisième selon l'unanimité. Il y a eu aussi des savants qui ont dit que 'ulamâ de chaque époque étaient comme Sahâbat al-kirâm ». Molla Khusraw (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) écrit dans son ouvrage intitulé "**Mir'ât al-usûl**": «Lorsque deux différents avis sur une question ou sur l'accomplissement d'un acte étaient transmis par des savants de la première époque, il n'aurait pas été permis par consensus (ijmâ') des savants d'exprimer un troisième avis. Dire que 'ulamâ' de chaque époque étaient comme Sahâbat al-kirâm est valide (sahîh) ». Jalâl ad-dîn al-Mihâllî, premier auteur du tafsîr de "Al-Jalâlain", écrit comme le suivant dans le commentaire de l'ouvrage "**Jam' al-Jawâmi'**" écrit par Suyûtî: «Il est harâm (défendu) de contester, de contredire ou de s'opposer à l'ijmâ'; il est prohibé dans le Qur'an al-karîm. C'est pourquoi, il est harâm d'exprimer une autre opinion sur le procédé d'un acte, d'une question sur lequel Salaf as-shâlihîn (les pieux prédecesseurs) avaient divergence d'opinions».

L'exécution d'un acte cultuel ou d'une question en se référant aux déductions divergentes de deux ou trois ou quatre de quatre grandes écoles contrarie et annule l'ijmâ (consensus, unanimité) de ces madhhhab. Un tel acte est invalide selon toutes les quatre

[1] Hawd-i kebîr : grand bassin de 23 m².

[2] Qullatain : un volume d'eau de 220 kg. [Il y a une explication détaillée sur la quantité d'eau de **qullatain** et les sortes d'eau en Islâm dans notre ouvrage intitulé "**Endless Bliss**" en anglais, Volume 4, chapitre :7]

grandes écoles. Autrement dit, le syncrétisme (**Talfiq**) n'est pas permis. Qâsim ibn Qatlûbagha écrit comme le suivant dans son ouvrage "**At-tas'hîh**": «Il est unanimement proclamé qu'il n'était pas sain d'accomplir un acte en suivant, en se référant à deux ijtihad différentes. A savoir, lorsque le musulman ne passe pas les mains humides sur toute la tête, c'est-à-dire, il ne fait pas la madéfaction ou humectation (masah) en faisant l'ablution fait sa prière de salât après être frôlé par un chien, cette prière de salât est invalide. Et l'invalidité unanime d'un tel cas est aussi traitée dans l'ouvrage intitulé "**Tawqîf al-hukkâm**" écrit par Shihâb abdîn Ahmad ibn al-'Imâd (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), un savant Chaféite». L'ablution de ce musulman n'est pas valide en se tenant à l'avis de Imâm Mâlik (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) parce qu'il n'avait pas fait une madéfaction complète de la tête et elle n'est pas valide en se tenant à l'avis de Imâm Shâfi'i (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) parce que ce musulman avait été frôlé par le chien.

Un savant Hanafite, Muhammad al-Baghîdâdî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) écrit comme le suivant dans son livret intitulé "**Taqlîd**": «Il y a trois stipulations pour imiter une autre madhab. La première, laquelle est écrite aussi dans l'ouvrage intitulé "**Tahrîr**" écrit par Ibn Humâm, est qu'un musulman ne peut pas finir un acte selon une autre école parce qu'il avait commencé à l'accomplir en se tenant à l'avis de sa propre école. Par exemple, il ne peut pas exécuter sa prière de salât en se tenant à l'école Chaféite avec une ablution faite en se tenant à l'école Hanafite. La seconde stipulation, comme il est traité en le citant de Ahmad ibn Idrîs al-Qarâffî dans l'ouvrage intitulé "Tahrîr" écrit par Ibn Humâm, c'est qu'un acte forgé (mulaffaq) ne peut pas être défini comme invalide selon les deux écoles. Autrement dit, lorsqu'un musulman, en faisant son ablution, ne fait pas des frictions des membres prescrits en se conformant à l'école Shafîite et puis touché une femme avec qui il peut se marier licitement (jâiz) en se conformant à l'école Mâlikite, sa prière de salât accomplie avec cette ablution est considérée invalide d'après ces deux écoles. La troisième stipulation est qu'il ne faut pas rechercher les rukhsa [facilités] des écoles. Imâm an-Nawawî et plusieurs savants ('ulamâ) ont souligné l'importance de cette stipulation. Ibn Humâm n'a pas mentionné cette stipulation. Hasan Sharablâlî écrit comme le suivant dans son ouvrage intitulé "**Al-'iqd al-farîd**": « L'acte de mariage contracté sans la présence du tuteur en se conformant à l'école Hanafite ou l'acte de mariage contracté sans

la présence du témoin en se conformant à l'école Mâlikîte sont valides (sahîh). Mais, l'acte de mariage contracté sans un tuteur ni témoin est invalide ». Comme il y a trop de difficultés pour les gens du commun d'observer cette stipulation, ils n'ont été autorisés qu'en cas de nécessité absolue de suivre une autre école. Il est dit qu'il n'était pas valable d'imiter une autre école sans consulter un savant [âlim] ». Le passage pris du texte de Muhammad al-Baghdâdî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) s'est achevé ici.

Ismâ'il an-Nablusî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), dans son annotation du commentaire intitulé "**Ad-Durar**", fait référence à l'ouvrage intitulé "**Al-'iqd al-farîd**" et écrit: «Une personne n'est pas obligée de rester attachée à une école. Elle peut effectuer une obligation en se conformant aussi à une autre école. Mais en la faisant, il faut qu'elle observe toutes les conditions requises concernant l'exécution de l'acte par l'école imitée. Elle peut accomplir aussi deux actes indépendants en se conformant à deux écoles différentes ». Lorsqu'on imite une autre école, la nécessité d'observer toutes les conditions requises des écoles signifie que le syncrétisme des écoles est invalide. 'Abd ar-Rahmân al-Imâdî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), l'un des savants Hanafites, écrit dans son livre intitulé "**Al-muqaddima**": «Quand il s'agit d'un cas d'obligation, d'une nécessité, le musulman peut imiter l'une de trois autres écoles. Mais, il doit respecter les conditions requises par l'école imitée pour l'acte ou un acte cultuel à accomplir. Par exemple, lorsqu'un musulman hanafite, en faisant son ablution avec de l'eau polluée d'une quantité qullatain en se conformant à l'école Shafi'îte doit formuler dans le cœur l'intention, faire attention au lavage et friction des membres en ordre de succession, réciter al-Fâtiha derrière l'imâm pendant sa prière de salât en congrégation et observer certainement le tâ'dil al-arkân (éléments fondamentaux de la salât, rukn). Il est unanimement déterminé par les savants qu'une prière de salât accomplie sans observer ces procédés serait invalide ». Dans son exemple, il ne répétait pas le mot "cas d'obligation" pour imiter une autre école, car il voulait parler d'un besoin en mentionnant le cas d'obligation ou d'une nécessité. D'ailleurs, selon la majorité des savants, il n'y a pas d'obligation de suivre toujours la même école. Le musulman peut se conformer à une autre école quand il affronte une difficulté (haraj) dans sa propre école. Tout ce qui est écrit jusqu'ici démontre que le syncrétisme des écoles (tafiq) n'est pas valide.

Dans le livre "**Tahrîr**" d'Ibn Humâm, il n'y a aucune

expression qui indiquait que le syncrétisme des écoles (tafīq) était valable. Muhammad al-Baghdâdî et al-Imâm al-Manâwî ont cité ce que Ibn Humâm expliquait dans son ouvrage intitulé "**Fâth al-qadîr**": « C'est un péché de changer d'école en faisant une déduction personnelle et en appuyant sur un argument infondé. Celui qui le fait reçoit une sanction pénale. Un changement d'école sans ijtihad et sans une preuve est plus pire que le premier. Le changement d'école signifie agir, exécuter ses actes cultuels selon une autre école. Et cela ne devient pas effectif avec un énoncement ou une expression verbale. Si l'on fait, cela devient une promesse, pas un changement d'école. D'ailleurs, il n'est pas obligatoire de se conformer à une école avec une telle promesse. L'âyat al-karîma (verset du Qur'ân al-karîm) "**Demandez donc aux gens du rappel [savants] si vous ne savez pas**" nous commande de demander aux docteurs connus sur les règles, les jugements religieux. La prohibition de changement d'école par les grands savants est destinée à empêcher l'essai de recueillir, rechercher les facilités, procédés simples (rukhsa) des madhhabs. Cependant, selon plusieurs savants, tout musulman peut suivre, se conformer à un ijtihad qui lui semble facile à accomplir en matière de différents actes». Et si un ignorant disait que cette dernière explication de Ibn Humâm démontre que le syncrétisme des écoles était valide, alors son raisonnement serait faux, parce que l'explication citée ci-dessus signale que le tout d'un acte pouvait être exécuté conforme à une seule école, pas en se conformant à plusieurs. Les antimadhhab et réformateurs religieux qui n'ont pas pu concevoir cette précision et nuance prennent Ibn Humâm à faux témoin. Au contraire, Ibn Humâm écrit clairement dans son ouvrage "**Tahrîr**" que le syncrétisme des écoles n'est pas permis.

Les réformateurs religieux de l'Islâm font remarquer le passage suivant de Ibn Nujaim (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) comme argument pour la légitimité, la validité de syncrétisme des écoles: « Il est écrit dans une sentence jurisprudentielle (fatwâ) délivrée par Qâdfî-Khân que si une fondation territoriale (le territoire d'une waqf) est vendue à un prix exorbitant (ghaban fâhish)^[1] cette vente sera infondée d'après Abû Yûsuf (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) parce qu'elle est destinée à tromper l'acheteur avec le prix exorbitant (ghaban fâhish). Mais, selon Abû Hanîfa, la vente au

[1] Vente à un prix exorbitant destiné à duper l'acheteur et achat fait à un prix exorbitant en se laissant leurrer par le vendeur.

prix exorbitant faite par le mandataire du gérant de la fondation (waqf) est licite. Quand même la vente du territoire du waqf par échange est légale et permise selon Abû Yûsuf. Donc, on peut réaliser une vente valable en unifiant, en syncrétisant ces deux ijtihâd ». Le procédé cité ci-dessus ne peut pas être un argument pour le syncrétisme religieux parce qu'il s'agit ici d'un syncrétisme inter-école, autrement dit talfiq fait dans une école, dans la même madhab. Tous les deux ijtihâd sont issus de la même méthodologie; les deux jugements ou déductions résultent ou proviennent de la même Usûl. Or, le syncrétisme fait entre deux écoles, deux madhab n'est pas pareil. D'ailleurs, la preuve qu'Ibn Nujaym n'a jamais défini le syncrétisme des écoles (talfiq) comme licite, c'est son explication cité dans son commentaire "**Bahr-ur-râiq**" qu'il a préparé pour le livre intitulé "**Kanz**": «Un musulman qui se dispose à diriger une prière de salât en congrégation des fidèles d'une autre école doit observer aussi les principes de cette école-là». La traduction faite du livre "**Khulâsa't-ut-tahqîq**" s'est achevée ici.

Muhammad 'Abd ar-Rahmân as-Silhatî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), l'un des savants de l'Inde, écrit comme le suivant dans son livre écrit en persan intitulé "**Saif al-abrâr al-maslûl 'ala 'l-fujjâr**": « Lorsqu'il explique le hadith charif "**Facilitez!, Ne rendez pas difficile!**" dans son commentaire intitulé "**Mishkat**", 'Allâma Hâfiż Hasan ibn Muhammad at-Tayyibî^[1] (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) souligne que "celui qui syncrétise, qui recueille les principes ou dispositions faciles des écoles devient un impie (zindiq)". Cela signifie que:

1- Tout musulman doit se conformer à l'une de quatre écoles lorsqu'il accomplit un acte cultuel ou une pratique, une affaire. Il n'est pas permis de se conformer, de suivre quelqu'un d'autre que les docteurs de quatre écoles.

2- Tout musulman est libre de se conformer à l'une de quatre écoles qu'il choisit et qui lui paraît facile à suivre. Il est libre de pratiquer un acte selon une école et un autre acte en se conformant à une autre.

[1] At-Tayyibî est décédé à Damas en 743 hégirien [en 1343]. La première édition de l'ouvrage intitulé "**Saif al-abrâr**" est publiée en Inde en 1300 de l'Hégire [en 1882]. Il a été réimprimé par Hakîkat Kitâbevi en 1415 hégirien [en 1994]

3- Quant à la pratique, l'accomplissement d'un acte ou d'un acte cultuel suivant plus d'une école, il faut qu'il remplit toutes les conditions et les stipulations de l'école adaptée en ce qui concerne la validité de ces actes-là. Quand on obéit aux principes, aux stipulations de l'école adaptée sur une question ou un acte cultuel, cette application devient valide selon l'école adaptée. Et cette attention est appelée "**taqwâ**"; cela serait très bien. Cela voudrait dire qu'il s'est adapté à une école (**taqlîd**) et qu'il a observé à la fois les conditions et les principes des autres écoles. S'adapter à une école, autrement dit, suivre ou imiter une école est permis à condition qu'on observe tous ses principes, règles ou conditions. Si un acte cultuel ou une pratique d'un musulman n'est pas valide selon aucune des écoles auxquelles il s'est conformé, cela est appelé "**talfîq**" (syncrétisme des ordres des écoles), lequel n'est jamais permis.

4- L'homme n'est pas obligé de rester toujours fidèle, attaché à l'école qu'il a choisie. Quand il veut, il peut changer d'école. Toutefois, il faut apprendre bien les instructions et principes de jurisprudence (fiqh) de l'école à laquelle on veut se conformer, s'adapter. Et cet apprentissage est possible par étudier les livres d'instructions (livres de crêdo et catéchistiques) de l'une de ces écoles appelés "'Ilm al-hâl". Cependant, il est plus commode, plus facile de suivre les règles d'une seule madhhab choisie une fois. Car, il y a toujours des difficultés de quitter une école et s'adapter à une nouvelle ou d'imiter une disposition d'une autre école sur un acte ou une question. Quand même, on peut toujours imiter une autre école en cas d'une nécessité indispensable ou d'une difficulté grave mais en observant tous ses conditions.

Comme il est difficile d'apprendre les règles de la science de fiqh concernant une autre école, les savants de fiqh ont prohibé aux ignorants, c'est-à-dire, à ceux qui n'ont pas de savoirs sur la science de fiqh, d'imiter une autre école. Par exemple, il est écrit comme le suivant dans le livre intitulé "**Bahr al-fatâwâ**": «Si un musulman de l'école Hanafite a une blessure saignante continue et s'il s'agit d'un gêne pour faire son ablution à l'heure de chaque prière de salât, il n'est pas valide d'exécuter sa prière de salât en se conformant à l'école Chaffîte sans observer les conditions de cette école». Ibn 'Âbidîn l'explique en détail dans le chapitre sur "Ta'zîr". Dans le but de protéger les actes cultuels des musulmans qui manquent de connaissances et d'instruction dans le domaine de jurisprudence islamique contre une invalidation, une

annulation et une rupture quelconque des actes cultuels, les savants Ahl al-sunna (rahmatullâhi ta’âlâ ’alaihim ajma’în) n’ont pas autorisé d’imiter une autre école à moins qu’il n’existe une grande difficulté, autrement dit, à l’exception d’une nécessité indispensable (haraj).

Il est écrit comme le suivant dans le chapitre "Zabâiyah" du commentaire intitulé "**Durr al-mukhtâr**" de Tahtâwî: «Plusieurs docteurs exégètes (auteurs de l’exégèse du Qur’ân al-karîm; de tafsîr) ont commenté que le verset (âyat) cent troisième de la sourate "**Âl-Imrân**" (La Famille de 'Imrân) «**Fortifiez-vous du lien d’Allah, collectivement**» signifie s’attacher aux explications et commentaires des savants de fiqh, des docteurs de jurisprudence. Ceux qui n’agissent pas en se conformant aux livres de fiqh risquent de tomber dans l’hérésie et d’être privés de l’aide d’Allah Le Très-Haut et de ne pas se sauver du feu de l’Enfer. Ô croyants! Réfléchissez bien sur cet âyat al-karîma et attachez-vous au seul groupe appelé "**Ahl as-sunna wa al-Jama'a**", reçu la bonne nouvelle qu’il serait sauvé de l’Enfer! Car, l’agrément, le consentement et l’aide d’Allah Le Très-Haut sont sur ceux qui sont de ce groupe. Et Son châtiment sera infligé à ceux qui ne sont pas de ce groupe et IL enverra ceux-ci en Enfer. Et pour être de l’Ahl al-sunna, il faut se conformer à l’une de quatre écoles Ahl al-sunna. Quiconque ne respecte pas, ne se conforme pas à l’une de ces quatre écoles est loin de l’Ahl al-sunna, il n’en est pas. Seul l’un de soixante-treize groupes est d’Ahl al-sunna. Les soixante-douze autres sont des gens de bid’ah; ils iront en Enfer. Ils sont dans la catégorie des "**riformateurs en religion**". Donc, il faut embrasser une de quatre écoles de la voie droite de l’Islâm, c’est-à-dire être de l’Ahl al-sunna pour être sauvé d’être un hérétique, un impie ». En outre, un musulman qui recherche et recueille et qui fait le syncrétisme des ordres et pratiques faciles des écoles ne serait pas un adhérent de l’une de quatre écoles, il s’écartera du chemin d’Ahl al-sunna. Il serait un anti-madhhab. Il est évident que celui qui ne se conforme pas à l’une de quatre grandes écoles est un antimadhhab. Celui qui fait un syncrétisme religieux de quatre écoles est un antimadhhab. De plus, celui qui a une croyance incompatible avec Ahl al-sunna est aussi un antimadhhab même s’il suit une seule école Ahl al-sunna. Ces trois types cités ci-dessus ne sont pas d’Ahl al-sunna. Ce sont des gens de bid’ah. Ils sont sur le chemin d’hérésie (dalâla). Et les vrais musulmans suivent l’une de quatre écoles, le chemin droit; ils sont donc Ahl al-sunna. Ces

quatre grandes écoles juridico-islamiques sont unanimes sur les fondements de la croyance. Leur croyance, leur foi, le fondement de leur religion sont identiques. Et ces quatre grandes écoles ont divergé seulement sur des questions de jurisprudence. Les différences qui les caractérisent sont relativement minimes. Et ces petites différences qui concernent les actes cultuels sont une compassion d'Allah Le Tout Puissant. Tout musulman peut choisir l'une de quatre grandes écoles qui lui semble facile à se conformer.

b. LA CROYANCE AHL AL-SUNNA

Gloire et Louange à Allah Le Très-Haut de m'avoir accordé d'écrire ces passages suivants. Hamd (Louange, Gloire) signifie croire et professer que c'est Allah Le Tout Puissant qui a créé et envoyé tous les biens et bienfaits. Le bien ou un bienfait signifie tout ce qui est favorable à la progression des créatures et à leur évolution. Shukr (reconnaissance, remerciement) signifie utiliser tout conformément aux préceptes de l'Islâm. Les bienfaits sont traités dans les ouvrages des savants Ahl al-sunna. Les savants Ahl al-sunna sont les docteurs de quatre écoles de jurisprudence connues.

Imâm Muhammad al-Ghazâlî (rahmatullâhi 'alaiyh) écrit comme le suivant dans son œuvre intitulée "**Kimyâ-î Sa'âdat**": « À priori, il est fard (obligatoire selon la religion) pour une personne musulmane de savoir et croire en signification de la formule "**Lâ ilâha ill-Allâh, Muhammadun Rasûl-Allâh**". Cette profession de foi est nommée "**Kalimat at-tawhîd**"^[1]. Il suffit pour chaque musulman d'attester et de croire sans aucun doute à la signification de cette parole du tawhîd. Il n'est pas fard de prouver, d'en établir des preuves ou de le rendre conforme à la raison ou rationaliser. Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) n'a pas commandé aux Arabes de croire en établissant preuves et en révélant ces preuves ou de rechercher les doutes ou d'éclaircir, lever ces doutes. Il leur a commandé seulement de croire et de ne pas douter. Il est convenable qu'on en ait foi simplement. Cependant, il est fard kifâya^[2] qu'il existe quelques 'âlims (savants de la religion) dans

[1] Tawhîd (unicité d'Allah Le Tout Puissant) et "Kalimat at-tawhîd" c'est la formule de l'attestation de foi: "Il n'y a d'autre dieu qu'Allah et que Muhammed alaihissalâm est Son Messager". Le mot tawhîd signifie l'Unité divine.

[2] Fardh kifâya: Ordonnance divine, obligatoire pour la nation musulmane dans son ensemble. Cette ordonnance collective est considérée accomplie, si elle est exécutée par quelques membres de la communauté.

chaque ville. Ces savants ont à connaître les preuves, à ôter les doutes et à répondre aux questions; c'est wâjib. Ils sont comme des bergers des croyants. D'une part, ils leur enseignent sur les instructions de la croyance, de l'imân (la foi), il défend les croyances des croyants et d'un autre côté, ils répondent aux calomnies des ennemis de la religion.

«Le Qur'ân al-karîm révèle la signification de la parole de tawhîd et Rasûlullah (*sall-Allâhu 'alaihi wa sallam / Paix et bénédiction soient sur lui*) explique ce qui y est mentionné. Tous les compagnons (Sahâbat al-kirâm) ont entendu, appris toutes ces explications et ils les ont transmises à ceux qui sont venus après eux. Les grands savants, les savants religieux éminents et distingués qui ont transcrit mot à mot et correctement et sans faire aucune modification dans leurs livres et qui nous les ont retransmis ceux que Sahâbat al-kirâm avaient transmis sont appelés "**Savants Ahl al-sunna**". Tout le monde doit apprendre l'i'tiqâd (certitude, conviction, adhésion) Ahl al-sunna, s'unir sur cette i'tiqâd et s'aimer l'un l'autre. La vraie graine du bonheur, c'est cette i'tiqâd même, c'est avoir cette i'tiqâd et c'est s'unir sur cette conviction.

«Les grands savants Ahl al-sunna expliquent la signification de la parole "kalimat at-tawhîd" comme le suivant: "Les êtres humains n'existaient pas. Ils ont été créés ultérieurement. Ils ont un Créateur. C'est ce Créateur qui a créé toutes choses, tous les êtres. Ce Créateur de toutes choses est l'Unique. Il n'a ni associé, ni son semblable. Il n'y a pas d'un second autre que Lui-même. IL existait toujours. Son existence n'a pas de début. IL existe toujours. Il n'y a pas de fin à Son existence. Il ne cesse jamais d'exister, ni dans le passé, ni dans l'éternel futur. Son existence est infiniment nécessaire. Sa non-existence, Son inexistence est impossible. Son existence, Sa subsistance est par Lui-même. IL n'a besoin de rien, ni de quoi que ce soit. Il n'a besoin aucun moyen, aucune raison, aucune circonstance. Il n'y a rien qui Lui soit nécessaire et il n'y a rien qui n'a pas besoin de Lui. C'est Lui qui crée tout et qui donne de l'existence à tout. C'est Lui Seul qui crée toutes choses, qui maintient tout en existence à tout moment et qui fait que tous les êtres, toutes choses continuent d'exister à tout moment. IL n'est pas substance, ni une matière. IL n'est pas un corps. IL n'est pas en un endroit. IL n'est dans aucune matière. IL n'a pas de forme. IL ne peut pas être mesuré. On ne peut pas demander comment IL est. Quand nous parlons de Lui, IL n'est

pas quelque chose qui se présente à l'esprit ou que nous puissions imaginer que c'est Lui. IL ne ressemble pas à tout cela. IL est différent de toutes ces choses. Toutes ces choses sont Ses créatures. IL n'est pas comme Ses créatures. IL est Le Créateur de tout ce qui se présente à l'esprit, de toutes les supputations, de toutes imaginations et de toutes réflexions. IL n'est pas au-dessus, au-dessous ou sur le coté. IL n'est pas dans un endroit. IL n'est pas concerné par les endroits. Toutes choses, tous les êtres sont au-dessous du Trône (Arsh). Et le Trône est au-dessous de Son pouvoir, de Son omnipotence. IL est au-dessus du Trône. Cependant cela ne signifie pas que le Trône Le porte. Le Trône existe par Sa grâce (lutf) et Sa puissance (qudra). IL l'est maintenant comme il était dans l'éternel passé. IL était le même avant de créer le Trône comme IL l'est maintenant. IL sera toujours le même dans le futur éternel comme IL était avant la création du Trône. Aucun changement, aucune transformation, aucune transmutation ne se produisent chez Lui. IL a des Attributs. Ses "Attributs de Perfection" (**Sifât thubûtiyya**) sont au nombre de huit: **Hayat** (la vie), **Ilm** (l'omniscience), **Sem'** (l'ouïe), **Basar** (la vue), **Qudra** (l'omnipotence), **Kalâm** (la parole), **Irâda** (la volonté) et **Takwîn** (faire exister, faire entrer les choses en existence). Et il n'y a aucune modification en Ses attributs-ci. Une modification ou un changement en Ses Attributs est une imperfection. Et il n'y a aucune imperfection, aucune défectuosité, ni défaut chez Lui. Quoiqu'IL ne ressemble à aucune de Ses créatures, il est possible de Le connaître dans cette vie terrestre pour autant qu'IL se fasse connaître et de Le voir dans l'autre monde, dans la vie éternelle. Ici, on Le connaît sans pouvoir bien concevoir comment IL est. Et dans l'au-delà, IL sera vu d'une manière inconcevable.

"Allâhu ta'âlâ (Allah Le Très-Haut) a envoyé Ses Prophètes ('alaihim us-salâm / Paix et saluts soient sur eux) pour l'humanité toute entière, pour Ses serviteurs humains. IL a transmis par l'intermédiaire de ces Messagers choisis, ces grands êtres humains, à tous les gens Ses ordres et les actes qui les amèneraient au bonheur et au malheur éternels. Le supérieur, le plus élevé parmi Ses Prophètes est le dernier Prophète **Muhammad** alaihissalam (*Paix et bénédiction soient sur lui*). Il a été envoyé à titre de Prophète pour tous les gens religieux ou irréligieux, tous les peuples, tous les lieux. Il est le Prophète de tous les êtres humains,

les anges et génies. Dans tous les côtés du monde, tous les gens doivent se conformer à ce Prophète sublime, à sa Loi sublime». Le passage tiré de l'ouvrage de Imâm al-Ghazâlî^[1] s'achève ici.

Sayyid 'Abdulhakîm-i Arwâsî^[2] (rahmatullâhi 'alaiyh), un grand savant et un murshid kâmil (guide parfait) de l'Islâm citait comme le suivant: «Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaîhi wa sallam) avait trois tâches. La première, c'était transmettre, délivrer le message (**teblîgh**) de la Loi islamique, les préceptes, principes de l'Islâm (**Ahkâm al-Islamiyya**), c'est-à-dire, les bases scripturaires, les commandements et interdictions du Qur'an al-karîm, les ordres, les instructions de la foi, les règles essentiels de la science de la jurisprudence islamique (ahkâm al-fiqhiyya) aux êtres humains. Ahkâm al-fiqhiyya sont les ordres, règles essentiels qui concernent les commandements et interdictions. Sa seconde tâche, c'était transmettre les préceptes antérieurs et spirituels du Qur'an al-karîm (ahkâm al-manawîyya), c'est-à-dire, les connaissances de la vérité qui concernent les Attributs et l'Essence divine (dhât) d'Allah Le Très-Haut aux cœurs des gens éminents de son Umma. Cette deuxième tâche ne doit pas être confondue avec sa première tâche de teblîgh. Les anti-madhhab contestent cette seconde tâche. Mais, Abû Huraira (radiy-Allâhu 'anh) dit comme le suivant: "J'ai acquis deux types de savoir de Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaîhi wa sallam). Je vous ai rapporté le premier. Si je vous l'expliquais le deuxième, vous me tueriez". Ce témoignage d'Abû Huraira, cité ci-dessus, est écrit dans les livres "**Bukhârî**", "**Mishqât**", "**Hadîqa**" et dans 267ème lettre de "**Maktûbât**". Sa troisième tâche était destinée à l'usage de contrainte pour forcer les musulmans qui n'obéissaient pas aux conseils et aux prêches en ce qui concerne les règles essentiels de fiqh (ahkâm al-fiqhiyya).

-
- [1] Imâm Muhammad al-Ghazâlî (rahmatullâhi 'alaiyh) est l'un des plus grands savants de l'Islâm. Il a écrit des centaines de livres. Tous ses livres, ouvrages sont très précieux. Il est né en 450 de l'Hégire [en 1068] à Tus, située près de Mashhad, et il y est décédé en 505 de l'Hégire [en 1111].
- [2] Sayyid Abdulhakîm Arwâsî (rahmatullâhi 'alaiyh) est né à Başkala, communal de Van en 1281 de l'Hégire (en 1865) et décédé en 1362 de l'Hégire (en 1943) à Ankara. **Sayyid** signifie ici qu'il était l'un des descendants de Muhammad alaihissalâm (Paix et salut soient sur lui).

"Après Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam), chacun de quatre Califes (radiy-Allâhu 'anhum) a accompli parfaitement ces trois tâches. Pendant l'Imâma de Hadrat Hasan (radiy-Allâhu 'anh), les discordes (fitna) et innovations religieuses (bid'ah) ont augmenté. L'Islâm s'est étendu sur trois continents. La lumière (nûr) spirituelle de Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) s'est éloignée de notre planète. Le nombre des Sahâbat al-kirâm (radiy-Allâhu 'anhum) a diminué. Plus tard, une personne n'a pas pu accomplir toute seule ces trois tâches. En conséquence, ces trois tâches ont été subdivisées en trois différents ordres. La tâche de transmettre la science des principes du Droit (usûl) et du domaine des ramifications du droit musulman, branches de la jurisprudence de l'Islâm (fur'û), en somme les principes de la foi ('imân) et les règles essentiels de fiqh (ahkâm al-fiqhiyya), a été assignée aux docteurs mujtahid, imâms religieux. Parmi ces mujtahids, ceux qui transmettent et expliquent les principes de la foi sont appelés "**mutakallimûn**" (théologiens) et ceux qui transmettent et expliquent la jurisprudence, autrement dit, le droit canonique de l'Islâm (fiqh) sont appelés docteurs en jurisprudence (fuqahâ'). La seconde tâche, c'est-à-dire, la tâche de faire atteindre les musulmans qui ont la vocation aux jugements spirituelles du Qur'an al-karîm, était assignée aux Douze Imams de l'Ahl al-Bayt (Gens de la maison) et aux maîtres éminents de tasawwuf (soufisme). Junaid al-Baghdâdî et Sirrî-i Sakatî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihimâ), ces deux personnalités éminentes en étaient. Junaid al-Baghdâdî est né en 207 de l'Hégire [en 821] et décédé à Baghdâd en 298 de l'Hégire [en 911], et Sirrî (Sârî) as-Saqatî est décédé en 251 de l'Hégire [en 876] à Baghdâd.

[Les savants Ahl al-sunna ont établi 'ilm al-tasawwuf [soufisme] en apprenant cette seconde tâche de Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) de Douze Imâms (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim). Quelques personnes ne croient pas aux Awliya' (saints), aux karamats (faveurs, dons, prodiges, merveilles d'un walî) ni au tasawwuf. Leur incroyance démontre qu'ils manquent d'égards envers les Douze Imâms. Mais s'ils étaient sur le chemin de l'Ahl al-Bayt, ils auraient appris de Douze Imâms la seconde tâche de notre Prophète, et plusieurs savants de tasawwuf et awliya' ainsi auraient été élevés parmi eux. Comme il n'en est pas élevé parmi eux, ils ne croient non plus à leur existence. On voit que les Douze Imâms sont les guides spirituels, les modèles, les Imâms de l'Ahl

al-sunna. Ceux qui aiment Ahl al-Bayt (Gens de la maison) et qui se trouvent sur le chemin de Douze Imâms sont de l'Ahl al-sunna. Pour être un savant éminent en Islâm, il faut être l'héritier de Rasûlullah dans ses deux tâches, autrement dit, il faut être un spécialiste éminent dans le domaine de ces deux sciences. 'Abd al-Ghanî an-Nabulusî (rahmatullâhi ta'âlâ 'aleyh), l'un de tels savants éminents, cite dans son œuvre intitulée "**Al-hadîqat an-nâdiyya**", pages 233 et suivantes et à la 649ème, les hadiths charif définissant les principes spirituels du Qur'ân al-karîm et il fait remarquer que leur incroyance en cette deuxième tâche était le signe de leur ignorance et qu'ils étaient déshérités]

"La troisième tâche, c'est-à-dire, le devoir de faire respecter les principes de l'Islâm par l'impétuosité, la souveraineté était assignée aux souverains, aux sultans, autrement dit, aux gouvernements. Les sections de la première tâche sont appelées "écoles juridico-islamiques" (**madhhab**), celles de la deuxième sont appelées "voies spirituelles" (**tariqa**) et celles de la troisième sont appelées "lois" (**qânum**). Les écoles concernant la foi, la conviction sont appelées "**madhhâb d'i'tiqad**". Notre prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) avait prédit que les madhhabs d'i'tiqad seraient divisées en soixante-treize groupes dont un seul parmi eux serait droit et les autres égarés. Et, c'est arrivé ainsi. Le groupe reçu la bonne nouvelle qu'il se trouverait sur la bonne voie, sur le droit chemin est appelé "**Ahl as-sunna wa al-Jama'a**". Les soixante douze groupes égarés sont appelés "**groupes de bid'a**", autrement dit, groupes aberrants ou hérétiques. Cependant, aucun de ceux-ci n'est pas mécréant (kâfir). Ils sont tous musulmans. Toutefois, celui qui prétend qu'il est un fidèle de l'un de soixante douze groupes mais qui conteste ou ne croit pas à l'une des bases scripturaires explicites révélées dans le Qur'ân al-karîm ou hadith charif ou devenues communes parmi les musulmanes, il devient un mécréant. De nos jours, il y a beaucoup de gens qui portent un nom musulman mais quittés la madhhab de **l'Ahl al-sunna** et devenus ainsi hérétiques ou mécréants». La citation de Hadrat Abdulhakîm Efendi s'achève ici.

Les musulmans doivent continuer à apprendre la science du berceau à la tombe. Les sciences, instructions que les musulmans ont à apprendre sont appelées "**al-'ulûm al-Islâmiyya**" (sciences islamiques). Ces sciences islamiques se divisent en deux branches:

1- al-'ulûm an-naqliyya (sciences religieuses) 2- al-'ulûm al-aqliyya (sciences expérimentales)

1- **'Ulûm an-naqliyya:** On les appelle aussi sciences religieuses. Elles sont acquises par étude des livres des savants Ahl al-sunna. Les savants de l'Islâm ont pris et inféré ces sciences de quatre sources. Ces sources de référence principales, évidences et arguments sont appelées "**Adilla al-sharia**". Elles se composent de quatre fondements: le "Qur'ân al-karîm", les "Hadîth charîf", "Ijmâ' al-Umma" et "Qiyâs al-fuqahâ'".

Les sciences religieuses ('Ulûm an-naqliyya) se composent aussi de deux branches principales: Sciences religieuses élevées (**Ulûm âliyya**) et sciences fondamentales (**Ulûm ibtidâiyya**). Les sciences religieuses élevées aussi se divisent en huit branches:

I- 'Ilm-i tafsîr: (Science d'exégèse du Qur'ân al-karîm). Les spécialistes de cette branche sont appelés "mufassir" [exégètes]. Mufassir signifie un grand savant, un érudit éminent qui la compétence de comprendre la parole divine (murad al-ilâhî).

II- 'Ilm al-usûl al-hadîth: (La science méthodologique des principes fondamentaux des hadiths). Cette branche fait la classification, analyses et méthodes des genres des hadiths. Les catégories des hadiths charif sont traitées dans l'ouvrage intitulé "Endless Bliss" (second fascicle, sixth chapter).

III- 'Ilm al-hadîth: (Science du hadith). Cette discipline étudie les actes, paroles, communications, nouvelles et tradition de notre Prophète (sall-Allâhû 'alaihi wa sallam).

IV- 'Ilm al-usûl al-kalâm: (science méthodologique des principes de la parole). Cette discipline étudie et explique les méthodes et principes de la science de la parole, de la théologie islamique à partir des versets de Qur'ân al-karîm (âyat al-karîma) et des Hadiths charif.

V- 'Ilm al-kalâm: (science de la parole; théologie islamique) Cette discipline étudie et explique kalimat at-tawhîd, kalimat ash-shahada (l'attestation, profession de foi) et la reconnaissance de l'Unicité divine et les six conditions fondamentales de la foi auxquelles elles se rapportent. Ce sont les connaissances auxquelles on doit croire par cœur. Les savants de kalâm avaient l'habitude de traiter ensemble les sciences de 'ilm al-usûl al-kalâm et 'ilm al-kalâm. C'est la raison pour laquelle les profanes

considèrent comme pareil ces deux disciplines.

VI- 'Ilm al-usûl al-fiqh: (science méthodologique des principes de la jurisprudence islamique) Cette branche étudie les méthodes de l'inférence et de références des données, des instructions de jurisprudence (fiqh) à la source de Qur'an al-karîm et des Hadiths charif.

VII- 'Ilm al-fiqh: (science de la jurisprudence de l'Islam). Cette branche explique les devoirs de "af'al al-mukallafin", c'est-à-dire les actes cultuels, obligations et verbes de ceux qui sont pubères et astreints aux obligations légales. Autrement dit, ce sont les instructions qui concernent les actes corporels. Quoi que "af'al al-mukallafin" se composent de huit parties comme fard, wajîb, sunna, mustahâb, mubâh, harâm, makrouh et mufsîd, ils se divisent en trois catégories: actes commandés, actes interdits et actes ni commandés ni défendus (mubâh).

VIII- 'Ilm at-tasawwuf: Cette branche est appelée aussi 'ilm al-akhlâq (éthique, science des mœurs). Comme elle explique ceux qu'on a ordonné de faire ou de ne pas faire par le cœur, elle aide aussi la restitution de la rencontre en statique de la foi et à exécuter facilement et de plein gré les devoirs de fiqh et à atteindre ainsi la connaissance de la vérité (ma'rifa').

Il est cité dans l'ouvrage intitulé "**Al-hadîqa**" (page 323) et dans la préface de "**Radd al-mukhtâr**" qu' «il est une ordonnance divine obligatoire à titre individuel (fard-i 'ayn), à tout musulman homme ou femme, d'apprendre autant que nécessaire les instructions de kalâm, de fiqh et de tasawwuf parmi ces huit branches. Apprendre ces instructions, c'est apprendre l'**Islâm**. Et c'est une infraction, un délit et un péché de ne pas les apprendre».

2- Al-'ulûm al-'aqliyya (Sciences expérimentales). Ces sciences se divisent en deux catégories: sciences naturelles et sciences humaines et sociales. Il est fard kifâya pour les musulmans de les apprendre. Quant aux sciences religieuses, il est fard 'ayn de les apprendre autant que nécessaire et aussi l'emploi des armes de guerre. S'approfondir dans les sciences religieuses ou devenir spécialiste soit dans les sciences religieuses soit dans la technologie des armes de guerre est un devoir communautaire (fard kifâya). S'il n'y a pas un savant spécialiste et compétent de ces sciences citées ci-dessus ou des centres d'art ou de métier dans une ville,

tous les habitants et les autorités publics de cette ville-là seront coupables.

Les sciences religieuses sont intemporelles; elles ne changent pas avec le temps. Faire erreur, s'abuser en raisonnant sur les sciences de kalâm ne serait pas une excuse, mais une infraction, un délit. Et en ce qui concerne les actes ou matière de jurisprudence (de fiqh), il est possible de profiter des facilités et des amendements, des variations ou particularités des motifs ou des causes de dispense indiqués par Islâm. Il n'est jamais légal, ni permis de faire des modifications par raisonnement personnel ou de faire des réformes dans les matières religieuses. Ce serait la raison de sortir de l'Islâm. Cependant, il est légal et permis de faire des changements, modifications et des nouveautés et de se progresser, s'avancer en ce qui concerne les sciences expérimentales. Il y faut faire des recherches, des études et faire des productions et les apprendre aussi des non-musulmans.

L'article suivant est cité du livre intitulé "**Al-majmû'at az-Zuhdiyya**" compilé par l'ex-ministre de l'éducation Assayyid Ahmed Zuhtu Pacha (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh):

"Le mot "fiqh" en arabe signifie connaître, savoir et comprendre quand il est employé sous forme de 'faqiha yafqahu', c'est-à-dire un usage de la quatrième catégorie. Quand il est employé en cinquième catégorie, il signifie connaître et comprendre l'Islâm. Les jurisconsultes, les docteurs spécialistes en science de jurisprudence islamique (fiqh) sont appelés "**faqîh**". La science de fiqh ('ilm al-fiqh) traite des actes, des conduites que les hommes doivent accomplir et qu'ils doivent s'en abstenir. Cette science est appelée aussi "**Ahkâm al-Îslâmiyya**". Les instructions et connaissances de fiqh se composent de Qur'an al-karîm, des Hadiths charîf, de l'ijmâ' al-umma et de qiyâs. Le consensus, l'unanimité de Sahâbat al-kirâm et des mujtahids venus après eux est appelé "**Ijmâ' al-Umma**". Les règles, jugements et principes (Ahkâm al-Îslâmiyya) recueillis du Qur'an al-karîm ou des hadiths charif ou de l'ijmâ' al-umma par les jurisconsultes sont appelés "**Qiyâs al-fuqahâ'**". Quand on ne pouvait pas comprendre du Qur'an al-karîm ou des Hadiths charif si un acte, une chose ou un fait est permis, légal (halâl) ou interdit (harâm), alors on établit une analogie, et cette analogie est appelée "**qiyâs**". A l'établissement d'une analogie, il faut absolument rechercher la

raison de même nature, une ressemblance entière de la question ou de la situation; autrement dit, il faut que la même raison qui rendait la chose halâl ou hâram ait existé aussi dans le premier cas. Et cela ne peut être compris et déterminé que par les docteurs, les savants éminents “rahmatullahi taâlâ alaiyhim ajma’în” atteints au degré élevé d’ijtihâd.

La science de jurisprudence islamique (science de fiqh) est une science plus ample; c'est une science en une multitude de champs religieux, juridiques, sociaux distincts. Cependant, elle se divise en quatre grandes branches:

1- Ibâdât (Actes cultuels); Ils se divisent en cinq catégories: la prière de salât, sawm (le jeûne), zakât (l'aumône légale), hadj (pèlerinage à la Mecque) et djihâd. Chacune se divise en nombreuses subdivisions. On voit que c'est un 'ibâda de faire des préparations pour djihâd. Notre Prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) énonçait que le djihâd contre les ennemis de l'Islâm se faisait de deux manières; par la science et technique et par la culture. Il est une obligation (fard) de se préparer technologiquement au djihad, c'est-à-dire d'utiliser et de se servir de la technologie, de la science et technique pour fabriquer, découvrir et essayer des nouvelles armes et d'apprendre leur usage. Il ne faut pas oublier que c'est l'État qui fait cette manière de jihâd. Il est fard que le peuple soit participé au jihâd en obéissant aux lois et aux ordres de l'État. Quand à la deuxième méthode de jihâd, c'est faire face à la guerre universelle que les irréligieux la font aujourd'hui en se servant de toutes sortes de mass-média, de grands moyens informatiques, communicatifs, d'information, de diffusions, de publications, du cinéma et de toutes sortes de propagande.

2- Munâkahât est la branche de fiqh concernant la famille, le statut personnel du code civil qui règle les matières des procédures du mariage, de la rupture du mariage, du divorce, des pensions alimentaires, de la prestation compensatoire, de la pension de réversion et bien d'autres.

3- Mu'amalât: Cette branche de fiqh concerne les relations interhumaines, les affaires sociales, les normes des rapports entre humains selon le droit telles que les transactions, l'achat, vente, location, mitoyenneté, intérêts, l'héritage, etc.

4- Uqûbât (Code pénal). Cette branche règle les sanctions et

peines. Elle se compose de cinq subdivisions: qisâs (le talion), sirqat (le vol), zinâ (fornication), qadhf (amputation calomnieuse de fornication dirigée contre une femme chaste) et ridda (cas de l'apostasie et de l'apostat).

Il est fard pour tout musulman d'apprendre sommairement la partie 'ibâdât, autrement dit, les actes cultuels. Et il est fard kifâya d'apprendre les branches de munâkahat et muâmalât. Cela veut dire qu'il est fard pour les personnes auxquelles surviennent ou arrivent ces faits. Après ilm at-tafsîr, 'ilm al-hadîth and 'ilm al-kalâm, la science la plus honorable est celle de fiqh. Les six hadiths charif suivants seront suffisants pour démontrer l'honneur de la science de fiqh et des faqîhs (rahmatullâhi ta'âlâ alaihim ajma'în):

"Celui qu'Allah Le Tout Puissant lui veut du bien, IL lui donne la compréhension profonde de la religion et le rend faqîh en science de jurisprudence".

"Celui qui devient un faqîh, Allah Le Tout Puissant lui envoie ceux qu'il manque et IL pourvoit à sa subsistance par voies imprévues".

"La personne estimable, la plus élevée et supérieure auprès d'Allah Le Très-Haut est le faqîh en matières religieuses (docteur en jurisprudence de l'Islâm)".

"Contre Satan, un faqîh (jurisconsulte) est plus ferme que mille personnes pieuses ('âbid)".

"Tout est basé sur un fondement. Et la base du pilier de la religion, c'est la science de fiqh".

"Le plus méritoire, le plus vertueux des actes cultuels, c'est apprendre et enseigner le fiqh".

Ces hadiths charif révèlent aussi la supériorité de Imâm al-a'zam Abu Hanîfa (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh).

Les règles et le statut de la religion (de l'Islâm) à l'école Hanafite sont déterminés par une chaîne commençant par 'Abdullâh ibn Mas'ûd (radiy-Allâhu 'anh), l'un des Sahâbî (Compagnons). A savoir Al-Imâm al-a'zam Abû Hanîfa (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), l'imâm de l'école hanafite, a acquis la science de fiqh de Hammâd, et Hammâd de Ibrâhîm an-Nakhâ'î, Ibrahim an-Nakhâ'î de Alkama et Alkama enseigné par 'Abdullâh ibn Mas'ûd, et lui, enseigné par Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam).

Abu Yûsuf, Imâm Muhammad ash-Shaibânî, Zufar ibn Hudhail et Hasan ibn Ziyâd étaient les disciples de Imâm al-a'zam (rahimahum-Allah). Parmi ceux-ci, Imâm Muhammad^[1] avait écrit un millier de livres en matière de religion. Comme il s'était marié avec la mère de Imâm ash-Shâfi'i qui était l'un de ses disciples, il lui avait laissé en héritage ses livres quand il était décédé. Et ces ouvrages se sont servis d'accroître les connaissances de fiqh de Imâm ash-Shâfi'i. C'est la raison pour laquelle, Imâm ash-Shâfi'i (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) a dit: «Je jure que ma connaissance sur la science de fiqh s'est accrue en étudiant les livres écrits par Imâm Muhammad. Celui qui veut approfondir sa connaissance de fiqh devrait être dans la compagnie des disciples de Abu Hanîfa». Et une fois, il a dit: «Tous les Musulmans sont comme la famille, les enfants de Imâm al-a'zam». Cela voudrait dire que Imâm al-a'zam s'était chargé de déterminer les instructions et connaissances religieuses dont les gens avaient besoin en ce qui concerne les affaires, actes et cultes et il les avait délivré des difficultés de même qu'un homme travaillait pour nourrir sa progéniture.

Imâm al-a'zâm Abu Hanîfa (rahmatullâhi 'alaiyh) a compilé les instructions, acquis et notions de jurisprudence de fiqh et il les a classifiés méthodiquement, catégorisés en branches et sous-branche, mises en ramifications et il en établi des méthodes. De même, il a recueilli toutes les instructions, connaissances de foi, d'itiqâd révélées et prêchées par Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) et Sahâbat al-kirâm (ridwânullâhi 'alaihim ajma'în) et il les a transmises à des centaines de ses disciples. Parmi ses disciples, des spécialistes en science de Kalâm, en connaissances de foi se sont élevés. Abu Bakr al-Jurjânî, l'un des disciples élevés par Imâm Muhammad ash-Shaibânî est devenu un savant très connu, un 'alim fameux. Et Abû Nasr al-'Iyâd, l'un des disciples élevés de Jurjânî a élevé Abû Mansûr al-Mâturîdî en science de Kalâm. Abû Mansûr a écrit dans ses livres toutes les instructions et connaissance de Kalâm découlant de Imâm al-a'zam (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh). En luttant contre les hérétiques et égarés, il a consolidé, renforcé l'itiqâd Ahl as-sunna. Il l'a disséminé partout. Il est décédé à Samarkand en 333 de l'Hégire [en 944]. Un juif

[1] Imâm Muhammad est né en 135 de l'Hégire et décédé en 189 hégirien [en 805] à Ray en Iran.

avait acheté sa tombe à des Russes et il l'avait transformée en une taverne. La société Ikhlâs d'Istanbul ayant remarqué cet état scandaleux, elle l'a acheté à ce propriétaire juif à 30.000 dollars en 1416 hégirien (en 1996), et elle l'a restaurée et embellie. Les deux grands savants Abû Mansûr al-Mâturîdî et Abu 'l-Hasan al-Ash'arî sont appelés "**imâms des écoles en i'tiqâd**" de l'Ahl al-sunna.

Les savants de jurisprudence fiqh sont groupés en sept catégories. Kemâl Pasha Zhada Ahmad ibn Sulaimân Effendi (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), explique comme le suivant ces sept catégories dans son ouvrage intitulé "**Waqf an-niyyât**".

1- Les "mujtahid mutlaq" en Islâm. Ce sont de très grands savants qui ont établi les méthodes et principes pour recueillir ou déduire des jugements de quatre sources de la religion (**Adilla-i arba'a**), et ils en ont fait des déductions selon les principes qu'ils ont établis. Les quatre imâms d'écoles de jurisprudence de l'Islâm sont de ceux-ci.

2- Les mujtahid en madhab; ce sont les grands savants qui établissaient des jugements, règles en s'appuyant sur les quatre sources fondamentales mais en respectant les principes établis par l'imâm, le maître de madhab. Ce sont Imâm Abû Yûsuf, Imâm Muhammad et les semblables (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în).

3- Les mujtahid sur les problématiques. Ce sont des spécialistes qui font des déductions en accord avec les méthodes et principes de l'école de jurisprudence sur les problématiques ou une matière spéciale qui ne sont pas précisées par le maître de madhab. Cependant, ils sont obligés de respecter les instructions et références de l'Imâm de madhab. Ce sont Tahâwî (238-321 hégiriens en Egypte), Hassâf Ahmad ibn 'Umar (en 261 hégirien, à Baghdâd), 'Abdullâh ibn Husain al-Karkhî (en 340 hégirien), Shams ala'imma al-Halwâni (en 456 H. à Bukhârâ), Shams al-a'imma as-Sarahsî (en 483 H.), Fakhr-ul Islâm 'Alî ibn Muhammad al-Pazdawî (400-482 H. à Samarkand), Qâdî-Khân Hasan ibn Mansûr al-Farghâni (en 592 H.), les semblables (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în).

4- As'hâb at-takhrîj. Ce sont les savants qui n'ont pas atteint le degré d'ijtihâd mais qui dévoient les jugements établis par les mujtahid. Abu Bakr Ahmad Ibn Alî al-Râzî était l'un de ceux-ci.

Il s'appelait aussi al-Jassas; il est décédé en 370 de l'Hégire.

5- Arbâb at-tarjîh. Parmi la chaîne de transmission (riwayat) découlant des mujtahid, ces savants en choisissent une. Ceux-ci sont Abu l-Hasan al-Qudûrî (362-428 de l'Hégire à Baghdâd), Burhân ad-dîn 'Alî al-Marghinâni, l'auteur de l'ouvrage intitulé "**al-Hidâya**", martyrisé par les soldats de Jenghiz pendant le Massacre de Bukhârâ en 593 H (en 1198).

6- Muqallids (conformistes). Ce sont les savants qui respectent les normes, la conformité de différentes transmissions (riwâya) sur un sujet et qui les enregistrent selon une classification corroborative. Il n'y a pas de transmission rejetée dans leurs livres. Abû'l-Barakât 'Abdullâh ibn Ahmad an-Nasaff (décédé en 710 de l'Hégire), l'auteur du livre intitulé "**Kanz ad-daqaîq**"; 'Abdullâh ibn Mahmûd al-Musûlî (décédé 683 de l'Hégire), l'auteur du livre intitulé "**Mukhtâr**"; Burhân ash-Shâfi'i Mahmûd ibn Sadr ash-Shâfi'i 'Ubâid-Allâh (décédé en 673 de l'H.), l'auteur du livre intitulé "**Al-Wiqâya**"; et Ibn as-Sâ'âtî Ahmad ibn 'Alî al-Baghdâdî (décédé en 694 de l'H.), l'auteur du livre intitulé "**Majmâ' al-bahrain**" (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în) sont de ceux-ci.

7- Les muqallid, conformistes incapables de distinguer les rapports, les transmissions faibles de ceux qui sont corroborés. (Comme ils pouvaient concevoir et attribuer le sens correct à ce qu'ils lisraient et ils les expliquaient aux muqallids qui ne pouvaient pas les comprendre, ils ont été considérés comme des savants de fiqh).

3- IMÂM AL-A'ZAM ABÛ HANÎFA

(rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh)

Il est cité comme le suivant dans l'ouvrage intitulé "**Kâmûs al-a'lâm**"^[1]

"Le prénom de ce noble Imâm, célèbre sous le nom "Al-Imâm Al-a'dham" (le plus grand Imâm), Abû Hanîfa, était Nu'mân. Celui de son père était Thâbit. Celui de son grand-père était aussi Nu'mân. Il était le premier des quatre Imâms de l'Ahl al-sunna. L'Imâm signifie à la fois un érudit, un grand savant éminent. Imâm al-a'dham Abû Hanîfa était un grand pilier de la religion brillante de Muhammad 'alaihi'ssalâm. Il était un descendant de l'un des notables persans. Son grand-père avait embrassé l'Islâm. Imâm al-a'dham Abû Hanîfa est né à Kûfa en 80 de l'Hégire [en 698]. Il était né assez tôt pour avoir pu voir le temps où vivaient Anas ibn Mâlik, 'Abdullah ibn Abî Awfâ, Sahl ibn Sa'd as-Sâ'idî et Abû al-Fadl Âmir ibn Wâsila, les quatre Sahâbî (radîy-Allâhu ta'âlâ anhum). Il a appris la science de fiqh de Hammâd ibn Abî Sulaimân. Il a eu des sohba en compagnie de plusieurs notables de Tâbi'in et de Imâm Ja'far as-Sâdiq (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh). Il a mémorisé de nombreux hadiths charif. Dès son enfance, il avait acquis plusieurs connaissances linguistiques, littéraires, méthodologiques, de logique et il avait reçu une formation d'une manière à devenir un grand juriste. A savoir il deviendrait un juriste éminent s'il n'était pas le maître de madhhâb. Il avait une intelligence aiguë, extraordinaire et supérieure. En science de jurisprudence de fiqh, il a atteint un degré sans égal. Son nom, sa réputation se sont répandus dans le monde entier.

Marwân ibn Muhammed, le dernier et le quatorzième calife des Omeyyades était le petit fils de Marwân ibn Hakam et il a été tué

[1] "Kâmûs al-a'lâm" (Encyclopédie universelle d'histoire et de géographie) dont l'auteur est Shemseddin Sami (1850-1904) - Istanbul

en 132 de l'Hégire (en 750) en Egypte. Il a passé cinq ans au califat. Et pendant son califat, le gouverneur de l'Iraq était Yazîd ibn 'Amr. Ce dernier a proposé à Imâm al-a'dham de devenir le juge de la Cour de justice de Kûfa. Mais l'Imâm al-a'dham l'a refusé parce qu'il possédait beaucoup de zuhd (renoncement; détachement), de taqwâ (piété) et de wara' (scrupule) comme son intelligence et connaissances exceptionnelles. A savoir qu'il avait peur de commettre des fautes, de causer des torts aux êtres humains ou de ne pas pouvoir prendre soin des droits humains en raison de la faiblesse et de la nature humaine. Sur l'ordre de Yazîd, il a été fouetté cent dix fois sur la tête. Le visage, la tête bénis lui ont bouffi. Le lendemain, Yazîd a renouvelé sa proposition et il l'a constraint. Imâm al-a'zam lui a demandé la permission pour consulter. Il est parti pour Makka al-mukarrama et il y a séjourné pendant cinq ou six ans.

En 150 de l'Hégire [en 767], le calife abbasside Abû Ja'far Mansûr lui a commandé d'être le président de la Cour de Cassation. Mais comme il l'a refusé, il a été mis en prison. Il a été fouetté tous les jours; même, il a été fouetté dix coups de plus pour les jours suivants. Au centième coup de fouet, il est décédé en martyre. Abû Sa'd Muhammad ibn Mansûr al-Hârizmî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh), l'un des vizirs de Malikshâh (447-485 A.H., le troisième Sultan seldjoukide et le fils de Sultan Alp Arslan), a fait construire un merveilleux tombeau sur sa tombe. Par la suite, les sultans Ottomans ont effectué plusieurs réparations et embellissements de son tombeau.

Abû Hanifa "rahmatullâhi alaiyh" a été le premier d'établir une classification des sciences de fiqh ('ilm al-fiqh), en recueillant et en compilant toutes les connaissances, documents etc. de fiqh et de les subdiviser en branches. Il a écrit des livres intitulés "**al-Farâ'id**" (les Prescriptions) et "**Shurût**" (Stipulations contractuelles). Il a d'innombrables livres exposant son immense érudition de jurisprudence, de droit islamique (fiqh), surtout sa compétence extraordinaire sur la science d'analogie juridique (qiyâs), sa supériorité merveilleuse en zuhd (renoncement; détachement; dévouement), en taqwâ (piété), en hilm (clémence) et en salâh (loyauté, vertu). Il avait beaucoup de disciples parmi lesquels de grands savants étaient atteints au degré de mujtahid éminent.

Pendant l'Etat ottoman, la grande école Hanafite s'est

répandue dans tous les côtés du monde. Elle devint presque la madhab officielle de l'Etat. Aujourd'hui, plus de la moitié de l'Ahl al-Islâm sur Terre et la majorité des croyants Ahl al-sunna effectuent leurs actes cultuels en suivant la madhab Hanafite". Le passage cité du livre "**Kâmûs al-a'lâm**" s'achève ici.

Il est écrit comme le suivant dans le livre intitulé "**Mîr'ât al-kâ'inât**":

"Les ancêtres de Imâm al-a'zam (ou al-a'dham) étaient originaires de la ville Fâris en Iran. Son père Thâbit avait rencontré Hadrat Imâm 'Alî (radiy-Allâhu 'anh) à Kûfa et Hadrat 'Alî avait dit des prières, des bénédicitions pour Thâbit et pour ses descendants. Imâm al-a'zam était l'un des grands du Tâbi'iñ et il avait vu Anas bin Mâlik (radiy-Allâhu 'anh) et plus, trois ou sept de Sahâbat al-kirâm. Il avait appris d'eux des hadiths charif.

Dans un hadith charif lequel Imâm al-Hârizmî rapporte en le référant à Abû Huraira (radiy-Allâhu 'anh) d'une méthode de la chaîne interrompue des rapports (isnâd muttasil), il est dit: «**Parmi mon oumma (communauté), une personne nommée Abû Hanîfa viendra et elle sera la lumière de mon oumma au jour du Jugement dernier**». Dans un autre hadith charif, il est dit: «**Une personne appelée Nu'mân ibn Thâbit et nommée Abû Hanîfa viendra et vivifiera la religion d'Allahu ta'âlâ et ma tradition**». Et dans un autre, il est dit: «**Parmi mon oumma, il y aura des gens éminents, des revivificateurs de chaque siècle. Abû Hanîfa est le plus éminent de son siècle**». Ces trois hadiths charifs cités ci-dessus sont écrits dans les livres intitulés "**Mawdû'ât al-'ulûm**" et "**Durr al-mukhtâr**". Ces hadith suivants aussi sont bien connus: «**Parmi mon oumma, une personne nommée Abû Hanîfa viendra. Il y a un grain de beauté entre ses deux omoplates. Allah Le Très-Haut revivifiera Sa religion par sa main**».

[Dans la préface du livre intitulé "**Durr al-mukhtâr**", il est écrit comme le suivant: "Dans un hadith-charif, il est dit: «**Comme Âdam ('alaihi 's-salâm) se glorifiait de moi, je me glorifie d'une personne de qui le nom est Nu'mân, identifiée avec le nom Abû Hanîfa parmi mon oumma. Il est la lumière de mon oumma (communauté)**». Dans un hadith-charif, il est dit: «**Les Prophètes sont fiers de moi, et moi je suis fier d'Abû Hanîfa. Celui qui l'aimait, aurait aimé moi. Celui qui avait de l'inimitié contre lui, aurait conçu de l'inimitié contre moi**». Ces hadiths charifs sont cités dans le livre intitulé "**Al-muqaddima**", écrit par le grand

savant Hadrat Abû 'l-Laith as-Samarqandî, et aussi dans son commentaire intitulé "**Taqadduma**". Il y a des hadiths charif faisant l'éloge de l'Imâm al-a'zam cités dans la préface du livre de fiqh intitulé "**Muqaddima**", écrit par Ghaznawî. En outre, dans le commentaire de ce dernier livre intitulé "**Diyâ' al-ma'nawi**", son auteur Qâdî Abî'l-Baqâ dénotait: «Quoique 'Abû'l-Faraj 'Abd ar-Rahmân ibn al-Jawzî ait argué en le basant sur al-Khatîb al-Baghdâdî que ces hadiths étaient apocryphes (mawdû), son propos n'était qu'un fanatisme. Car ces hadiths étaient rapportés par plusieurs chaînes de transmission authentiques». Ibn 'Âbidîn prouvait l'authenticité de ces hadiths cités ci-dessus dans son commentaire intitulé "**Durr al-mukhtâr**" et il mentionnait le hadith charif cité dans le livre intitulé "**Al-khairât al-hisân**" écrit par Ibn Hajar al-Makkî: «**La merveille, l'ornement, du monde aurait été ôté en cent cinquante** [hégirien]». Shams al-a'imma 'Abd al-Ghaffâr al-Kardarî, l'un des savants éminents de jurisprudence, décédé en 562 de l'Hégire (en 1166), avait constaté "qu'il était évident que ce hadith charif cité ci-dessus indiquait Imâm al-a'zam Abû Hanîfa, car il est décédé en 150". Un hadith-charif rapporté par Bukhârî et Muslim dit: «**Si la foi [imân] était allée au planète Vénus, un descendant de Fâris aurait su la ramener**». Imâm as-Suyûtî, l'un des savants de l'école Chafi'ite remarquait qu'il avait été unanimement justifié que cet hadith cité ci-dessus indiquait Imâm al-a'zam Abû Hanîfa. Nu'mân Alûsî écrit dans son ouvrage intitulé "**Ghâliyya**" que ce hadith indiquait Abû Hanîfa et que son grand-père était un descendant de la famille Fâris. 'Allâma Yûsuf, un des savants de l'école Hanbalite écrit comme le suivant dans son livre intitulé "**Tanwîr assahîfa**" en le référant à Hâfiż 'Allâma Yûsuf ibn 'Abd al-Barr^[1]: «Ne bavez pas sur Abû Hanifa et ne croyez pas à ceux qui disent du mal sur lui! Je jure Allah que je ne connais personne qui lui soit supérieur, qui ait plus de scrupule (wara') que lui ou qui soit plus érudit que lui. Ne vous laissez pas leurrer par les propos de Khatîb al-Baghdâdî! Il a du fanatisme, de l'aversion contre les savants. Il a dénigré Abû Hanîfa, Imâm Ahmad et leurs disciples. Les savants ('ulamâ) ont réfuté al-Khatîb et l'ont blâmé. 'Allâma Yûsuf Shams ad-dîn al-Baghdâdî qui était le petit-fils d'Ibn al-Jawzî, avait écrit dans son

[1] Hâfiż 'Allâma Yûsuf ibn 'Abd al-Barr (368-463 de l'Hégire; [978-1071] à Shâti'a Andalousie [Aujourd'hui Xàtiva-Espagne]); Il était Qadî (Juge) de Lisbonne en Andalousie.

livre de quarante volumes et intitulé "**Mir'ât az-zamân**" qu'il avait été étonné que son grand-père ait suivi l'idée de Khatîb». Dans son œuvre intitulée "**Ihyâ**", Imâm al-Ghazâlî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) loue Imâm al-a'zam par des paroles telles que 'âbid (personne pieuse), zâhid (dévoué aux prescriptions religieuses), al-ârif billâh (connaisseur d'Allah Le Tout Puissant). Il ne faut pas juger comme une dissension, une incompatibilité ou une déplaisance ou aversion entre Sahâbat al-Kirâm et 'ulamâ' s'ils diffèrent d'opinion ou d'expression d'un sujet à propos de laquelle ils diffèrent; les mujtahids (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'în) se différencient des uns des autres en ce qui concerne l'ijtihâd dans le but de servir l'Islâm et rechercher l'agrément divin". [Il est expliqué en détail dans le livre intitulé "**Endless Bliss**", volume II, qu'un "**hadith mawdû'**" ne signifiait pas un hadith fabriqué, apocryphe selon '**ilm al-usûl al-hadith** (étude et science des méthodes et principes des hadîths)].

Un 'âlim (savant) a vu Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) dans le rêve et il lui a demandé: "Ô Rasûlullah! Que dites-vous de l'érudition de Abû Hanîfa?". La réponse était: "Tout le monde a besoin de ses connaissances, sa science". Un autre savant aussi a vu Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) dans le rêve et il lui a demandé: "Ô Rasûlullah! Que dites vous du savoir de Nu'mân ibn Thâbit de Kûfa?" Il a répondu: "Apprends de lui et comporte-toi conformément à ce qu'il t'a appris! Lui, il est une personne éminente et précieuse". Hadrat Imâm 'Alî (radiy-Allâhu 'anh) a prédit: "Je vous informe de l'existence d'une personne appelée Abû Hanîfa à Kûfa. Il aura un esprit plein de savoir et de sagesse. Vers la fin du monde, beaucoup de gens périront de ne pas connaître sa valeur, de ne pas l'avoir apprécié, de même que les Shî'ites périront par l'aversion contre Abû Bakr and 'Umar" [radiy-Allâhu 'anhumâ]. Imâm Muhammad al-Bâqir ibn Zain al-'Âbidîn 'Alî ibn Husain (rahmatullâhi 'alaihim, né en 57 de l'Hégire, décédé 113 de l'Hégire à Médina et enterré dans le tombeau de Hadrat 'Abbâs (radiy-Allâhu 'anh) à Médina) a regardé Abû Hanîfa et il a dit: "Quand les hérétiques falsificateurs de la religion de mes ancêtres se seront accusés en nombre, tu la revivifieras. Tu seras le libérateur, le sauveur des découragés et le refuge et le protecteur de ceux qui se sont embrouillés. Tu les remettras sur la bonne voie ceux qui sont égarés et hérétiques. Allah Le-Très-Haut t'aidera".

Dans sa jeunesse, Imâm al-a'zâm (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) a étudié la science de théologie ('ilm al-kalâm) et des connaissances spirituelles (ma'rifa). Il a fait beaucoup d'effort et il est devenu un compétent. Par la suite, il a passé les dix-huit ans au service d'Imâm Hammâd et il y a reçu une bonne formation. Et quand Hammâd est décédé, il s'est substitué à sa place en tant qu'un mujtahid et muftî. La renommée de son érudition s'est répandue partout. Sa vertu, son intelligence, sa lucidité, son dévouement, son renoncement et sa piété, sa fiabilité, sa faculté et son esprit d'à-propos, son caractère vif, sa religiosité, sa loyauté, son exactitude, son honnêteté et sa maturité et sa perfection humaine étaient excellents et il en était supérieur à tout le monde. Tous les mujtahids de son époque et les postérieurs, les éminents, même les Chrétiens l'avaient loué, ils avaient fait son éloge et apologie. Imâm Chafi'i (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) avait dit: "En Fiqh, les gens sont des enfants par rapport Abû Hanîfa". Il a dit une fois: "Je visite tous les jours la tombe d'Abû Hanîfa; j'y vais pour la recherche de sa bénédiction (tabarrouk). Quand j'ai une difficulté, je vais à sa tombe et j'effectue-là une salât de deux rak'at. J'implore Allahu taâlâ. IL me donne ce que je veux". Imâm Chafi'i était le disciple de Imâm Muhammad Shaibânî^[1]. Il avait dit: "Allahu taâlâ m'a accordé la science par le moyen de deux personnes: j'ai appris la science de hadith de Sufyân ibn 'Uyaina et la science de jurisprudence de Muhammad Shaibânî". Il avait dit une autre fois: "Dans le domaine des sciences religieuses et de savoir fondement, il y a une personne à qui je suis reconnaissant; c'est Imâm Muhammad". Encore une fois, Imâm Chafi'i avait dit: "J'ai écrit des livres à charge de bête de somme avec ceux que j'appris de Imâm Muhammad. Je n'aurais rien acquis s'il n'était pas mon maître. Tous les hommes de science islamique sont les enfants des savants irakiens et ces derniers sont les étudiants et disciples des savants de Kûfa. Et les savants de Kûfa sont les disciples d'Abû Hanîfa".

Imâm a'zam a appris et étudié les différentes branches de la science auprès de quatre mille personnes.

Les grands savants de l'Islâm de chaque siècle avaient écrit

[1] Imâm Muhammad Shaibânî et Imâm Abû Yûsuf (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim) étaient les deux disciples prééminents de Imâm al-a'zam Abû Hanîfa.

plusieurs ouvrages dans le but d'exposer la grandeur de Imâm al-âdham.

Dans l'école de jurisprudence Hanafite, cinq cent mille questions religieuses ont été résolues et répondues.

Al-Hâfiż al-kebîr Abû Bakr Ahmad al-Hârizmî écrit comme le suivant dans son ouvrage intitulé "Musnad": «Saif al-a'imma cite que Imâm al-a'zam Abû Hanîfa informait ses maîtres d'une conclusion sur une matière tirée du Qur'ân al-kerîm ou des hadiths charif. Il ne répondait jamais la réponse de la question du demandeur avant que ses maîtres ne l'aient confirmée tous». Quand il enseignait dans la mosquée de Kûfa, un millier de ses disciples de qui une quarantaine étaient des Mujtahids assistaient à tous ses cours. Toutes les fois qu'il trouvait la réponse d'une matière, d'une question il la proposait à ses disciples. Ils l'étudiaient ensemble; quand il y a eu unanimité qu'elle était compatible avec le Qur'ân al-karîm et les Hadiths-charif et les verbes de paroles de Sahâbat al-kirâm, il se réjouissait et disait "Al-hamdu li'llâh wa'llâhu akbar". Tous ceux qui assistaient à son cours répétaient ce qu'il disait. Ensuite, il leur disait de l'enregistrer.

[Il est écrit comme le suivant dans le livre intitulé "**Radd al-Wâhhâbî**"^[1] en persan: «Pour être un "**Mujtahid**", il faut à priori connaître bien la linguistique, être spécialiste de la langue arabe et il faut avoir acquis la maîtrise des branches suivantes en terminologie arabe à savoir awdâ', sahîh, marwî, mutawâtîr; radd; mawdû', fasîh, radî et mazmûn; mufrad, shâdh, nâdir, musta'mal, muhmal, mu'râb, ma'rifa, ishtiqâq, haqîqa, majâz, mushtarak, izdâd, mutlaq, muqayyad, ibdâl et qalb et il faut être spécialiste en sarf, nahw, ma'âni, bayân, badî', balâghât, 'ilm al-usûl al-fiqh, 'ilm al-usûl al-hadîth, 'ilm al-usûl at-tafsîr, et mémoriser jarh et wa ta'dil. Autrement dit, il faut maîtriser les dictionnaires, les monèmes, les morphèmes, les signifiants, les signifiés, l'étymologie, la morphologie, la phonologie, la sémiologie, la sémantique, les synonymes, antonymes des mots, les métonymies, les sémantèmes, les sens concrets, littéraux, figurés, abstraits, extensionnels, cachés, clairs, négatifs, courants, archaïques et les

[1] Ce livre publié premièrement en Inde en 1264 de l'Hégire (en 1848) a été republié à Istanbul en 1401 de l'Hégire (en 1981)

vocables ambivalents, ambiguës, contigües, polysémiques, amphibologiques, les paroles internes et externes, les textes rapportés, formes des transmissions fiables, les idéogrammes, les articulations du langage, les formes du langage clair, expressif, figuré, métaphorique, simple, exceptionnel et authentique, et plus la grammaire, la syntaxe, la lexicologie, les lexiques rares, usagés, abandonnés, dérivés, figurés, communs, absous, transformés et la rhétorique, l'éloquence, l'esthétique, et il faut être aussi compétent dans les sciences de méthodologie de fiqh, de hadith, d'exégèse (*tafsîr*), des sciences spirituelles, et il faut qu'il ait appris par cœur les règles importantes des imâms de jarh et wa ta'dil (la critique et l'attestation d'honorabilité). Pour être un docteur en jurisprudence de l'Islâm (**Faqîh**), il faut avoir également une compétence sur la preuve de chaque fait et vérifier le sens, l'objectif et l'interprétation de chaque preuve. Pour être un savant de l'islam spécialiste de la science du hadith (**Muhaddith**), il faut apprendre par cœur les hadiths-charif tels qu'on a entendu, mais il n'y a pas d'obligation de connaître leurs significations, motifs, objectifs, explications et interprétations ni les preuves des règles principales de l'Islâm. Le jugement d'un faqîh est toujours préférable à celui d'un muhaddith sur un hadith charif discuté s'il est authentique, sain (*sahîh*) ou faible (*da'if*). C'est la raison pour laquelle le jugement et l'opinion de Imâm al-a'zam, le premier des mujtahids et le plus éminent des faqîhs sont plus précieux que tous les autres, parce qu'il avait entendu directement plusieurs hadiths-charif de Sahâbat al-kirâm sans aucune intervention. Tous les savants de l'Islam se sont conformés aux jugements de ce sublime Imâm sur des hadiths qu'il avait déterminés comme sahîh. Le muhaddith, savant de la science de hadith, n'est pas de rang des savants de fiqh et il ne peut point atteindre non plus le degré du maître, de l'Imâm de madhhab.

'Abdulhaq ad-Dahlawî, un savant de la science de hadîth, écrit comme le suivant dans son livre intitulé "**Sirât-i mustaqîm**": «Imâm-i a'zam Abû Hanifa n'avait pas cité quelques hadiths-charifs comme preuves ou arguments que Imâm Chafi'i en avait employé et établi comme preuves. Les anti-madhhab saisissant une occasion pour diffamer Imâm al-a'zam ont crié sous prétexte qu'il n'avait pas respecté les hadiths-charif. Au contraire, Hadrat Imâm al-a'dham Abû Hanîfa avait tiré d'autres hadiths-charifs plus fiables et plus concordants, conformes au fait, au contenu ou à la question thématique».

Le hadith-charif de Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) dit: «**Les meilleurs gens de mon oumma sont ceux de mon époque, puis ceux qui suivent, puis ceux qui suivent**». Ce hadith charif démontre que Tâbi'în étaient meilleurs que Taba' at-Tâbi'în. Les savants islamiques ont confirmé unanimement que 'Imâm al-a'zam Abû Hanîfa avait vu en personne quelques Sahâbat al-kirâm de qui il avait entendu quelques hadiths et qu'il était par conséquent un des Tâbi'ûn. Par exemple, 'Imâm al-a'zam Abû Hanîfa avait entendu le hadith-charif suivant de 'Abdullah ibn Awfâ, un Sahabî: «**Celui qui fait construire une mosquée pour l'agrément d'Allah, Allah lui donne un palais magnifique dans le Paradis**». Jalâl ad-dîn as-Suyûtî, l'un des savants Chafi'îtes, écrit dans son livre intitulé "**Tabyîd-us-sahîfa**" qu'Imâm Abdulkarîm, l'un des savants Chafi'îtes, avait écrit un livre particulier relatif aux biographies des Sahâbi lesquels Imâm al-a'zam était allé voir. Il est écrit dans le livre intitulé "**Durr al-mukhtâr**" que 'Imâm al-a'dham avait vu sept Sahabîs. Parmi les quatre Imâms de madhhâb, il lui était accordé l'honneur d'être l'un du Tâbi'ûn. L'un des principes de '**îlm al-usûl**' se basait sur le statut que l'opinion de ceux qui admettaient quelque chose était préférable à celle de ceux qui la refusaient. Il est aussi évident que Imâm al-a'zam Abû Hanîfâ eu égard à son appartenance de Tâbi'ûn était le plus éminent parmi les Imâms de madhhâb. L'essai de dénier l'éminence de 'Imâm al-a'dhzam par les anti-madhhâb et les efforts de ces derniers pour souiller ce sublime Imâm en le critiquant sur sa soi-disant faiblesse dans la maîtrise de la science des hadiths ressemblent à leur dénégation des supériorités de Hadrat Abû Bakr et Hadrat 'Umar (radiy-Allâhu 'anhuma). Leurs dénégations et obstinations perverses ne sont pas de maladie curable grâce à des traitements de conseil et de prêche. Que Le Tout Puissant leur accorde un bon rétablissement! Le Calife des musulmans 'Umar radiy-Allâhu 'anh a dit à la khutba (sermon) du Vendredi: «**Ô Musulmans! Comme je vous parle maintenant, Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) nous avait fait une khutba et avait dit: "Les meilleurs des gens sont mes Compagnons (Sahâba al-kirâm). Puis ceux qui suivent, puis ceux qui suivent. Puis, il y aura des menteurs parmi ceux qui suivent"**». De nos jours, les quatre grandes écoles de l'Islâm auxquelles les musulmans se conforment sont celles des gens meilleurs de qui Rasûlullah avait témoigné. Les savants de l'Islam ont unanimement proclamé qu'il n'était pas permis et licite d'adopter une autre madhhâb hors de ces quatre.

Ibn Nujaim al-Misrî (rahmatullâhi ta'âlâ 'aleyh), l'auteur du livre intitulé "**Bahr ar-râ'iq**" écrit comme le suivant dans son ouvrage intitulé dit dans son livre intitulé "**Ashbâh**": «Hadrat Imâm Shâfi'i a dit que celui qui voudrait être spécialiste dans la science de fiqh devrait lire les ouvrages de Abû Hanîfa». Abdullah Ibn Mubârak dit: «Je n'ai pas rencontré un autre spécialiste aussi érudit que Abû Hanîfa dans la science de jurisprudence islamique. Le grand savant Mis'ar se mettait à genoux devant Abû Hanîfa, il lui demandait ce qu'il ne savait pas et il apprenait les réponses de ses questions. J'ai été instruit de mille savants, mais si je n'avais pas rencontré Abû Hanîfa, j'aurais été tombé dans le marécage de philosophie grecque». Abû Yûsuf a dit: «Je n'ai pas vu une autre personne aussi érudit approfondi que Abû Hanîfa dans la science de hadith. Il n'y a eu aucun savant compétent comme lui en ce qui concerne l'interprétation des hadiths-charif». Le grand savant et mujtahid Sufyân ath-Thawrî dit: «Comparés à Abû Hanîfa, nous étions comme des moineaux par rapport au faucon pèlerin. Abû Hanîfa est le promoteur, le leader des savants». 'Alî ibn Âsim dit: «Si on évaluait la science de Abû Hanîfa en la comparant à la somme de celle de tous les savants de son époque, celle de Abû Hanîfa prédominerait sur toutes». Yazîd bin Hârûn dit: «J'ai étudié auprès de mille savants. Parmi eux, je n'ai rencontré un savant autre qu'Abû Hanifa (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) qui avait tant de scrupule (wara') et de sagesse, d'intelligence comme lui». Muhammad ibn Yûsuf Châfi'i, l'un des savants de Damas, écrit dans son ouvrage intitulé "**Uqûd al-jamâ' fî manâqibî'n-Nu'mân**" l'éloge de Abû Hanîfa, y décrit longuement son érudition et atteste qu'il était le promoteur des mujtahids. Abû Hanîfa avait dit: «Les hadiths charif de Rasîlullâh sont les lumières de nos yeux et ils sont au-dessus de tout. Nous recherchons et choisissons les paroles Sahâbat al-kirâm et puis nous nous y conformons. Quant aux explications de Tâbi'ûn, elles sont comme les nôtres». La traduction faite du livre intitulé "**Radd al-Vahhabî**" s'achève ici.

Mawlânâ Muhammad 'Abd al-Jalîl écrit comme le suivant dans son livre intitulé "**Saif al-muqallidîn 'alâ a'nâqi'l-munkirîn**" en persan: «Les antimadhhabs mettent en avant qu'Abû Hanîfa était faible dans la science de hadith. Cette assertion étourdie démontre leur ignorance et jalouse. Imâm az-Zahabî et Ibn Hajar al-Makkî confirment que 'Imâm al-a'zam Abû Hanîfa était un savant de hadith. Il avait recueilli et appris des hadiths de quatre mille savants. Trois cents de ces derniers étaient des savants de la

science de hadith de Tâbi'ûn. Imâm ash-Shâ'rânî écrit dans le premier volume de son ouvrage intitulé "**al-Mîzân**" qu'il avait bien étudié le trois de grands recueils de hadith (musnad) rédigé par Imâm al-'azam et que tous étaient de la chaîne des transmetteurs de hadiths de Tâbi'ûn connus de tous. L'hostilité des antimadhhabs contre Salaf as-sâlihîn et leur haine et jalouse contre les Imâm mujtahids et particulièrement contre 'Imâm al-Muslimîn Abû Hanîfa les avaient si aveuglé et gangrené les cœurs et fait perdre la conscience qu'ils ont dénié les beautés, les supériorités de ces savants islamiques. Ces antimadhhabs qui ne veulent pas que l'autrui possède ce dont ils sont privé, ont des sentiments de convoitise de ce que possèdent les gens vertueux. C'est pour cela qu'ils dénient les éminences, les éruditions et supériorités de nos Imâms de religion et ils s'abîment ainsi dans l'associationnisme (shirk) de jalouse. Il est écrit dans l'ouvrage intitulé "**Hadâik**" que 'Imâm al-a'zam Abû Hanîfa rédigeait les hadiths-charif qu'il avait appris par cœur. Il les gardait dans des coffres en bois et ainsi il les portait avec soi. S'il a cité peu de hadith, ce n'est pas parce qu'il avait appris par cœur peu de hadith. Ce ne sont que des bigots fanatiques et ennemis de l'Islâm qui pourraient avancer ces assertions fausses. Leur zélotisme et fanatisme témoignent la perfection de 'Imâm al-a'zam, parce que la médisance des imparfaits fait preuve de la perfection des savants. D'ailleurs, il faut réfléchir qu'instaurer une grande école, que pouvoir répondre à plusieurs centaines de milliers questions en les argumentant des versets (âyats al-karîma) et des hadiths-charif n'est pas quelque chose si facile et aussi simple qu'on pourrait faire par quelqu'un qui n'était pas grand savant ou spécialiste compétent des sciences d'exégèse et de hadith. De plus, établir une nouvelle école de jurisprudence islamique (madhhab) sans exemple et sui generis, autrement dit de son propre genre, est une preuve évidente de la maîtrise et de l'érudition de Imâm al-a'zam dans la science d'exégèse (tafsîr) et de hadith. Si ce sublime Imâm instaurant cette nouvelle école (madhhab) avec un effort surhumain n'a pas pu avoir le temps de rapporter des hadiths et de mentionner les noms des transmetteurs, cela ne serait pas une raison de l'accuser d'être faible dans la science de hadith ni de le diffamer en le dénigrant par envie. D'ailleurs, une citation connue dit que riwâya (transmission) sans dirâya (perception, discernement) n'est pas valable. Par exemple, Ibn Abd al-Barr avait dit: "Si la riwâya sans dirâya, une transmission sans

perception était valable, il faudrait que la langue d'un éboueur qui prononçait un hadith ait été plus prééminente que la sagesse et l'intelligence de Luqmân". 'Ibn Hajar al-Makkî était l'un des 'ulamâ' (savants) de l'école Chafi'îtes. Cependant, il a écrit dans son livre intitulé "**Kalâid**" que A'mash, l'un de grands savants de hadith consultait Imâm al-'zam Abû Hanîfa sur plusieurs questions et Imâm al-'zam lui avait fourni les réponses en les argumentant des hadiths-charif pour chaque question. Après avoir témoigné l'immense érudition d'Imâm al-'zam dans la science de hadith, A'mash a dit: "Ô savants de fiqh! Vous, vous êtes comme les médecins spécialistes et nous, savants de hadith, nous sommes comme les pharmaciens. Nous annonçons les hadiths et leurs transmetteurs. Mais vous, vous êtes les docteurs capables de comprendre les sens de ce que nous annonçons". Il est écrit comme le suivant dans le livre intitulé "**"Uqûd al-jawâhirî-l-munîfa"**": "Ubaidullah ibn 'Amr était en compagnie de A'mash, le grand savant de hadith. Quelqu'un est venu pour lui poser une question. Imâm al-a'zam y est arrivé au moment où A'mash lui répondrait. A'mash a répété la question et demandé Abû Hanîfa de la répondre. Imâm al-a'zam l'a répondu en détail. A'mash, enthousiasmé de cette réponse, a demandé Abû Hanîfa: "Ô Imâm! De quel hadith tu l'as tirée?" Imâm al-a'zam a récité le hadith-charif duquel il avait tiré la réponse et il a ajouté: "Je t'avais entendu réciter ce hadith-charif". Imâm al-Bukhârî avait appris par cœur trois cent mille hadiths. Il en a rédigé seulement douze mille dans ses livres. Car, il craignait beaucoup de l'étonnement dans le hadith-charif: "**Quiconque cite comme un hadith ce que je n'ai jamais dit aura des tourments affreux dans l'Enfer**". La vérité est que l'Imâm al-a'dham Abû Hanîfa avait des critères stricts qu'il s'était imposé en ce qui concerne l'acceptation des transmissions ou narrations de hadith, parce qu'il avait beaucoup de scrupule et de piété. C'est la raison pour laquelle, il recourrait et se référait à la base authentique d'un hadit-charif, il l'explorait en profondeur et il ne les citait que selon ces stricts rigueurs, ses critères. Comme quelques savants de hadith étaient des disciplines autonomes et de circonstances favorables ont transmis de nombreux hadiths. Cependant, aucun savant de la science de hadith n'a humilié les autres ou les autres savants en raison de ces différences de circonstances. Dans le cas contraire, Imâm Muslîm aurait dit quelque chose à blesser Imâm al-Bukhârî (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihimâ). Si Abû Hanifa avait transmis peu de hadith parce qu'il

avait beaucoup de piété (taqwâ), cela n'aurait été qu'une bonne raison pour le louer et glorifier». La traduction faite du livre intitulé "**Saif al-muqallidîn 'alâ a'nâqî'l-munkirîn**" s'est achevée ici].

Imâm al-a'dham Abû Hanîfa "rahmatullahi alaiyh" effectuait tous les jours ses prières de salât de fajr (sobh, matin) à la mosquée et répondait aux questions de ses disciples jusqu'à midi. Après la prière de salât de dohr (midi), il enseignait encore ses disciples jusqu'à la prière de nuit (ishâ). Puis, il allait chez lui. Et, après s'être reposé un peu chez lui, il retournait ensuite à la mosquée et il y pratiquait ses cultes jusqu'à l'heure de la la prière de salât de sobh. Mis'ar ibn Kadâm al-Kûffî^[1], l'un des Salaf as-sâlihîn, et d'autres notables avaient rapporté ce train de vie de l'Imâm al-a'dham.

'Imâm al-a'dham Abû Hanîfa "rahmatullahi alaiyh" faisait du commerce et il gagnait ainsi sa vie d'une voie Halâl (licite, légale selon les préceptes religieuses). Il exportait des marchandises à d'autres contrées et il subvenait ainsi aux besoins de ses disciples avec les revenus de son activité commerciale. Il subvenait largement aux dépenses familiales, et en quantité égale, il faisait l'aumône aux pauvres. De plus, tous les vendredis, il distribuait vingt pièces d'or aux pauvres pour l'âme de ses défunt parents. Il n'allongeait jamais les jambes vers la maison de son maître Hammâd (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaiyh) bien qu'il ait habité à une distance de sept rues par delà. Une fois, ayant eu découvert que l'un de ses associés avait vendu une quantité importante de marchandises, d'une façon incompatible avec l'Islâm, il a distribué aux pauvres toute une somme de quatre vingt dix mille monnaies d'argent gagnée de cette commerce sans en toucher le moindre sou. Une fois, des brigands avaient fait une razzia dans les villages de Kûfa et volé des moutons. En pensant que ces moutons volés pourraient être abattus et vendus dans la ville, il n'a pas mangé de viande de mouton pendant sept ans depuis ce jour-là, car il savait qu'un mouton pourrait vivre sept ans au maximum. Il s'absténait extrêmement du harâm (de tout ce qui est interdit par la religion), il observait avec soin l'Islâm dans tous ses actes.

Imâm al a'dham (rahmatullahi taâlâ alaiyh) a passé quarante ans de sa vie à accomplir sa prière de salât de fajr (sobh, matinale)

[1] Mis'ar est décédé en 115 de l'Hégire (en 733]

avec les ablutions qu'il a faites pour la prière du ishâ (nuit). [C'est-à-dire qu'il ne dormait pas la nuit]. Il a fait cinquante cinq pèlerinages. Pendant son dernier pèlerinage, il est entré en Ka'bâ et il y a pratiqué une prière de deux rak'ats; il a récité le tout Qur'ân al-karîm pendant sa prière. Puis, il a imploré, en pleurs: «Ya Rabb (Ô Seigneur)! Je n'ai pas pu rendre culte d'une manière digne de Toi! Mais j'ai bien compris que Tu ne pourrais pas être entendu par l'intelligence. Gracie-moi, mes défauts de service envers Toi pour ma cognition-ci!». A ce moment-là, on a entendu une voix lui dire: «Ô Abû Hanîfa! Tu M'as très bien connu et M'as rendu de bons services. Je t'ai accordé mon pardon, ma grâce et ma miséricorde à toi et à ceux qui te suivent et qui sont et seraient de ta madhab jusqu'au jour du jugement dernier». Il lisait tout le Qur'ân al-karîm (khatm al-Coran) une fois le jour et une fois la nuit.

Imâm al-a'dham avait tant de piété (taqwâ) qu'il jeûnait chaque jour durant trente ans [à l'exception de cinq jours de l'année pendant lesquels il est harâm de jeûner]. Il récitat souvent tout le Qur'ân al-karîm pendant une ou deux rak'ats de la salât. Quelquefois, pendant les prières de salât ou en dehors de la salât, il récitat à plusieurs reprises un âyat parlant du supplice ou de la miséricorde et il se mettait à sangloter et se lamenter. [Selon l'école Hanafite, verser des larmes, pleurer de l'amour pour Allah n'annule pas la prière de salât]. Ceux qui l'entendaient pleurer avaient pitié du lui. Parmi l'oumma de Muhammad alaihissalâm, la récitation du tout le Qur'ân al-karîm en une rak'at de salât n'avait été accordée qu'à 'Uthmân ibn 'Affân, Tamîm ad-Dârî, Sa'd ibn Jubair et Imâm al-a'dham Abû Hanîfa. Il n'acceptait aucun présent. Il mettait des vêtements comme ceux des pauvres. Cependant, il portait de temps en temps des vêtements très précieux dans le but de montrer les bienfaits d'Allah Le Très-Haut. Il a fait cinquante cinq pèlerinages et il a résidé à la Mecque (Makka al-mukarrama) pour quelques ans. Seulement dans la geôle où il était enfermé et avait rendu l'âme, il avait récité sept mille fois tout le Qur'ân al-karîm. Il avait dit: «J'ai ri une fois dans ma vie et je le regrette beaucoup». Il parlait peu, il méditait beaucoup. Il faisait des discussions sur plusieurs matières religieuses avec ses disciples et étudiants. Une nuit, quand il était sur le point de sortir de la mosquée à la suite de la prière de salât ishâ, il avait commencé à parler à son disciple Zufar sur un sujet de jurisprudence. L'un des pieds à l'intérieur et l'autre à l'extérieur de

la mosquée, ses explications avaient duré jusqu'à l'adhan de la prière du fajr. Il était rentré dans la mosquée sans mettre l'autre pas dehors pour accomplir la salât du fajr (prière matinale, de sobh). Comme Hadrat Alî avait dit qu'il était permis de dépenser une somme d'argent jusqu'à quatre mille dirhams pour les frais de subsistance, il distribuait le surplus de quatre mille dirhams aux pauvres.

Le Calife Mansûr avait beaucoup de respect envers Imâm al-a'dham. Il lui avait fait cadeau de dix mille akdjas et une jariya. L'Imâm ne les avait pas acceptés. Un akdfa faisait un dirham d'argent. En 145 de l'Hégire, Ibrâhîm ibn 'Abdullâh ibn Hasan ibn 'Alî recrutait des soldats pour aider son frère Muhammad (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim ajma'in) qui avait proclamé son califat à Médine (Mâdinat al-munawwara). Quand il était venu à Kûfa, une rumeur courait selon laquelle Abû Hanîfa allait l'aider. Mansûr avait entendu cette rumeur et il avait fait venir l'Imâm de Kûfa à Baghdâd. Il lui avait imposé d'annoncer à tout le monde que Mansûr était à juste titre et légitimement le calife, en compensation de la présidence de la Cour de cassation. Il l'avait constraint beaucoup de l'accepter, mais Imâm a'dham l'avait refusé. Mansûr qui l'avait emprisonné avait ordonné de le battre à trente coups de bâton. Ses pieds bénis ont saigné. Mansûr repenti, il lui avait envoyé trente mille akdjas. Abû Hanîfa ne l'avait pas non plus accepté. Mansûr l'avait emprisonné de nouveau et il lui a fait battre à dix coups de bâton de plus. [Selon quelques nouvelles], à l'onzième jour, de la crainte d'une contestation et d'une attaque du peuple, il avait été allongé sur le dos et ils lui avaient versé du sorbet empoisonné dans la bouche. Quelques minutes avant son décès, il s'était prosterné. Cinquante mille fidèles avaient participé et accompli sa prière de janaza. Sa prière de janaza avait duré à grand-peine jusqu'à l'heure de salât de l'après-midi. En outre, pendant les vingt jours après son enterrement, d'innombrables fidèles étaient venus pour effectuer sa prière de janaza près de sa tombe.

Il avait sept cent trente étudiants. Chacun d'eux était renommé pour ses vertus et ses actes pieux. Plusieurs entre eux étaient devenus qâdîs et muftîs. Son fils Hammâd (rahmatullâhi ta'âlâ alaiyh) était l'un de ses étudiants méritants». Le passage cité du livre intitulé "**Mir'ât-ul-kâinât**" s'achève ici.

Il avait beaucoup de crainte d'Allâh Le Tout Puissant. Il avait

beaucoup de piété envers Allahu ta’âlâ. Il prêtait une grande attention à se conformer aux préceptes du Qur’ân al-karîm. Il disait à ses étudiants et disciples: «Ne tenez pas compte de mes explications et mes références sur un sujet si vous en trouvez ou obtenez une preuve évidente incompatible avec les miennes ou plus solides que les miennes, et conformez-vous à cette nouvelle preuve!». Tous ses disciples juraient: « Même si nos quelques explications étaient incompatibles avec les siennes, nous en fournissions en nous référant parfaitement aux preuves, aux arguments, aux documents qu'il nous avait enseigné».

C'est une vérité qu'il y avait eu quelques divergences entre Imâm al-a'dham et ses disciples sur les conceptions déductives de la science d'ijtihâd. Par contre, le hadith-charif "**la divergence entre les savants de mon oumma est une compassion divine**" démontre que ces divergences étaient salutaires.

Les muftîs de l'école Hanafite doivent donner des fatwâs conformes aux jugements de Imâm al-a'dham. S'ils n'arrivent pas à y trouver ce qu'ils recherchent, ils doivent se référer à ceux de Imâm Abû Yûsuf. Après lui, ils peuvent se référer à ceux de Imâm Muhammad. En cas de remarquer une divergence de jugements entre ceux de Imâm al-a'dham avec ceux de Imâm Abû Yûsuf et Imâm Muhammad, ils peuvent émettre une fatwâ selon les jugements de toutes les deux parties. Quand il s'agit d'une nécessité circonstancielle, le muftî peut donner une fatwâ selon le jugement le plus explicite ou abrégé des mujtahids. Les muftîs ne peuvent pas émettre de fatwâs sans se référer aux déductions d'un mujtahid. Sinon, un avis, une sentence ou une interprétation des muftîs sans référence à un mujtahid ne peuvent pas être appelés une fatwâ.

Muhammad Mathûm écrit dans sa lettre 80 du 2ème volume: **«A celui qui continue faire l'invocation d'Istighfâr (le repentir, demande de pardon), Allah Le Tout Puissant lui accordera une issue favorable à chaque difficulté, le soulagera de ses soucis».**

La formulation de l'invocation est comme le suivant:

"Astaghfirullah-al 'azîm-allazî lâ filâha illâ huwa'l-hayy-al-qayyûma wa atâbû ilayh".

"Allahumma innaka 'afuwun karimoun tuhibbul-'afwa fa'affu 'anni"

4- LE WAHHABISME ET LA REFUTATION DE L'AHL-AL SUNNA

Quoiqu'ils prétendent qu'ils sont musulmans, un autre groupe dévié de la croyance Ahl al-sunna est celui des "**Wahhabites**". Ceux-ci sont appelés aussi "**Najdî**".

Ahmed Djevdet Pacha, homme d'Etat et de loi, historien et juriste à l'époque du trente quatrième Sultan ottoman **Sultan Abdulhamîd Khan II** [1258-1336 hégirien (1842-1918), enterré dans le tombeau de Sultan Mahmûd à Istanbul], écrit le wahhabisme dans le septième volume de son ouvrage de douze volumes intitulé "**Târih-i Osmâniî**" [l'Histoire Ottomane] et **Ayyub Sabri Pacha**, [contre-amiral, décédé en 1308 hégirien [en 1890], (rahmatullâhi ta'âlâ 'alaihim)], explique aussi en détail **le Wahhabisme** dans son ouvrage d'histoire de cinq volumes intitulé "**Mir'ât al-haramain**"^[1]. Plusieurs paragraphes suivants sont cités de l'ouvrage de Sabri Pacha qui les avait traduits de l'ouvrage intitulé "**Fitnat al-Wahhâbiyya**" écrit par **Ahmad Zaynî Dahlân**.^[2]

Le Wahhabisme a été fondé par Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb. Il était né à Huraimila de la région Najd dans la péninsule arabique en 1111 hégirien (en 1699) et mort en 1206 hégirien (en 1792). Autrefois, il se rendait souvent à Baghdâd, à Basra, en Iran, en Inde et à Damas en vue de faire du commerce et le voyage. En 1125 de l'Hégire [en 1713], à Basra, tombé dans le

[1] Mir'ât al-Haramain, pp. 99 et la suite, vol. III; Cet ouvrage de cinq volumes écrit en langue turque, imprimé par Matba'a-i Bahriye est archivé et conservé à la bibliothèque de Suleymaniye-Istanbul.

[2] Ahmad Zaynî Dahlân 'rahmatullâhi 'alaiyh', l'auteur de l'ouvrage "Fitnat al-Wahhâbiyya", né en 1231 de l'Hégire [en 1816] à la Mecque et décédé en 1304 de l'Hégire [en 1886] à Médine. Il était Mufti de la Mecque.

piège de Hempher, l'un des plus importants agents secrets des Britanniques, il avait servi d'instrument aux projets de "**destruction de l'Islâm**" des Britanniques. Endoctriné et inculqué par cet espion anglais, il s'était mis à publier des dogmes hérétiques et plusieurs héréticités sous le nom du "**Wahhabisme**". L'implantation du wahhabisme est citée en détail dans notre publication intitulée "**Confessions d'un espion britannique**". Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb avait découvert et lu les livres dont les contenus étaient incompatibles avec Ahl al-sunna et écrits par Ahmad Ibn Taymiyya de Harrân [661-728 hégiriens, (1263-1328), à Damas], et il était renommé sous le nom de "Shaikh an-Najdî". Avec l'inoculation et contribution de l'espion britannique Hempher, Il avait formé un livre intitulé "**Kitâb at-tawhîd**"^[1]. Abd'arrahaman, le petit-fils de Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb avait inscrit d'annotations sur le livre "**Kitâb at-tawhîd**" et un wahhabite appelé Muhammad Hamîd y avait fait des adjonctions et il l'avait publié de nouveau sous le titre de "**Fat'h al-majîd**" en Egypte. Les idées de Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb s'étaient répandues chez les villageois, les habitants de Dar'iyya et leur chef Muhammad ibn Saud. Celui qui avait adopté et adhéré à ses idées nommées le wahhabisme est appelé "**Wahhabite**" et "**Najdî**". Il s'était imposé comme qadî (juriste) et Muhammad ibn Saud comme émir et le souverain. Il avait fait admettre que seulement les descendants de ce dernier succéderaient à la couronne.

'Abd al-Wahhâb, le père de Muhammad, était un musulman pieux. Lui et les savants médinois avaient appréhendé par les propos hérétiques de son fils que celui-ci prenait un mauvais chemin et ils avaient averti les médinois et même recommandé à tout le monde de ne pas s'entretenir avec lui. Mais lui, il a proclamé le Wahhabisme en 1150 de l'Hégire (en 1737). Il a méprisé les ijtihads de l'oulamâ de l'Islâm. De plus, il est allé trop loin en blâmant Ahl al-sunna d'être mécréant. Il a diffamé et accusé les musulmans visitant les tombes des Prophètes et de

[1] Les savants Mecquois ont réfuté ce livre hérétique intitulé "**Kitâb at-tawhîd**" par des arguments solides et en rédigeant des meilleures réponses en 1221 hégirien. Cet ouvrage intitulé "**Saif al-Jabbâr**", écrit par des savants Mecquois était réimprimé ultérieurement en Pakistan et encore réimprimé en offset et publié en 1395 (en 1975) à Istanbul.

l’awliyâ et qui s’adressaient à eux avec respect en appelant “Yâ Nabiyallah!” [Ô Prophète d’Allah] ou “Yâ Abd al-Qâdir!” d’être associateurs, des polythéistes.

Selon les soi-disant critères wahhabites, une chose en dehors de Dieu et autre de Dieu, quelle qu’elle soit, ne peut rien effectuer, ni produire; et celui qui disait que qu’une chose effectuait ou produisait un n’importe quel effet deviendrait un associateur, un polythéiste. Par exemple, quiconque disait «tel ou tel médicament a atténue la douleur» ou «cet analgésique a supprimé la douleur» ou «Allahu taâlâ a exaucé ma prière que j’ai faite à côté de la tombe de tel ou tel Prophète ou Walî, Saint» serait un associateur, un polythéiste. Et pour faire la preuve de la véracité de leurs propos, ils argumentaient de l’âyat (verset) suivant de la sourate al-Fâtiha **“Iyyâka nasta’în”** qui signifie **“C’est Toi de qui le secours nous implorons”** et d’autres versets qui recommandent le tawakkul (remise confiante en Allah Le Tout Puissant)^[1]

Il est écrit comme le suivant à la fin du deuxième chapitre du livre intitulé **"Al-Usûl-ul-arba'a fî-terdîd-il-wahhâbiyya"** en persan: «Les Wahhabites et les autres antimadhhabs comme eux n’arrivent pas à comprendre ce que signifie **"Majâz"** (le sens figuré) **"Isti'âra"** (le sens métaphorique). Ils blâment tout de suite quelqu’un de devenir mécréant ou polythéiste s’il prononce qu’il a réalisé quelque chose, même s’il l’avait dit au sens figuré. En fait, dans maints versets du Qur’ân al-karîm, Allahu taâlâ dit qu’IL est le vrai créateur et auteur de toutes choses et que les gens sont des auteurs, des producteurs au figuré. Dans la sourate Al-An’âm, cinquante septième verset, et la sourate Al-Yûsuf, il est dit: **«Le jugement [hukm] n'est qu'à Allah»**. Cela signifie que le vrai juge n'est qu'Allah. Et dans la sourate Al-Nisâ, verset soixante quatrième, il est dit: **«Si ces gens, victimes de leur propre iniquité, venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Prophète**

[1] Les véritables interprétations de ces versets par des savants Ahl al-sunna et aussi les thèmes de Tawhid et de Tawakkul sont écrits en détail dans notre publication intitulée **"Endless Bliss"** (Third Fascicle, Chapter 35). Ceux qui le consultaient reconnaîtraient mieux le sens correct du Tawhîd et que les Wahhabites qui passent pour des muwahhids (qui reconnaît l’Unicité divine) ne reconnaissaient pas l’Unicité divine, donc ils n’étaient pas muwahhids.

demandait pardon pour eux, ils trouveraient sûrement Allah prêt à revenir vers eux et à leur faire miséricorde» Le premier verset (âyat al-karîma) indique que le vrai Juge est Allah seul. Et le deuxième démontre que l'homme aussi pourrait être appelé figurativement le juge.

Tous les musulmans savent que c'est Allahu taâlâ seul qui fait vivre et mourir. Car, la sourate Al-Yûnus (Jonas), cinquante sixième verset, dit: «**C'est Lui qui fait vivre et mourir; à Lui qu'il sera de vous fait retour**»; et il est dit dans le quarante deuxième verset de la sourate al-Zumar (Par vagues): «**Allah recouvre les âmes au moment de leur mort**». Et il est dit dans la sourate Al-Sajda (la Prosternation) , onzième verset: «**l'Ange de la mort auquel vous êtes confiés vous recueillera**». [Il est dit dans la sourate Al-Maida, trentième verset: «[Fils de Adam, Caïn] **il a tué son frère**». Ce verset du Qur'an al-karîm met au pluriel les Wahhabites]

C'est Allah seul qui donne la guérison aux malades. Car, il est dit dans la sourate Al-Shu'arâ (Les Poètes), le quatre-vingtième verset: «**C'est Lui qui me guérit, lorsque je suis malade**». Le quarante neuvième verset de la sourate al-Âl-i 'Imrân (La Famille de Imrân) révèle que 'Isâ alaihissalâm [Jésus] disait: «**Je guéris l'aveugle et le lépreux^[1]; je ressuscite les morts avec la permission de mon Seigneur**». C'est Allah Le Tout Puissant en réalité qui fait don des enfants aux être humains. Et le verset dix-huitième et dix-neuvième de la sourate Al-Maryam (Marie) révèle que Jabraîl alaihissalâm (Archange Gabriel) disait au sens figuré: «**Je ne suis, dit-il, qu'un envoyé de ton Seigneur, venu te faire présent d'un garçon pur**».

Le vrai maître, le seigneur et le vrai propriétaire de l'homme est Allah Le Tout Puissant. Le 257ème verset de la sourate al-Baqara (la Vache) fait preuve évidemment: «**Allah est le protecteur des croyants**». Pareillement, les versets suivants mettent en évidence que le serviteur humain aussi est

[1] Le terme coranique mentionne le nom de cette maladie comme "abrache". Maladie abrache ou al-baras est le synonyme du mot "Vitiligo" et "Albinisme", maladies infectieuses de la peau, autrement dit, dépigmentation par plaques de la peau, par une pigmentation anormale de la peau ou de la peau entièrement décolorée.

figurativement protecteur, tuteur ou maître. A savoir, il est dit dans le cinquante-sixième verset de la sourate Al-Mâ'ida (la Table pourvue) qui signifie: «**Vous n'avez de protecteur qu'Allah et Son Envoyé**» et dans le sixième verset de la sourate Al-Ahzâb (Les Coalisés) qui signifie: «**Le Prophète est plus proche des croyants qu'eux-mêmes**». De même, c'est qu'Allah Le Tout Puissant qui est le vrai aidant. IL a appelé aussi Ses serviteurs humains comme aidants, assistants par métaphore. Dans la sourate Al-Mâïda, versets deux et trois, Il dit: «**Entraidez-vous à la piété et à vous prémunir envers Allah!**». Les Wahhabites condamnent les musulmans d'être des polythéistes ou associateurs s'ils attribuaient un nom à quelqu'un comme «'abd» (serviteur, esclave) de quelqu'un autre qu'Allah, par exemple "Abd an-Nabî" ou "Abd ar-Rasûl". Par contre, le 32ème verset de la sourate Al-Nûr (La Lumière) dit: «**Mariez les femmes de votre communauté, et les vertueux parmi vos esclaves hommes et femmes**». Le vrai Seigneur (Rabb) de l'homme c'est Allah Le Très-Haut. Cependant, au sens figuré, on peut également appeler quelqu'un comme seigneur. Dans la sourate Al-Yûsuf (Joseph), 42ème verset, il est dit: «**Rappelle-moi à ton Seigneur!**».

Ce qui obsède le plus Les Wahhabites, c'est surtout le mot "**Istighâtha**" (demande de secours, demande d'aide, implorer le secours et appel au secours) auquel ils s'opposent impétueusement. C'est l'un des mots et notions dont ils catégorisent dans le domaine du shirq, du polythéisme. Ils divaguent ainsi en parlant de demander l'aide de quelqu'un, demander à quelqu'un son secours, sa protection autre qu'Allah et ils définissent cette demande d'aide comme associationnisme, idolâtrie, mécréance ou polythéisme (shirk). Bien sûr que c'est Allahu taâlâ seul qui est le vrai aidant et à demander son secours. Tous les croyants le savent. Cependant, il est aussi permis de demander figurativement à quelqu'un son secours ou d'appeler quelqu'un au secours. C'est parce qu'il est dit dans le quinzième verset de la sourate Al-Qasas (La Narration): «**Celui qui était de ses partisans lui a demandé son aide contre celui qui était au nombre de ses ennemis**». Un hadith-charif dit: «**Au Jour de la Résurrection, du Jugement (au Mahshar) les gens demanderont à Adam alaihissalâm son secours**». Et le hadith-charif cité dans l'ouvrage intitulé "**Al-hisn al-hasîn**" dit: «**Quiconque appelle au secours devrait en appeler "Ô serviteurs d'Allah, aidez-nous!"**».

Ce hadith-charif recommande d'en appeler au secours de quelqu'un qui n'est pas présent-là. La traduction faite du livre "**Al-Usûl-ul-árba'a**" s'achève ici. Ce livre cité ci-dessus en persan, a été imprimé et publié en 1346 de l'Hégire [en 1928] en Inde et il a été imprimé de nouveau en offset en 1395 hégirien [en 1975] à Istanbul. L'auteur de cet ouvrage est Muhammad Hasan Djan Sâhib^[1], l'un des petits fils de Hadrat Imâm Rabbânî "rahmatullâhi ta'âlâ alaihimâ". Djan Sâhib réfute les Wahhabites et les autres antimadhhabs dans son ouvrage intitulé "**Tarîq an-najât**". Cet ouvrage cité ci-dessus est écrit en arabe et il a été publié avec sa traduction en Ourdou en 1350 hégirien en Inde et puis il a été réimprimé en offset en 1396 hégirien [en 1976] à Istanbul.

[Chaque mot a un sens déterminé. C'est le sens propre. Et le sens propre d'un mot est son sens premier. Quant aux sens figurés (**Majâz**) d'un mot, ils sont les sens qui en dérivent. L'opposition entre sens propre et sens figuré relève de la polysémie qui veut qu'un même mot recouvre généralement plusieurs sens apparentés. Le sens propre renvoie aussi au sens concret. Et Les sens figurés sont souvent des sens abstraits ou imagés. Quand un mot propre à Allahu taâlâ est renvoyé au sens figuré à une personne, les Wahhabites supposent qu'il a été employé dans le sens propre. Ils dénomment ceux qui l'emploient des noms injurieux de polythéistes, associateurs ou de mécréants (mushriq ou kâfir). Ils ne remarquent pas que plusieurs mots sont employés au sens figuré dans les versets du Qur'an al-karîm et hadiths-charif pour les êtres humains]

La demande l'intercession (Shafa'a) ou l'aide (**Istianah**) de Rasûlullah ('alaihi 's-salâm) ou de l'Awwâliyâ' ne signifie pas se détourner de Allah Le Tout Puissant ou oublier qu'IL est le Créateur. C'est comme s'attendre à Lui qui fait pleuvoir par le moyen de nuage, s'attendre à Lui, espérer en Allahu taâlâ le rétablissement de la santé en prenant des médicaments, s'attendre à Lui la victoire en se servant des canons, bombes, fusées et des avions. Tous ceux-ci sont des demandes d'aide ('istianah) auprès d'Allah Le-Très-Haut. Tous ceux-ci sont des causes, motifs, moyens et des intermédiaires, et, Allahu taâlâ crée tout par une cause (sabab). Se tenir aux causes n'est pas d'associationnisme, de

[1] Hasan Djân est décédé en 1349 hégirien [en 1931]

polythéisme (shirk). Les Prophètes "alaihim-us-salâm" (Paix et bénédiction soient sur eux) se sont tenus toujours aux causes. De même qu'on va à la fontaine pour boire de l'eau créée par Allahu taâlâ, qu'on va à la boulangerie pour acheter du pain créé par Lui et qu'on exerce au maniement des armes afin que Lui accorde la victoire, on en appelle aux âmes du Prophète, du Walf, ceux dont l'âme est profondément liée à Allahu taâlâ pour qu'IL exauce la prière. Se servir d'un récepteur de radio pour recevoir un radio qu'Allah Le Très-Haut le crée au moyen des ondes électromagnétiques ne signifiait pas s'en remettre à un appareil de radio en renonçant à Allahu taâlâ, jamais. En outre, c'est Allahu taâlâ seul pourvoit de toutes les caractéristiques et capacités de cet appareil de radio et qui les détermine. Allahu taâlâ a voilé Sa toute-puissance, Son omnipotence, Sa puissance déterminante en tout. Le polythéiste adore des idoles et il ne pense pas à Allah Le Très-Haut, il ne L'évoque pas. Par contre, quand le musulman se sert des moyens, il évoque, réfléchit, médite et pense toujours à Allahu taâlâ à tout moment, en tout état et en tout lieu que c'est Lui qui donne de l'effet, de la fonctionnalité, de la propriété, de la puissance et de la faculté aux moyens et aux créatures. Le musulman s'attend seul à Allah Le Tout Puissant, il s'en remet à Lui, il n'espère qu'en Lui. Il sait que tout ce qui arrive vient d'Allahu taâlâ. La signification du dernier verset (âyat al-karîma) cité ci-dessus fait preuve de ce qu'on a expliqué ci-dessus. En d'autres termes, les croyants formulent comme le suivant pendant qu'ils récitent la sourate Al-Fâtîha à l'accomplissement de toutes les prières de salât: «Ya Rabbî (Ô Seigneur)! Je tiens aux causes matérielles, technologiques et scientifiques afin que je reçoive mes besoins et mes souhaits mondains et j'implore Tes serviteurs bien-aimés pour qu'ils m'aident. En le faisant, je crois en Toi et je m'en remets à Toi que c'est Toi Seul qui exauce toujours les souhaits et les vœux et qui les crée toujours. Je m'attends à Toi seul!» Les croyants qui formulent tous les jours cette invocation ne peuvent pas être blâmés d'être des associateurs, polythéistes ou idolâtres (mushrik). Invoquer l'aide aux âmes des Prophètes, de l'awliyâ, c'est de tenir aux causes créées par Allahu taâlâ. Ce verset (âyat) de la sourate "**Al-Fâtihâ**" énonce clairement que ceux qui formulent cette invocation sont de vrais croyants et qu'ils ne sont pas de mushrik. Les Wahhabites tiennent aux causes matérielles et technologiques et ils recourent à tous les moyens pour satisfaire

leurs désirs sensuels; et pourtant, ils blâment les musulmans pour avoir recours aux Prophètes, aux walîs, aux saints et ils les stigmatisent des noms de polythéiste, d'associateur.

Les idées wahhabites de Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb convenaient aux désirs sensuels, si bien que ceux qui n'avaient pas de connaissances religieuses les ont facilement reconnues et embrassées. Ils ont commencé à blâmer les savants Ahl al-sunna et les musulmans du droit chemin d'être des mécréants. Les Emîrs se sont conformés au wahhabisme pour s'emparer plus de pouvoir. Ils ont obligé les tribus arabes à se convertir au wahhabisme et ils ont tué ceux qui s'opposaient aux lois wahhabites. De peur d'être tué, les villageois se sont soumis à Muhammad ibn Sa'ûd, Emir de la région de Dar'iyya. Puis, dans le but d'attaquer les vies, les biens, les pudeurs et les femmes de ceux qui n'étaient pas wahhabites, ils ont choisi d'être des soldats de l'Emir et de le servir.

Shaikh Sulaiman, le frère de Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb était un savant religieux Ahl al-sunna. Il avait écrit son ouvrage intitulé "**As-sawâ'iq al-ilâhiyya fî 'r-raddi 'alâ 'l-Wahhâbiyya**" réfutant le wahhabisme pour empêcher la propagation de ces idées hérétiques. Ce livre précieux était publié en 1306 hégirien et réimprimé en offset et publié de nouveau en 1395 de l'Hégire [en 1975] à Istanbul. Pareillement, Les maîtres de Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb ayant compris que ce dernier ouvrirait un nouveau chemin, eux aussi, ils avaient préparé des ouvrages de réfutation de ses livres hérétiques. Ils avaient annoncé que Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb s'était égaré du droit chemin. Ils avaient argumenté que les Wahhabites donnaient de fausses significations aux versets du Qur'an al-karîm et aux hadiths-charif. Mais tous ceux-ci avaient augmenté les hostilités et la haine des villageois contre les croyants.

Le Wahhabisme s'est propagé et a gagné du terrain non par cognition, mais par des gens ignorants sous la houlette des Anglais en faisant couler le sang et en tyrannisant à l'aide des armes et ressources financières britanniques. Muhammad ibn Sa'ûd, l'Emir de Dar'iyya, était le plus cruel, un bourreau des tyrans sanguinaires. Cet homme était de la tribu de Banî Hanifa et l'un des descendants des idiots qui avaient reconnu et cru en l'imposteur Musailamat al-kadhdhâb qui s'était fait passer pour un

prophète. Il est mort en 1178 hégirien [en 1765]. Son fils 'Abd-ul-'azîz lui a succédé. Ce dernier a été tué par un Chiite 1217 hégirien, et il a été succédé par son fils Sa'ûd qui est mort en 1231 hégirien. Son fils Abdullah lui a succédé et il a été exécuté en 1240 hégirien à Istanbul. Tarkî bin Abdullah, petit fils d'Abd-ul-'Aziz, lui a succédé. Puis, Faïçal, son fils, en 1254 hégirien, puis son Abdullah en 1282 hégirien ont succédé les uns aux autres. 'Abd-ur-rahmân, son frère, et 'Abd-ul-'azîz, son fils se sont installés au Koweït. Ce dernier est revenu à Riyad et devenu Emîr en 1319 hégirien [en 1901]. Il a attaqué la Mecque en coopération avec les Britanniques. Il a fondé l'Etat de l'Arabie Saoudite en 1351 hégirien [en 1932]. On a lu dans les journaux de 1991 que Fahd, Emîr Saoudien avait envoyé quatre milliards de dollars aux incrédules russes qui faisaient la guerre contre les combattants Ahl al-sunna en Afghanistan.

Les Wahhabites se prétendent qu'ils sont sur un chemin de délivrance de la mécréance et de sincérité en Unicité divine, et que tous les musulmans donc étaient des polythéistes, des associateurs depuis six cent ans et qu'ils avaient pour but de délivrer aussi les musulmans de la mécréance. Et pour justifier leur assertion étourdie, ils avancent le 5^{ème} verset de la sourate Al-Ahkâf et le 106^{ème} verset de la sourate Al-Yûnus mentionnés ci-dessous. Par contre, tous les exégèses du Qur'ân al-karîm déterminent unanimement que ces versets et plusieurs d'autres avaient été révélés pour les polythéistes. Le 5^{ème} verset de la sourate "Al-Ahqâf" dit: «**Qui donc est plus égaré que les gens qui invoquent, en dehors d'Allah, ce qui ne leur répond pas; ceux qui resteront indifférents à leurs prières jusqu'au Jour de la Résurrection.**» Et le 106^{ème} verset de la sourate Al-Yunus (Jonas) qui signifie: «**Dis aux polythéistes de la Mecque! On m'a été ordonné: N'invoque pas, en dehors d'Allah ce qui ne peut ni t'être utile, ni te nuire, tu serais des injustes**»

Le livre intitulé "**Kashf ash-shubuhât**" des Wahhabites traite aussi le verset troisième de la sourate "Al-Zumar" (Par Vagues) qui signifie: «**Ceux qui prennent des Maîtres en dehors d'Allah disent: Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent de Dieu.**» Ce verset rapporte les paroles des polythéistes adorant des idoles. Mais, le livre wahhabite assimile à ces polythéistes-là les musulmans qui implorent de l'intercession (il fait allusion à la confession des polythéistes et il veut dire que les polythéistes aussi

disaient que les idoles n'étaient pas créateurs et que le créateur n'était que Dieu). Il est cité comme le suivant en ce qui concerne l'interprétation de ce verset ci-dessus dans l'ouvrage intitulé "**Rûh al-bayân**": «La créature humaine est créée apte à connaître son Créateur et le créateur de toutes choses. Chaque créature humaine possède une disposition, une volonté, un penchant, une inclination et le désir d'adorer et se rapprocher de son Créateur. Mais cette aptitude et cette disposition ne servent à rien, parce que l'âme ou les désirs sensuels (nafs), le Satan et les mauvais amis déçoivent l'homme [en conséquence, ceux-ci anéantissent cette aptitude infuse. Alors, l'homme devient ou un incroyant en Créateur et au Jour de Jugement Dernier comme les communistes et les franc-maçons ou il] devient un polythéiste. Le polythéiste ne peut pas se rapprocher d'Allah Le Très-Haut, il ne peut pas Le reconnaître. Ce qui est valable, c'est la *ma'rifa*, la connaissance spirituelle résultante de la délivrance du polythéisme en se retenant au *tawhîd*, en d'autres termes, en professant, en reconnaissant l'Unicité divine. Ce qui est le signe de cette connaissance, c'est de croire aux Prophètes et aux Livres sacrés à qui ont été révélés et de se tenir fermement à eux. C'est ainsi la seule voie de se rapprocher d'Allah Le Très-Haut. Le Diable aussi possédait l'aptitude à se prosterner; mais, il a refusé de se prosterner parce qu'il avait succombé à ses tentations et qu'il n'avait pas de continence. Les anciens philosophes aussi, ils sont devenus des infidèles parce qu'ils voulaient se rapprocher d'Allah Le Très-Haut, du Créateur sans se conformer aux Prophètes mais en suivant leur raison et par le raisonnement et en succombant à leurs tentations. Quant aux croyants, ils obéissent aux préceptes de l'Islâm pour se rapprocher d'*Allahu taâlâ*. Ils ont les cœurs remplis de "nûr", de la lumière spirituelle; ils ont les esprits où se manifestent les attributs de la Beauté divine (*Jamâl*). Les polythéistes n'obéissent pas aux préceptes de l'Islâm, ni au Prophète pour se rapprocher d'*Allahu taâlâ*; au contraire, ils se soumettent à leurs désirs sensuels, à des tentations, à leurs faibles intelligences et aux *bid'ah*. C'est pourquoi ils ont les cœurs noircis, les esprits obscurcis. D'ailleurs, Allah Le Tout Puissant révèle à la suite du verset ci-dessus que quand bien même que les polythéistes disaient qu'ils adoraient les idoles pour qu'elles intercèdent en leur faveur, ils mentaient». Le 25e verset de la sourate Al-Lukman qui signifie: «**Si tu leur demandes** [aux mécréants]: **Qui a créé les cieux**

et la terre ?, ils ne peuvent répondre que: "Allah". Alors dis: "Louange à Allah!"» et le 87ème verset de la sourate Al-Zukhruf (Les Enjolivures) qui signifie: «[À ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah, au peuple d'incroyance], si tu demandes qui les a créés, bien sûr qu'ils répondent: "Allah"». En citant ces deux ayat al-karîma, ces deux versets, le livre hérétique voulait faire une séduction avec une interprétation erronée et malveillante, à la fois, une défense des polythéistes. Par conséquent, les antimadhhabs ont tort de dire [que les polythéistes aussi savaient qu'il y avait un seul créateur et ce créateur était un seul Dieu et qu'ils adoraient les idoles pour qu'elles intercèdent en leur faveur au Jugement dernier, mais qu'ils sont devenus infidèles et polythéistes parce qu'ils adoraient les idoles] et de défendre les polythéistes.^[1]

Les Croyants (mu'min) n'adorent pas les Prophètes ou l'awliyâ ou les saints et ne les considèrent jamais comme des associés d'Allahu taâlâ. Les Croyants (mu'min) possèdent la croyance que les Prophètes et l'awliyâ sont des créatures, des serviteurs humains d'Allah Le Très-Haut et qu'ils n'ont pas le droit d'être adorés. Les croyants (mu'min) possèdent la croyance que les Prophètes et l'awliyâ sont des serviteurs bien-aimées d'Allahu taâlâ et qu'Allah Le très-Haut fera miséricorde à ses serviteurs humains pour Ses serviteurs bien-aimés-ci à qui IL a accordé Ses bénédictions. Les croyants (mu'min) professent que c'est Allah Le Tout Puissant Seul qui crée le profit et le détriment et que c'est Lui seul qui est digne d'être adoré et qu'IL est Compatissant, qu'IL fait Miséricorde à Ses serviteurs humains par faveur et par considération pour Ses bien-aimés, pour l'amour de Ses bien-aimés. Par contre, quoique les polythéistes disent en raison de la

[1] Dans le livre intitulé "**Al-fajr as-Sâdiq fi 'r-raddi 'ala 'l-munkiri 't-tawassuli wa 'lkarâmati wa 'l-hawâriq**", le 87e verset de la sourate Al-Zukhruf cité ci-dessus est interprété et il y est argumenté que les Wahhabites donnaient leur interprétation personnelle et erronée à ce 87e verset du Qur'an al-karîm. Cet ouvrage cité ci-dessus est écrit par Jamîl Sidqî Zahâvi (rahmatullâhi ta'âlâ 'aleyh), l'un des savants irakiens, et il a été publié en 1323 hégirien [en 1905] en Egypte, puis réimprimé en offset et republié en 1396 hégirien [en 1976] à Istanbul. Il a été publié de nouveau en 1422 hégirien [en 2001] par Hakîkat Kitâbevi à Istanbul. Jamîl Sidqî donnait des cours sur "**"ilm al-kalâm"**" à l'Université d'Istanbul. Il est décédé en 1355 hégirien [en 1936]. Il a sa photo dans l'édition de 1956 du dictionnaire intitulé "**"Al-munjid"**".

connaissance inhérente et infuse (ma'rifa) existant chez eux que leurs idoles n'ont pas le pouvoir créatif, ils croient que leurs idoles sont dignes d'être adorées et ils continuent à les adorer, parce qu'ils ne corroborent pas leur connaissance inhérente et infuse en se conformant aux Prophètes. Ils deviennent polythéistes parce qu'ils disent que les idoles ont le droit d'être adorées. Sinon, ils ne deviennent pas polythéistes d'invoquer leur intercession. [Invoquer l'intercession des idoles auprès d'Allah Le Très-Haut est une superstition, une croyance religieuse irrationnelle. Il n'est jamais permis, ni légal d'avoir une telle croyance. Mais ce n'est pas de polythéisme. Le polythéisme (shirk) c'est d'adorer les idoles]. Comme on le voit, assimiler la croyance et les actes cultuels des musulmans à de l'idolâtrie et réduire Ahl al-sunna en rendant identique aux incrédules adorant les idoles est complètement irraisonnable. Tous ces versets ci-dessus avaient été révélés pour les infidèles et les polythéistes qui adoraient les idoles. Le livre wahhabite intitulé "**Kashf ash-shubuhât**" traite les croyants de mécréants, considère les musulmans Ahl al-Sunna comme identiques et directement comparables aux polythéistes en donnant son interprétation personnelle erronée, abusive et malveillante et d'un raisonnement illogique.

Deux hadîths-charif rapportés par 'Abdullah ibn 'Umar (radiy-Allâhu 'anhumâ) disent: «**Ils ont abandonné le droit chemin. Ils ont imputé aux croyants les versets révélés pour les incroyants**», et, «**La plus terrible de toutes mes inquiétudes au nom de mon oumma, c'est qu'ils pourraient donner leur interprétation personnelle au Qur'an al-karîm et le traduire sans raison**». Ces deux hadîths-charif prédisaient que des gens antimadhabs apparaîtraient et qu'ils interpréteraient mal et incorrectement les versets révélés pour les incroyants et qu'ils les imputeraient aux Croyants.

Shaikh Muhammad ibn Sulaimân al-Madani^[1] (rahimah-Allâhu ta'âlâ) aussi, l'un des grands savants religieux de Médine, avait compris que Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb avait des idées

[1] Shaikh Muhammad ibn Sulaimân al-Madani était un savant de jurisprudence (fiqh) de grande école Shâfi'iye et avait écrit beaucoup de livres. Ses annotations qu'il avait mises au commentaire intitulé "**At-tuhfat al-muhtâj**" de l'ouvrage intitulé "**Minhâj**" écrit par Ibn Hajar al-Makkî's (rahimah-Allâhu ta'âlâ) sont très connues. Il est décédé en 1194 hégirien [en 1780] à Médine.

aberrantes qui seraient à l'avenir très pernicieuses pour les musulmans, lui avait donné des conseils. Al-Madanî écrit comme le suivant dans son ouvrage en deux volumes intitulé "**Al-fatâwâ**": «Ô Ibn 'Abd al-Wahhab! Ne bave pas sur les musulmans! Je te conseille pour l'amour d'Allah. Bien entendu, si quelqu'un disait qu'il y avait des créateurs de toutes choses en dehors d'Allah, dis-lui la vérité! Mais ne considère jamais comme des mécréants ceux qui se tiennent aux causes mais qui ont la croyance que c'est Allah Le Tout puissant seul qui crée toutes ces causes et le pouvoir effectif de ces causes! Cela ne serait jamais correct de traiter les croyants de mécréants. Toi aussi, tu es un musulman; il vaudrait mieux que tu dénombres une personne du nom d'hérétique plutôt que de diffamer tous les musulmans. Celui qui se sépare de la communauté pourrait facilement s'égarer. Le 114-115^e verset de la sourate Al-Nisâ (Les femmes) qui signifie: "**Quant à celui qui se sépare du Prophète après avoir clairement connu la vraie Direction et qui suit un chemin différent de celui des croyants: nous nous détourneron de lui, comme lui-même s'est détourné; nous le jetterons dans la Géhenne**". Cet âyat al-karîma fait preuve de mes paroles ci-dessus». Bien que les Wahhabites aient d'innombrables idées aberrantes, elles sont basées sur trois fondements:

1 - "Les actes religieux et cultuels ('amals et ibadats) font partie de la foi", disent-ils. Et encore ils professent que "celui qui n'accomplissait pas un fardh bien qu'il lui croie, par exemple celui qui n'effectuait pas sa prière de salât pour cause de négligence ou de paresse ou qui n'acquittait pas son aumône légal (zakât) en raison de mesquinerie, d'avarice serait un mécréant; alors, une telle personne pourrait et devrait être tuée, et ses biens devraient être distribués aux Wahhabites".

Il est écrit comme le suivant dans l'ouvrage intitulé "**Al-milal wa 'n-nihâl**"^[1]: «Les savants Ahl al-sunna ont dit unanimement que les actes cultuels ne font pas partie de la foi. Bien qu'ils croient de leur devoir, de leur obligation d'accomplir les fards, ceux qui ne les acquittent pas par paresse ne deviendraient pas mécréants. Cependant, il n'y a pas eu d'unanimité concernant ceux qui

[1] La traduction en turc de l'ouvrage "**Al-milal wa 'n-nihâl**", p. 63, Le Caire, 1070 Hégirien.

n'acquittaient pas leurs prières de salât; selon l'école Hanbalite, celui qui négligeait ses prières de salât deviendrait mécréant». [Thenâ-ullah Pânipûtî 'rahmatullâhi alaiyh' écrit comme le suivant au début de son ouvrage intitulé "**Mâ-lâ-budda**": «Un musulman ne devient pas mécréant en commettant un péché grave. S'il est jeté en Enfer, il sera ressorti de l'enfer un peu de temps après ou longtemps après, et il ira au Paradis et il y demeurera infiniment». Ce livre en persan intitulé "**Mâ-lâ-budda**" avait été imprimé en 1376 hégirien [en 1956] à Delhi, puis il a été réimprimé en offset et publié en 1410 hégirien [en 1990] par la librairie Hakîkat Kitâbevi à Istanbul. Il s'y trouve à la fin de livre intitulé "**Huquq al-Islâm**"] A l'école Hanbalite, il est dit mécréant seulement pour ceux n'acquittaient pas leurs prières de salât; il n'en est pas dit le même en ce qui concerne ceux qui n'acquittaient pas les autres actes cultuels. Donc, les Wahhabites ne sont pas, à cet égard non plus, de l'école Hanbalite. On avait déjà expliqué que ceux qui n'étaient pas Ahl al-sunna ne pourraient pas être d'adeptes de l'école Hanbalite. Ceux qui n'appartiennent pas et ne se conforment pas à l'une de quatre grandes écoles de l'Islâm sont en dehors de Ahl al-sunna.

2- Au sujet de l'intercession, "Celui qui invoque, demande l'intercession des âmes des Prophètes ('alaihimu 's-salâm) ou d'awliyâ, autrement dit, celui qui demande quelque chose à Allah par l'intercession des Prophètes ou de l'awliyâ , et qui visite leur tombe et qui formule une invocation en demandant leur aide devient mécréant. Le macchabée, personne morte n'a pas de sens", disent-ils.

Si une personne qui rendait visite, s'adressait, parlait à une personne morte dans sa tombe devenait mécréant, notre Prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) ou les grands savants ou Awliyâ ne le feraient pas, n'y feraient pas de telles invocations. Notre Prophète se rendait au cimetière de "Bakî" à Médine et des martyrs d'Uhud. Il est aussi écrit à la page 485^e du livre intitulé "Fath-al majîd" des Wahhabites que notre Prophète saluait les morts et parlait à eux.

Quand notre Prophète faisait des invocations, il formulait: "**Allâhumma innî as-aluka bi-haqqi 's-sâ'ilîna 'alaika**", qui signifie "Ô mon Allah! Je t'implore en faisant usage du droit, de la faveur de ceux qui T'invoquent et du droit de ceux à qui Tu as accordé ce

qu'ils Te demandaient et de qui Tu as exaucé leurs prières" et il nous recommandait d'invoquer de cette manière. Pendant l'inhumation de la mère de Hadrat 'Alî, Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) l'avait mise de ses propres mains bénies dans la tombe et il avait invoqué: "**Ighfir li-ummî Fâtimata binti Asad wa wassi' 'alaihâ madkhalahâ bi-haqqi nabiyyika wa 'l-anbiyâ' illadhîna min qablî innaka arhamu 'r-râhimîn**". Cette invocation signifie: "Ô mon Allah! Accorde de pardon, de miséricorde à Fâtima, fille de Asad, ma mère! Pardonne-lui ses péchés! Elargis sa demeure! Exauce mes invocations-ci du droit, en faveur de Ton Prophète et de tous les Prophètes venus avant moi! Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux! Dans un autre hadîth-charif rapporté par 'Uthmân ibn Hunaif, l'un des grands de Ansâr, qu'un aveugle était venu chez Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) pour lui demander des invocations pour que Allah Le Très-Haut lui rende la vue. Alors Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) lui avait recommandé de faire son ablution, puis d'effectuer une prière de salât de deux rak'ats et de formuler cette invocation suivante: "**Allâhumma innî as'aluka wa atawajjahu îlaika bî-nabiyyika Muhammadi 'n-nabiyyi 'r-Rahma, yâ Muhammad innî atawajjahu bika ilâ Rabbî fi hâjatî hâdhihî litakdiya lî, Allâhumma shaffî'hu fiyya**". Par cette invocation, il est recommandé d'avoir recours à Muhammad alaihissalâm, d'invoquer Allah Le Très-Haut par l'entremise de Muhammad alaihissalâm pour qu'IL exauche les prières. Sahâbat al-kirâm récitaient toujours cette invocation ci-dessus. Elle est expliquée avec ses références dans le deuxième volume du livre intitulé "**Ashî'at al-lama'ât**" et aussi dans le livre intitulé "**Al-hîsn al-hasîn**". Ces deux ouvrages la paraphrasent comme le suivant: «Seigneur! Je me tourne vers Toi, je m'attends à Toi par l'entremise de Ton Prophète».

Ces invocations citées ci-dessus font preuve qu'il est permis de faire des invocations sous la faveur de, par considération pour et par l'entremise de ceux qu'Allah Le très-Haut aiment.

Cheikh 'Ali Mahfûz, décédé en 1361 hégirien [en 1942], était l'un de grand 'ulamâ' de **Jâmi' al-Azhar** et il avait écrit le livre intitulé "**Al-ibdâ'**", imprimé en Egypte en 1375 hégirien [en 1956]. Bien qu'il y fasse l'éloge de Ibn Taimiyya et de 'Abdouh, il écrivait comme le suivant à la page 213^e de son ouvrage: «Il n'est pas bon d'affirmer que Al-Awliyâ (saints musulmans) "rahimahum-Allâhu ta'âlâ" (qu'Allah Le Très-Haut les agrées tous) disposent après

leur décès des faveurs, des prodiges sur les affaires mondaines de telle sorte qu'ils avaient le pouvoir de réaliser les vœux, de conjurer les maux, de guérir les malades, de porter secours à ceux qui sont sur le point de se noyer, d'aider ceux qui se trouvent contre l'ennemi et de faire retrouver les choses perdues. C'est faux de penser qu'Allah Le Très-Haut leur a attribué et octroyé ces affaires parce qu'ils avaient des degrés élevés et qu'ils pouvaient réaliser ce qu'ils voulaient. Cependant, Allahu taâlâ accorde une faveur divine (karama) aussi bien en faveur de Ses serviteurs d'une vertu et d'une sainteté qu'IL honore parmi Son 'Awliyâ en vie ou décédé, et IL conjure les maux, guérit les malade, sauve celui qui est sur le point de se noyer par le moyen de cette faveur, de cette karama. IL aide ceux qui luttent contre l'ennemi, IL fait retrouver ce qu'il était perdu. C'est raisonnable. Le Qur'an al-karîm l'affirme aussi». Abdullah Désûkî et Yûsuf Dedjvî, deux des professeurs du Djâmi'u-l-azhar, ont donné une préface élogieuse à la fin du livre intitulé "Ibdâ".

'Abd al-Ghanî an-Nablusî (rahimah-Allâhu ta'âlâ) écrit à la page 182^e de son livre intitulé "**Al-hadîqa**": «Un hadith qudsî lequel al-Bukhârî rapporte de Abû Huraira (radiy-Allâhu ta'âlâ 'anh) dit: **"Allahu taâlâ dit: "Rien de ce par quoi Mon serviteur se rapproche de Moi ne M'est plus agréable que l'accomplissement des obligations que Je lui ai prescrites. Mon adorateur ne cesse de se rapprocher de Moi par les prières surérogatoires, jusqu'à ce que Je l'aime; et lorsque Je l'aime Je deviens son ouïe par laquelle il entend, son regard par lequel il voit, sa main avec laquelle il agit et ses pieds avec lesquels il marche. Si il Me demande, Je l'exauche, si il cherche refuge auprès de Moi je lui accorde"**». [Comme il est écrit dans l'ouvrage intitulé "**Marâq al-falâh**" et l'annotation de "**Tahtâwî**"], les prières surérogatoires (nafila) dont il s'agit ci-dessus sont les prières surérogatoires et les actes sunna accomplies par ceux qui acquittent leurs prières obligatoires (fardhs) et leurs obligations. Et cet hadith-charif démontre que si celui qui accomplit les devoirs obligatoires pratique aussi les prières surérogatoires obtient l'agrément d'Allah Le Très-Haut et Lui, IL exauche ses prières ». Et même s'ils ne sont pas en vie, si ces gens vertueux cités dans le hadith qudsî ci-dessus font des invocations pour un croyant afin que celui-ci parvienne à ses fins grâce à ces invocations. Ces gens vertueux-ci entendent aussi après la mort. Ils font des invocations pour ceux qui leur ont demandé leur aide et

ils ne les font rentrer les mains vides. C'est pourquoi, il est dans un hadith-charif: “**Quand vous êtes en gêne, demandez l'aide de ceux qui sont dans la tombe!**”. Le sens de ce hadith est clair. L'interprétation et l'attribution un autre sens à ce hadith-charif par Âlusî sont erronées.

Il est écrit comme le suivant à la page 290e du livre intitulé “**Al-hadîqa an-nadiyya**”: «De même que les Croyants (mu'min) sont toujours croyants dans leur sommeil, ils sont aussi croyants dans la tombe. Car, de même que les Prophètes sont Prophètes dans leur sommeil, ils le sont aussi dans leur tombe. C'est parce que l'âme est le croyant ou le Prophète. Comme il est écrit dans le livre intitulé ‘**Umdat al-'aqâ'id**’^[1] de Imâm 'Abdullah an-Nasâfi, quand l'homme meurt, son âme ne subit aucune transformation. Pareillement, la sainteté de l'awliyâ ne prend pas fin après sa mort comme elle ne finit pas non plus dans son sommeil. Celui qui ne le croit pas ou il est un vrai ignorant ou un entêté. J'en ai fait preuve dans un autre de mes livres que l'awliyâ avait des karâmats après la mort aussi». Ahmad ibn Sayyid Muhammad al-Makkî al-Hamawî, l'un des savants Hanafites et Ahmad ibn Ahmad as-Sujâ'î et Muhammad ash-Shawbarî al-Misrî, deux des savants de l'école Chafiite avaient écrit des livrets en argumentant que l'awliyâ avait des karamats et leurs karamats continuaient aussi après leur mort et que le tawassul et istighâtha [Voir Glossaire S.V.P.] faits par les tombes de ces saints bien-aimés d'Allah Le Tout Puissant étaient religieusement permis, légaux, légitimes et licites (jâ'iz). Ces trois livrets imprimés ensemble avec le livre intitulé “**Ad-durar as-saniyya fi 'rraddi 'alâ 'l-Wâhhâbiyya**” écrit par Ahmad Zainî Dahlân (rahimah-Allâhu ta'âlâ 'aleyh) en 1319 hégirien [en 1901] en Egypte, ont été réimprimés en offset en 1396 hégirien [en 1976] à Istanbul.

Muhammed Hâdimî Effendi (rahimah-Allâhu ta'âlâ) ^[2] de Konya écrit comme le suivant dans son ouvrage intitulé “**Barîqa**”, page 269: «La karama de l'Awliyâ est vrai. Un walî (ou walîy) est un musulman connaisseur d'Allah Le Très-Haut, Ses Attributs dans la mesure du possible (al-'ârifu bi'llâh). Il accomplit

[1] Cet ouvrage intitulé ‘**Umdat al-'aqâ'id**’ était imprimé en 1259 hégirien (en 1843) à Londres

[2] Il est décédé en 1176 Hégirien [en 1762] dans l'arrondissement de Hâdim situé dans le département de Konya-Turquie.

soigneusement les actes cultuels; il est un vrai pieux, il est obéissant. Il évite les péchés, il s'abstient toujours de succomber à ses tentations, à ses désirs sensuels. Des événements ou choses extraordinaires créés par Allah Le Tout Puissant en dehors de Ses lois causales ou de causalité et scientifiques sont appelés "**Merveilles**" (choses khâriq-ul 'âda). Il existe huit types de merveilles, autrement dit des choses extraordinaires. Ce sont: Mou'jiza [miracle d'un Prophète], karâma [faveur, merveille, don accordé à un walî, un saint], i'âna [secours], ihâna [acte de mépris], sihr [magie], ibtilâ [dépendance, passion], isâbat al-ayn [être affecté par le mauvais œil] et irhâs [Une merveille préparatoire, un événement extraordinaire et signes particuliers prévenant l'arrivée d'un Prophète]. La karama est un événement ou une chose ou une occurrence qui arrivent par le moyen d'un croyant qui est 'ârifu bi'llâh (connaisseur d'Allah Le Très-Haut) et muttaqî (croyant ferme, pieux et qui craint de la punition d'Allahu taâlâ si on s'écarte de Ses injonctions et l'espoir en Sa Miséricorde quand on s'y conforme). Ce croyant est walî, saint; il n'est pas Prophète. Abû Is'hâq Ibrâhîm al-Isfarâînî qui était un savant de l'école Châfiîte a dénié quelques karâma et tous les adeptes da la secte Mu'tazila ont dénié tous les karâma sous prétexte que cela mettrait la confusion dans les esprits et que les gens confondraient la karâma avec la mou'jiza (miracle) et qu'"il serait difficile de croire en Prophètes. Par contre, ni un walî, un saint qui manifeste une karâma ni le croyant qui témoigne sa karâma ne prétendent jamais qu'il est un Prophète. Aucun walî, aucun saint ne veut manifester sa karâma. Il est permis, religieusement légal d'implorer, de faire des invocations à Allahu taâlâ par les Prophètes et walîs même s'ils sont décédés parce que leurs mou'jiza et karâma ne cessent pas après leur décès. Cette manière de faire l'invocation est appelée "**Tawvassul**" et "**Istighâtha**" [Voir le glossaire S.V.P.]. Ar-Ramlî aussi a dit le même. Al-Imâm al-Haramain a dit que les Chiites seulement déniaient la possibilité de la réalisation d'une karâma après la mort. 'Alî Ajhurî, un grand savant de l'école Mâlikite en Egypte avait dit: "Un walî vivant est comme une épée dans son fourreau; mais après sa mort, il est comme l'épée dégainée de sa fourreau; son pouvoir de disposition et d'influence devient plus efficace". Cette attestation est citée aussi dans le livre intitulé "**Nûr al-hidâya**" écrit par Abû 'Alî Sanjî. Par ailleurs, il est attesté par le Qur'an al-karîm, la sunna et l'ijmâ' al-Umma que la karâma

est vrai (haqq). Des centaines, des milliers de karâma de l'Awliyâ sont rédigées dans des livres précieux. La traduction faite du livre intitulé "**Barîqa**" s'achève ici.

Il est écrit comme le suivant dans le livre intitulé "**Mirât al-Madîna**", page 106: «Il est dit comme le suivant dans un hadith sahîh (sain, authentique) rapporté de 'Abdullah ibn 'Umar par les savants de hadith comme Ibn Hudhaima, al-Dâraqutnî et al-Tabarânî: **"Quiconque visite ma tombe, pour lui sera mon intercession"** ou littéralement « **Quiconque me rend visite, à celui-ci il m'incombe d'être son intercesseur**». Ce hadith-charif sahîh est aussi écrit dans l'ouvrage intitulé "**Kunûz addaqâ'iq**", écrit par Imâm al-Manâwî. Il écrit aussi le hadith-sharîf rapporté par Ibn Hibbân: **«Quiconque me rend visite après ma mort est comme celui qui l'aurait fait de mon vivant»**, et le hadith-sharîf rapporté par al-Tabarânî: **«Celui qui se rend sur ma tombe, mon intercession aura lieu pour lui»**. Et le hadith-sharîf rapporté de 'Abdullah ibn 'Umar par al-Bazzar: **“Mon intercession est devenu halâl pour celui qui se rend sur ma tombe”** et le hadith-sharîf marfû rapporté par 'Abdullah ibn 'Umar mentionné dans le Sahîh Muslim Sharîf **“Quiconque me rend visite à Médine, je serai son témoin et intercesseur le jour de la résurrection”** sont connus de tous les musulmans.

Le hadith-charif rapporté par al-Tabarânî, Ad-Daraqutnî et Ibn al-Jawzî **"Quiconque, ayant fait le pèlerinage, me rend visite après ma mort, c'est comme s'il m'avait rendu visite de mon vivant"** est une grande bonne nouvelle. Et le hadith-charîf suivant rapporté par al-Daraqutnî **"Quiconque, fait le pèlerinage et ne me rend pas visite, a fait preuve d'insolence envers moi"** fait allusion à ceux qui font leur pèlerinage mais qui négligent sans aucune excuse de rendre visite à la suite du pèlerinage sur la noble tombe du Prophète 'alaihi 's-salâm.

Abdul'aziz, le recteur de l'Université Islamique à Médine (Madînat al-munawwara), écrit dans son livre intitulé "**“al-Tahqîq wa al-Îdhâh”**" qu'il n'y a aucune preuve, aucun argument pour ces hadiths-sharîf cités ci-dessus qui recommandaient de rendre visite sur les tombes. Il prend Ibn Taimiyya à témoin et il dit que Shaikh al-Islâm Ibn Taimiyya avait la sentence que tous étaient des hadiths mawdû' (apocryphe, forgé). Au contraire, les preuves de ces hadiths-sharîfs mentionnés ci-dessus sont écrites en détail dans

le huitième volume du commentaire intitulé “**Al-mawâhib**” de al-Zarkânî et à la fin du volume IV du livre intitulé “**Wâfâ’ al-wafâ’**” de al- Samûdî et il y est noté que tous étaient des hadiths hasan (bon) et ce qui était erroné, c’était cette explication de 'Ibn Taimiyya. Le recteur ou le vice-directeur, des enseignants, des professeurs wahhabites de l’Université de Médine ont essayé toujours de blâmer, diffamer et condamner les ouvrages, documents et explications des savants Ahl al-sunna et de propager leur confession ou leur doctrine par le moyen de leurs livres dans le monde entier. Dans le but d’abuser tous les peuples du monde, soit les musulmans soit les non-musulmans, et de présenter eux-mêmes comme de vrais musulmans ils se servent d’une nouvelle politique; c'est qu'ils ont fondé un centre de “**Râbitat al-Âlam al-Islâmî**” (La Ligue islamique mondiale) à la Mecque où ils ont rassemblé plusieurs religieux ignorants et à gages choisis parmi les musulmans de tous les pays et auxquels ils payent pour chacun des centaines de pièces d’or comme salaire. Et ces religieux ignorants des ouvrages des savants Ahl al-sunna sont employés comme des marionnettes. De ce centre, ils disséminent au monde leur doctrine, laquelle ils appellent fatwâs de "**La Ligue islamique mondiale**". Dans l'une des ces fatwâs (sentence, verdict) apocryphes, forgées et bidon émises au mois de Ramadan de 1395 hégirien [en 1975], ils ont proclamé qu'il était une obligation, une fardh pour les femmes d'effectuer la prière de Salât de Vendredi et les sermons du Vendredi et de la fête (khutba) devraient être prononcés en langues nationales des pays. Un hérétique appelé Sabri qui était un suiviste de Maoudidi et un adhérent de ce centre de la zizanie et du mal (fitna et fasad) à la Mecque a transporté tout de suite cette fatwa en Inde où les ignorants bien payés et nantis ont forcé les femmes à se rendre à la mosquée et ils ont lancé la prononciation des khutba (sermon) en langues diverses. Les savants Ahl al-sunna, les vrais religieux (rahimahum-Allahu ta’âlâ) de l’Inde ont préparé et publié de nouvelles fatwâs fondées sur les preuves et arguments solides pour empêcher ce courant wahhabite. Par conséquence, les Wahhabites n’ont pas pu réfuter ces preuves éminentes, ni s’opposer à ces affirmations véridiques. Des centaines de religieux de la région “**Kerala**”, au sud de l’Inde, se sent repentis parce qu’ils avaient compris qu’ils avaient été leurrés, par conséquent ils se sont retournés sur le chemin de Ahl al-sunna. Les quatre de ces fatwâs précieuses basées sur les

références exactes et émises par les savants Ahl al-sunna ont été réimprimées en offset et envoyées à toutes les contrées islamiques. Les vrais religieux du droit chemin dans toutes les contrées du monde sont en train d'avertir les musulmans contre cette dévastation et ils essaient d'éteindre le feu de ce terrible fléau qui détruit et divise l'Islâm de l'intérieur. Al hamdoulillah! (Gloire et Louange et Remerciements à Allah), dans tous les côtés du monde, les jeunes gens vigilants et à l'âme pure distinguent le bien du faux.

Ibn 'Âbidîn (rahimah-Allâhu ta'âlâ) écrit comme le suivant dans le chapitre sur le sermon du Vendredi (la khoutba al-Joumaâ) et le takbîr d'iftitâh (entrée en Salât) et l'invocation de la salât de son ouvrage "Radd al-mukhtâr": «Prononcer la khoutba en une autre langue qu'en arabe est comme prononcer le taqâbîr d'iftitâh, la formulation pour commencer la salât en une autre langue. Et ce dernier est comme les autres invocations faites pendant l'accomplissement de la prière de salât. Et la récitation des invocations de la salât pendant leur effectuation en une autre langue que l'arabe est makrouh tahrimî (acte religieusement et strictement déconseillé), lequel est défendu par 'Umar (radiy-Allâhu 'anh)». Et il écrit comme le suivant dans le chapitre sur les wâjibs de la salât: «C'est un grand péché de commettre un acte makrouh tahrimî. Quiconque continue à le commettre perdrait sa justice, en d'autres termes, sur qui on ne pourrait plus compter en ce qui concerne les matières religieuses». Il est écrit "**at-Tahtâwi**": «Quiconque continue à commettre de petits péchés devient un fâsiq; il faut ne pas effectuer la prière de salât en congrégation derrière un imâm fâsiq ou qui commet des actes de bid'ah, et il faut aller l'acquitter dans une autre mosquée». Comme il est makrouh et un acte bid'ah d'énoncer toute la khoutba ou une partie de la houtba en une autre langue, Sahâbat al-kirâm et Tâbi'ûn (rahimahum-Allâhu ta'âlâ) énonçaient toujours toute la khoutba en langue arabe en Asie et en Afrique, tandis que les musulmans de ces pays-là ne connaissaient pas la langue arabe, ni les messages de la khoutba. A ces époques-là, ces musulmans de différents pays du monde n'avaient pas de connaissances religieuses si profondes et ils avaient besoin d'apprendre mieux la loi, les instructions et préceptes religieuses islamiques. Cependant, Sahâbat al-kirâm et Tâbi'ûn les prononçaient en arabe pour éviter une bid'ah, car commettre la bid'a est un grand péché. En outre, soit les Shaikh al-

Islâms Ottomans pendant six siècles, soit les autorités, les grands savants de l'Islâm connus du monde musulman voulaient que les communautés comprennent la khutba et recherchaient une issue pour la faire prononcer en langues autochtones, par exemple en turc aussi, mais ils ont affirmé que ce n'était pas permis (jâiz). C'est la raison pour laquelle, ils n'ont pas pu la permettre.

Un hadit-sharif rapporté de Abû Huraira (radiy-Allâhu 'anh) par Imâm al-Bayhaqî dit: «**Quand quelqu'un me sauve, Allâhu taâlâ me renvoie mon âme dans mon corps de façon à ce que je lui rende le salut que j'entends**» En s'appuyant sur ce hadith-charif, Imâm al-Bayhaqî (rahimah-Allâhu taâlâ) dit que les Prophètes ('alaihi's-salâm) sont vivants dans leur tombe, dans une vie qui nous est inconnue.

Par contre, un Wahhabite, 'Abdal-'Azîz ibn 'Abdullah à Médine, traite ce hadith-sharif cité ci-dessus dans son livre intitulé “**Al-haj va'l-Umra**”, à la page 66^e, et il y commente que ce hadith démontre que le Prophète alaihissalâm était mort. Mais d'une manière contradictoire, il écrit sur la même page qu'il est vivant dans sa tombe dans une vie qui nous est inconnue. En réalité, ce hadith-charif indique que son âme bénie est envoyée dans son corps béni et il répondait aux saluts des gens. En outre, ses thèses contradictoires continuent et dans les deux hadiths cités à la page 73^e du même livre, il écrit qu'il est ordonné de saluer le mort pendant qu'on lui rend visite dans sa tombe en formulant “**Assalâmu 'alaikum ahl ad-diyâri min al-Mu'minîn**”. Ces hadiths-sharif ordonnent de saluer les musulmans dans leur tombe. On salue celui qui entend. On parle à celui qui entend. Ces gens antimadhab mentionnent ces hadiths-charifs dans leurs livres quand même ils les dénient sous prétexte que les morts ne pouvaient pas entendre et que ceux qui avaient une telle croyance deviendraient polythéistes, mécréants, associateurs. Leurs propos paradoxaux sont le signe évident que leurs commentaires, interprétations et déductions des versets du Qur'an al-karîm et des hadiths-sharîf sont faux, inexacts et incorrects.

Il y a plusieurs hadiths-charif indiquant que Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) est vivant dans sa tombe dans une vie inconnue. Ces hadiths-charif suivants sont écrits dans les six fameux livres de hadith: «**J'entends la prière, l'imploration récitée pour me glorifier (salawât) sur ma tombe. Toutes les salawâts**

récitées à distance me sont transmises» et «Quiconque récite une salawât sur ma tombe, Allahu taâlâ envoie un ange pour m'en informer. Je serai son intercesseur le Jour de la résurrection»

Quand un musulman rend visite à la tombe d'un musulman qu'il connaissait en ce monde et il le salue, le défunt le reconnaît et lui rend le salut. Un hadith-charif rapporté par Ibn Abî al-Dunyâ révèle qu'un défunt musulman reconnaît celui qui le salue, et qu'il répond à son salut et qu'il se réjouit. Et quand le musulman salue les défunts qu'il ne connaît pas en ce monde, les défunts aussi lui rendaient le salut en se réjouissant. Du moment que les vertueux et les martyrs (rahimahum-Allâhu ta'âlâ) reconnaissent le saluant et lui répondent au salut, est-il possible que Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) ne l'aie reconnu? Comme le soleil dans le ciel rayonne sur la Terre, Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) répond simultanément aux saluts rendus n'importe où.

Un hadith-charif dit: «**Après ma mort aussi, j'entends comme de mon vivant**». Un autre hadith-charif rapporté par Abu Ya'lâ dit: «**Les Prophètes ('alaihimu 's-salâm)** [Que le salut soit sur eux] **sont vivants dans leur tombe. Ils effectuent des salâts**». Ibrâhîm ibn Bishar et Sayyid Ahmad ar-Rifâ'i et plusieurs walîy (rahimahum-Allâhu ta'âlâ) avaient annoncé qu'ils avaient entendu la réponse des saluts rendus à Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam).

Le grand savant Hadrat Jalâl ad-dîn as-Suyûtî avait écrit un livre intitulé "**Sharaf al-muhkam**" comme réponse sur la question "s'il était vrai que Sayyid Ahmad ar-Rifâ'i avait embrassé la main bénie à Rasûlullah?". Dans son livre, il avait prouvé en argumentant des évidences raisonnables et traditionnelles que Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) était vivant dans sa noble tombe d'une vie incompréhensible et inconnue et qu'il entendait les saluts et il leur répondait. Il avait expliqué aussi dans son livre que Rasûlullah avait vu Mûsâ 'alaihi 's-salâm accomplir la salât dans sa tombe à la nuit de Mi'râj.

Un hadith-charif rapporté par Hadrat 'Âïcha as-Siddîqa, Mère des Croyants (radiy-Allâhu 'anhâ) dit: "**Je souffre de la douleur causée par la viande empoisonnée qui m'a été offerte à Khaibar. Le poison a eu effet sur mon aorte et maintenant il ne fonctionne quasiment plus**". Ce hadith-charif démontre qu'en plus de la Prophétie, Allahu ta'âlâ a donné aussi le rang, le statut de martyr à Muhammad 'alaihi'ssalâm, le plus élevé du genre humain. Le

169^e verset de la sourate Al-'Imrân (La famille de 'Imrân) qui signifie: «**Ne crois surtout pas que ceux qui sont tués dans le chemin d'Allah sont morts! Ils sont vivants! Ils vivent auprès de leur Seigneur et ils sont pourvus de biens auprès de leur Seigneur**». Certainement, ce grand Prophète qui a été empoisonné sur le chemin d'Allah est au sommet du rang honorable défini dans cet âyat al-karîma cité ci-dessus.

Un hadith-charîf rapporté par Ibn Hibbân dit: «**Les corps bénis des Prophètes** ('alaihimu's-salâm / Que le salut soit sur eux) **ne pourrissent jamais. Quand un croyant me récite une salawât, un ange m'en informe et dit: cette personne-ci t'a rendu ses saluts et ses salawâts**».

Un hadith charîf rapporté par Ibn Mâja dit: «**Les Vendredis récitez souvent des salawâts! La salawât récitée m'est transmise immédiatement**» Abu ad-Dardâ' (radîy-Allâhu ta'âlâ 'anh), l'un de ceux qui étaient en compagnie du Prophète 'alaihi'ssalâm à ce moment-là, a demandé: "Seront-t-elles vous transmises aussi après la mort?" Notre Prophète 'alaihi'ssalâm a répondu: «**Oui, elles me sont transmises après la mort aussi. Car, il est rendu harâm (défendu) à la terre de décomposer, de pourrir les corps des Prophètes. Après leur mort aussi, ils restent vivants et ils sont pourvus de biens**». [Ce hadith-charîf est écrit aussi à la fin du livre intitulé "**Tazkirat al-Mawt wa 'l-Qubûr**" écrit par Sanâ-Ullah Pâni-Pattî. Cet ouvrage écrit en langue persane avait été imprimé en 1310 hégirien [en 1892] à Delhi, et puis réimprimé en offset et republié en 1990 par la librairie Hâkîkat Kitâbevi à Istanbul].

Après avoir conquis la ville d'al-Quds (Jérusalem), Hadrat Omar (radîy-Allâhu 'anh) est allé directement à Hujra al-sa'âda (le foyer bienheureux du Prophète 'alaihi'ssalâm) où se trouve sa tombe bénie (al-Qabr as-Sa'âda), il a rendu visite à la qabr al-Nabawî et il lui a rendu salut. Hadrat Omar ibn Abd al-'Azîz, l'un de grands walîy, envoyait des officiers de Damas à Medine pour la récitation des salâts et des salawâts à al-Qabr as-Sa'âda. Au retour de son chaque voyage, Hadrat 'Abdullah ibn Omar avait l'habitude de rendre visite à la tombe bénie de Rasûlullah, d'abord il lui rendait son salut, puis à Abu Bakr as-Siddîq et puis à son père. Imâm Nâfi' dit: "J'ai vu plus de centaines de fois Hadrat 'Abdullah ibn Omar rendre visite à al-Qabr as-Sa'âda et dire "As-salâmu 'alaika yâ Rasûl-Allah!". Un jour, j'ai témoigné Hadrat

'Alî (radîy-Allâhu 'anh) entrer dans la Masjid al-Sharîf et pleurer quand il a vu la chambre qui était à Hadrat Fâtima (radîy-Allâhu 'anha). Puis, je l'ai vu entrer dans la Hujra al-Sa'âda et saluer Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) et Hadrat Abu Bakr as-Siddîq et Hadrat Omar (radîy-Allâhu ta'âlâ anhumâ) en disant "As-salâmu 'alaika yâ Rasûl-Allah", 'As-sâlâmu 'alaikumâ, Ô mes deux frères!"

Selon Imâm al-a'zam Abu Hanîfa (rahmatullâhi 'alaiyh), il faut faire d'abord le pèlerinage et ensuite aller à Madînat al-munawwara pour rendre visite à Rasûlullah. C'est pareillement écrit dans la fatwâ de Abu'l-Lays al-Samarqandî.

Qâdî 'Iyâd, l'auteur du livre intitulé "**Shifâ'**" et Imâm an-Nawawî, un savant de l'école Chafiite et Ibn Humâm, un savant de l'école Hanafite (rahimahum-Allâhu ta'âlâ) ont énoncé qu'il y a eu l'ijmâ' al-oumma sur la nécessité de rendre visite à la tombe bénie de Rasûlullah. Quelques savants ont énoncé que c'était wâjib de le faire. D'ailleurs, il est aussi écrit dans le livre wahhabite "**Fat'h al-majîd**" que la visite des tombes est un acte sunna.

La sourate Al-Nisâ (les Femmes), verset 63 /64^e, dit: "**Si ces gens qui se sont fait tort à eux-mêmes venaient à toi en implorant le pardon d'Allah et si le Prophète demandait pardon pour eux, ils trouveraient sûrement Allah prêt à revenir vers eux et à leur faire miséricorde**" Cet âyat al-karîma démontre que Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) intercédera et que son intercession (shafâ'a) sera exaucée, acceptée. En outre, ce verset nous hautement recommande de venir des lointains pour rendre visite (ziyârah) à la tombe bénie de Rasûlullah et pour implorer en lui demandant son intercession.

Le hadith-charif "**Un long voyage est recommandable seulement pour visiter les trois mosquées**" signale la mosquée Masjid al-Harâm à la Mecque, Masjid al-Nabawî à la Médine et Masjid al-Aqsâ à Jérusalem et que l'effectuation d'une telle visite aurait une récompense (thawâb). C'est la raison pour laquelle, ceux qui partent pour faire le pèlerinage, leur hajj, mais qui ne rendent pas visite à Qabr as-Sa'âda dans la Masjid al-Nabî seront privés de cette récompense.

Imâm Mâlik dit que «ceux qui viennent rendre visite à la Qabr as-Sa'âda ne doivent pas rester longtemps près de Hujra al-Sa'âda (le foyer bienheureux du Prophète 'alaihi'ssalâm); c'est makrouh».

Quand Imâm Zain al-Âbidîn rendait visite à la Qabr as-Sâ'âda, il se tenait debout près du pilier à proximité de Rawdat al-Mutahhara et il ne s'en approchait pas au plus près. Et quand Hadrat 'Âïcha lui rendait visite, elle se tenait debout près de l'extérieur de la porte de Hujra al-Sâ'âda, orientée vers la qibla; et elle l'a faite ainsi jusqu'à son décès.

Hadrat 'Abd al-'Azîm al-Munzirî, l'un des savants de hadîth dit comme le suivant en interprétant le sens du hadîth "**Ne faites pas de ma tombe un lieu de fête**"; cela signifie que "Ne venez pas pour me rendre visite à la tombe une fois par an comme on le fait à l'occasion de la célébration des fêtes! Essayez de me rendre visite fréquemment!". Et le hadîth-charîf "**Ne faites pas de vos maisons des tombes!**" signifie que "Ne rendez pas vos maisons semblables à des tombes où on n'effectuent pas les prières de salât; Accomplissez prières de salât!". On comprend par ici que l'interprétation de Munzirî est correcte parce qu'il n'est pas jâ'iz (permis) d'effectuer la prière de salât au cimetière. Ce hadîth-charîf est interprété aussi qu'il pourrait signifier "Ne marquez pas une date certaine comme un jour de fête pour me rendre visite à la tombe!, car les Juifs et les Chrétiens se rassemblaient habituellement pour visiter les sépultures de leurs Prophètes et ils utilisaient ces lieux pour fêter, danser et chanter. Vous, ne le faites pas comme eux! Ne célébrez pas ces visites par des cérémonies où on joue de flûte, de tambour et on se distrait du vacarme illicite, défendu (harâm). Pendant ces ziyârah (visites), on doit venir saluer, faire des invocations et partir le plus vite possible.

Al-Imâm al-a'zam Abu Hanîfa (rahimah-Allâhu ta'âlâ) dit que "la ziyârah (visite) al-Qabr as-Sâ'âda (la tombe bénie de Rasûlullah) est le plus précieux acte sunna". Il y a eu aussi des savants disant que c'était un acte wâjib. C'est pourquoi, on fait vœu de rendre visite à la Qabr as-Sâ'âda à l'école Châfiîte.

Il est écrit comme le suivant dans livre intitulé "**Mir'ât al-Madîna**", page 1282e: «Allahu taâlâ dit dans le Qur'an al-karîm "**Je n'aurais jamais créé le monde si Je ne t'avais pas créé**". Ce hadîth qudsî indique que Muhammad alaihissalâm est Habîbulâh, le bien-aimé, le plus aimé d'Allah. Imâm ar-Rabbâni (rahimah-Allâhu ta'âlâ) aussi explique ce hadîth qudsî dans son ouvrage "**Maktûbât**", Vol. III, lettre 112e. Comme on le sait, même une personne quelconque ne refuserait pas une demande de sa bien-

aimée pour son amour pour elle. C'est facile de faire faire quelque chose à l'amant pour l'amour de sa bien-aimée. Quiconque dit "Ô mon Allah! Je T'invoque, je Te demande pour l'amour de Muhammad alaihi'ssalâm, Ton bien-aimé", sa prière serait exaucée. Mais, il n'est pas correct de faire une demande, de dire, de faire usage de l'honneur, de la considération pour Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) en invoquant Allah Le Très-Haut pour les désirs mondains ou pour les choses mondaines de nature futile».

Al-Imâm al-a'zam Abu Hanîfa (rahimah-Allâhu ta'âlâ) dit: «J'étais à Médine. Shaikh Ayyûb as-Sahtiânî, l'un des vertueux (de sulahâ'), est venu entrer dans Masjîd al-Charif. Moi aussi, j'y suis entré avec lui. Hadrat Shaikh est resté debout, en face d'al-Qabr al-Nabawî (la tombe bénie de Rasûlullah), le dos à la qibla. Puis, il est sorti dehors». Hadrat Ibn Jamâ'a écrit dans son livre intitulé "**Al-mansak al-kabîr**": «Quand on rend visite à la tombe bénie de Rasûlullah, on doit d'abord accomplir une prière de salât de deux rak'ats près du minbar, puis on doit faire son invocation (doua), puis on doit s'approcher de la côté de qibla de la Hujura al-Sa'âda (le foyer bienheureux du Prophète 'alaihi'ssalâm) et on doit se tenir toujours debout à une distance environ deux mètres du mur de "**Marqad al-charif**", la tête bénie de Rasûlullah à sa côté gauche, on doit se diriger lentement vers la direction de "**Muwâjat as-Sa'âda**", le mur de qibla à l'arrière, et on doit le saluer. C'est pareil dans toutes les écoles de jurisprudence de l'Islâm (madhhâb)».

Dans le chapitre de "Fléaux de la langue" du livre intitulé "**Al-hadîqa**", 'Abd al-Ghanî an-Nabulusî (rahimah-Allâhu ta'âlâ) écrit comme le suivant en expliquant le vingt troisième fléau: «Il est makrouh tahrîma d'invoquer et dire "pour le droit des Prophètes, pour le droit d'un walîy (vivant ou décédé)" et de demander de cette manière quelque chose à Allah pendant l'invocation. C'est parce qu'Allah Le Très-Haut n'est jamais obligé d'exaucer ou réaliser ce que quelqu'un demande. C'est parce qu'aucune créature n'a aucun droit sur Allah Le Tout Puissant. C'est vrai, mais IL a promit à Ses serviteurs aimés et IL a reconnu un droit pour eux en Sa personne. C'est-à-dire, IL exaucera leurs vœux. IL a déclaré dans le Qur'an al-karîm qu'IL accorderait un droit à Ses serviteurs en Sa personne. Par exemple, il est dit dans un verset qui signifie: "**Il est devenu un droit sur Nous d'aider les croyants**"». Il

est écrit comme le suivant dans "**Al-fatâwâ al-Bazzâziyya**": «Il est permis de faire une demande, un vœu en invoquant "pour l'honneur, la faveur d'un Prophète ou d'un walî vivant ou décédé"». Le commentaire "**Shir'a**" dit: «Il faut faire son invocation à Allah Le Très-Haut en mentionnant le nom de Ses Prophètes et de Ses serviteurs vertueux». Il l'est écrit aussi dans l'ouvrage "**Al-hisn al-hasîn**". Comme on le voit, les savants de l'Islâm ont écrit qu'il était permis de faire ses invocations à Allahu taâlâ en mentionnant l'honneur, la faveur et le droit qu'IL avait accordé à Ses serviteurs bien-aimés. En outre, il n'y a eu aucun savant de l'Islâm qui énonçait que cela serait du polythéisme, d'associationnisme si les serviteurs croyaient qu'ils avaient des droits sur Allahu taâlâ et c'est la raison pour laquelle ils Lui imploraient, demandaient pour ces droits. Ce ne sont que les Wahhabites qui l'annoncent.

Bien que les Wahhabites fassent toujours l'éloge du livre intitulé "**Al-fatâwâ al-Bazzâziyya**" et qu'ils en arguent et le mettent en avant comme arguments, ils lui s'opposent aussi à ce sujet dans leur livre intitulé "**Fat'h al-majîd**". Il est encore écrit comme le suivant dans le chapitre "Fléaux de la langue" dans l'ouvrage intitulé "**Al-Barîqa**" écrit par Hâdimî: « L'utilisation de l'expression "pour le droit du Prophète, du walî, du saint" pendant l'invocation signifie dire sa nubuwwa, sa Prophétie ou sa sainteté est droit. Et notre Prophète aussi a dit à cette intention "**Pour le droit de Ton Prophète Muhammad**" et "au nom de Ton Prophète Muhammad" et il a invoqué l'aide d'Allah pendant les guerres en prononçant "pour le droit du pauvre de Muhâjirûn". Parmi les savants de l'Islâm, il y en a eu plusieurs qui ont invoqué et écrit dans leurs livres les invocations comme "Pour le droit de ceux à qui Tu as exaucé, accordé quand ils ont demandé de Toi", et, "Pour le droit de Muhammad al-Ghazâlî". Le livre "**Al-hisn al-hasîn**" est plein de telles invocations. En interprétant le dix-huitième verset de la sourate Al-Mâida, Le **Tafsîr "Ruh al-bayân"** mentionne ce hadith-charif rapporté par 'Umar al-Fârûq (radîy-Allâhu 'anh): «**Quand Âdam alaihissalâm** (Que la paix soit sur lui) **a commis l'erreur, il a dit: "Ô mon Allah, je m'adresse à Toi par le droit accordé à Muhammad "alaihissalâm" par sa grâce, alors accorde-moi Ton pardon". Allahu taâlâ lui dit: "Ô Âdam comment connais-tu Muhammad alors que je ne l'ai pas encore créé?" Âdam alaihissalâm dit: "Yâ Rabbî, lorsque Tu m'as créé et**

m'as accordé de Ton esprit, j'ai relevé ma tête et j'ai vu, inscrit sur Ton trône: « Il n'y a pas de divinité à part Allah, Muhammad est le Messager d'Allah», alors j'ai su que Tu n'as accompagné Ton nom que par celui de la créature la plus aimée par Toi. En revanche, Allah Le Très-Haut lui dit: "Ô Adam, tu dis la vérité. C'est lui que j'aime le plus parmi les créatures. Muhammad est le dernier des Prophètes de ta descendance et que sans lui Je ne t'aurais pas créé"» Ce hadith-sharîf est écrit dans le livre intitulé "Dalâ'il" de Imâm al-Bayhakî et aussi dans le livre intitulé "Ghâliyya" de Âlûsî.

Le livre wahhabite intitulé "**Fat'h al-Majid**" cite à la page 259^e que Imâm Zain al-Âbidîn 'Alî (rahimah-Allâhu ta'âlâ) avait vu un homme venir invoquer devant la tombe de Rasûlullah et qu'il l'avait interrompu dans son invocation en évoquant le hadith-sharîf "**Récitez salawât sur moi car vos prières, vos saluts me parviennent où que vous soyez**". Le livre cité ci-dessus détourne et dénature le cas et il continue: "On comprend par ici qu'aller visiter une tombe pour y prier et invoquer a été défendu. Faire une telle visite signifie faire de la tombe un lieu de fête. C'est la raison pour laquelle il est interdit à ceux qui voudraient faire sa prière de salât à la mosquée de Masjid an-Nabî de s'approcher trop de la tombe pour rendre salut. Aucun des Sahâba ne l'a pas fait et ils ont empêché celui qui s'approchait de la tombe pour rendre salut. Seulement la salât et salâwat récités par oumma sont transmis au Prophète. Leurs autres actes accomplis ne lui sont pas transmis". Le livre en question écrit aussi à la page 234^e que le gouvernement Saoudite avait consigné des soldats autour de "**Hujra al-Sa'âda**" (le foyer bienheureux du Prophète 'alaihi'ssalâm) dans Masjid an-Nabî pour freiner ceux qui voulaient se rapprocher trop de la tombe pour saluer le Prophète (alahissalâm).

Hadrat Yûsuf an-Nabhânî dément ces propos sur plusieurs pages et passim. de son livre intitulé "**Shawâhid al-haqq**". Il écrit comme le suivant à la page 80^e: «Imâm Zain al-Âbidîn (rahimah-Allâhu ta'âlâ) n'a pas défendu les visites à la tombe bénie du Prophète ('alaihi 's-salâm). Mais il a interdit les comportements irrespectueux et non islamiques lors d'une ziyarah (visite). Son petit-fils, Imâm Ja'far as-Sâdiq, rendait visite à Hujra as-Sa'âda, et, il se tenait à proximité du pilier d'al Rawda al-Mutahhara et saluait Rasûlullah et disait que sa tête bénie était à ce côté-ci. Quant au hadith-charîf "**Ne faites pas de ma tombe**

un lieu de fête!" signifie que "N'attendez pas les jours fériés pour me rendre visite à la tombe une fois par an comme on le fait à l'occasion de la célébration des fêtes! Venez me rendre visite fréquemment!". Il écrit encore à la page 88^e et 106^e: «Abû 'Abdullah al-Qurtubî écrit dans son ouvrage intitulé "**Al-Tadhkira**" que les actes cultuels de la communauté (oumma) de Rasûlullah lui sont transmis tous les matins et soirs». Et Yûsuf an-Nabhânî écrit encore à la page 89^e et 116^e: « Au cours de sa visite de Rasûlullah, le Calife Mansûr a demandé Imâm Mâlik, "Je dois tourner mon visage vers la tombe de Rasûlullah ou la qibla?" Imâm Mâlik (rahimah- Allâhu ta'âlâ) a dit: "Comment tu peux le tourner de Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam)? Il est la raison de toi et ton père Âdam d'être pardonnés". Il est écrit à la page 92^e du même ouvrage: Le hadith sharif "**Rendez visite aux tombes!**" est un commandement. Si on commet un péché pendant la visite de la tombe, on ne pourrait pas interdire les visites. Alors, on interdit de commettre ce qui est illicite (harâm). Il écrit à la page 98^e que Imâm an-Nawawî recommande dans son livre intitulé "**Al-Adhkâr**" qu'il est une sunnah de rendre visite fréquemment à la tombe de Rasûlullah et des vertueux et de se tenir là pour quelques temps à toutes les visites rendues. A la page 100^e, c'est écrit: «Dans son œuvre intitulée "**Fat'h al-qadîr**", Ibn Humâm cite le hadith-sharîf transmis par Al-Dâraqutnî et Al-Bazzâr "**Quiconque me rend visite, sans autre but que celle-ci, à celui-ci il m'incombe d'être son intercesseur le jour de la résurrection**". Il écrit à la page 118^e: "Allah Le Très-Haut a accordé la karâma à l'Awliâ. On a aussi témoigné beaucoup de karâma de l'Awliyâ après leur décès. Allahu taâ'lâ leur a accordé un don de tasarruf qui leur permet de disposer après la mort aussi. Il est permis, religieusement légal d'implorer, de faire des invocations à Allahu taâ'lâ par l'Awliâ, mais cette istighâtha, cette demande l'aide doit être faite d'une manière compatible à l'Islâm. Il n'est pas permis, comme les ignorants le font, de dire comme qu'il lui donnerait ci et ça, autrement dit, il en donnerait ci et ça pour ce saint, ce wâlî s'il fournissait ce qu'il voulait ou s'il guérissait son malade. Cette manière de demander l'aide d'un saint n'est pas permise, mais il ne faut pas appeler cet acte comme mécréance ou polythéisme parce qu'un ignare non plus n'attend pas qu'un wâlî ait le pouvoir de créer quelque chose du néant. Dans le principe de

causalité, il recourt à un moyen, il recherche le moyen pour qu'Allahu taâlâ exauce ce qu'il demande et qu'IL le crée pour l'honneur et pour la faveur de ce saint, de ce walîy. Il considère que ce walî est un serviteur et un saint bien-aimé d'Allah Le Très-Haut. Et cela signifie: "Je recours à toi pour que tu demandes à Allah Le Très-Haut m'exauce ce que je souhaite pour ton honneur!, IL ne te refuserait pas ton invocation!". Car, Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) dit: "**Il y a tant de gens considérés comme bas ou médiocres mais ils sont en vérité les bien-aimés d'Allah Le Très-Haut. S'ils veulent faire quelque chose, Allahu taâlâ certainement créerait ce qu'ils voulaient et exaucerait ce qu'ils souhaitaient**". Ce hadith-charif est aussi écrit à la page 318^e du livre Wahhabite intitulé "**Fat'h al-Majîd**". Plusieurs hadiths-charifs démontrent la licéité de demander une faveur à Allahu taâlâ par le moyen du Prophète alaihissalâm ainsi que par tous les prophètes, les saints, les pieux vertueux. Et les musulmans se confient en hadiths-charifs et font l'invocation par leur intercession (at-tawassoul) et ils recherchent de bénédictions par eux (at-tabarrouk). Imâm Ahmad, al-Imâm ash-Shâfi'i, Imâm Mâlik et al-Imâm al-a'zam Abû Hanîfa (rahimahum-Allâhu ta'âlâ) ont dit qu'il étaait un acte licite de rechercher des bénédictions (tabarrouk) par les tombes des pieux vertueux (sâlih). Tous ceux qui ont l'appartenance à l'une de quatre école Ahl al-sunna ou ceux qui se réclament et se déclarent d'être de l'Ahl al-sunna ou qui s'identifient à Ahl al-sunna, devraient avoir cette croyance. Quiconque la rejette, on comprendrait qu'il n'était pas d'Ahl al-sunna, mais un menteur ». Dans le chapitre sur "l'exécution du pèlerinage au nom de quelqu'un d'autre" dans le livre intitulé "**Al-fatwâ al-Hindiyya**", il est écrit comme le suivant: "il est religieusement licite (jâiz) d'octroyer à quelqu'un d'autre la récompense divine (thawâb) d'un acte cultuel. Alors, toutes les récompenses qui proviennent de bonnes œuvres, des actes de charité et des actes cultuels comme la prière de salât, le jeûne, le pèlerinage, l'aumône, la récitation du Qur'an al-karîm, dhikr, invocations, visite des tombes des Prophètes, des martyrs, de l'awliâ, des pieux vertueux et d'apporter du linceul en offrande pour quelqu'un décédé peuvent être octroyées. On comprend aussi par ici que la visite à l'Awliyâ dans sa tombe est thawâb et celui qui rend visite à l'Awliyâ dans sa tombe aura le thawâb (la récompense spirituelle). [Le dhikr signifie l'évocation,

la mention, le rappel et la répétition du nom d'Allah Le Tout Puissant. Il y a plusieurs sortes de dhikr. L'une de ceux-ci, c'est dire: "Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, La ilaha illa Allâhu wa'l-Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, wa Lillâhil hamd" (qui signifie: "Allâh est le plus Grand, Allâh est le plus Grand, Il n'y a de dieu qu'Allah, Unique et sans associé, à Lui toutes les louanges, et en toute chose"). Ce dhikr est appelé aussi "**Takbîr al-Tachrîq**". Il faut le réciter souvent. Le dikh d'**Istighfâr** (invocation de demande de pardon) aussi a beaucoup de bienfaits]

Tous les arguments que nous avons cités jusqu'à ici sont écrits dans nos livres publiés en arabe et en anglais. Allahu ta'âlâ ordonne aux musulmans de s'unir. Donc, tous les croyants doivent apprendre l'itiqâd de "**Ahl al-sunna wa'l Jamâ'a**" et de se réunir sur le droit chemin en ayant la foi rapportée dans les livres de ces grands savants. Notre Prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) a annoncé que le seul chemin droit était le chemin de l'**Ahl al-sunna**. Il faut être très prudent de ne pas nous leurrer par les paroles clinquantes des hérétiques et des ignorants religieux qui font le commerce des livres religieux, il faut être bien vigilant et attentif pour ne pas nous séparer de l'union ou de l'unité ou de la convergence de "Ahl al-sunna". Allahu ta'âlâ dit explicitement dans le verset 114/115^e de la sourate Al-Nisâ (Les Femmes) qu'IL le jettera dans la Géhenne celui se sépare de la vraie Direction et qui suit un chemin différent de celui des croyants. Et comme il est écrit avec ses arguments dans l'apostille de "**Durr al-mukhtâr**", écrit par le grand savant Ahmad Tahtâwî et dans "**Al-basâ'ir 'ala 'l-munkiri 't-tawassuli bi 'l-maqâbir**", une réfutation du livre "**Fath al-majîd**" écrit en Pakistan et republié à Istanbul, que celui qui ne se conformait pas à l'une de quatre écoles de l'Islâm (madhhab) serait séparé de l'union d'Ahl al-sunna et qu'un tel antimadhhab serait un hérétique ou mécréant.

Le livre intitulé "**At-tawassulu bi'n-Nabî wa jahâlat al-Wâhhâbiyyîn**" argumente qu'Ibn Taimiyya avait abandonné le chemin de "**Ahl al-sunna wa'l Jamâ'a**". Le mélange de propos hérétiques d'Ibn Taimiyya avec de mensonges et de diffamations de Hempher, un agent britannique, est appelé le "**Wahhabisme**"

3- Selon les Wahhâbites qui assimilent à de l'idolâtrie **toute visite du tombeau du Prophète alaihissalâm, de même, les actes comme bâtir un tombeau, mausolée ou un dôme sur la tombe, et**

allumer des cierges pour ceux qui font leurs prières ou qui rendent service dans les tombeaux, et d'immoler des offrandes, des aumônes soient de nature à leur attirer les faveurs d'Allah, de faire cadeau de ses prières, ses invocations (doua) aux âmes des décédés, tout ça c'était une œuvre d'idolâtres et d'associationnistes (shirk). En outre, "les habitants de Haramain (de la Mecque et de Médine) qui vénéraient des tombeaux jusqu'à nos jours vénéraient et adoraient en fait des dômes et des murs et ils glorifiaient les bâtiments et les sites historiques", disent-ils.

Il est certainement harâm (religieusement illicite) de bâtir un édifice, un dôme, un tombeau sur la tombe si c'est pour l'ostentation, ou par pure ostentation, ou pour une gloriole ou un luxe. Il est makrouh s'il l'est fait pour la protection ou pour empêcher le ravage de la tombe. Il est licite (jâiz) de le faire de peur de vol, de pillage, ou qu'un animal ou voleur ne lui causent de dommages. Mais, bien sûr, il faut éviter de détourner, de transformer ces tombeaux aux édifices ou lieux de célébrations ou de visites périodiques.

Il n'est pas makrouh d'enterrer un décédé dans un bâtiment construit d'avance. As-Sahâbat al-kirâm a inhumé Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) et ses deux Califes dans un bâtiment. Aucun d'eux ne s'y opposa. D'ailleurs, le hadith-charif annonce que leur unanimité n'était jamais fondée sur une aberration. Le grand savant islamique, Ibn 'Âbidîn écrit comme le suivant à la 232^e page du cinquième volume de son ouvrage intitulé "**Hâshiyatu Durr al-mukhtâr**": «Quelques savants ont dit qu'il était makrouh de couvrir un tissu, un turban ou un bonnet sur les tombeaux des pieux vertueux et des walîy, des saints. Même le livre intitulé "**Al-fatâwâ al-hujja**" écrit que c'est makrouh de couvrir un tissu sur la tombe. Mais, selon nous, il est licite (jâiz) de le faire s'il est destiné à montrer et exposer à tout le monde le mérite de celui qui est dans la tombe et à empêcher un comportement, un acte irrespectueux envers lui, une insulte probable à lui par quelqu'un ou des visiteurs. Les actes et les œuvres qui ne sont pas interdits par "**Adillat al-Shar'iyya**" sont jugés selon l'intention. Oui, il est vrai qu'il n'y avait pas l'habitude de bâtir du tombeau, d'édifice ou de dôme sur les tombes et d'y mettre du sarcophage, du cercueil ni d'y couvrir du tissu à l'époque

de Sahâbat al-kirâm. Mais, aucun d'eux n'était contre l'enterrement de Rasûlullah et de ses deux Califes (Shaikhain) dans la chambre, l'appartement dans la mosquée. C'est la raison pour laquelle et pour obéir aux commandements "**Ne marchez pas sur les tombes!**" et "**Ne soyez pas irrespectueux envers les morts!**" et parce qu'il n'était pas interdit religieusement de bâtir du tombeau, du dôme sur la tombe, il ne serait pas une bid'ah, une innovation dans la religion de les bâtir ultérieurement. Il est écrit dans tous les livres de fiqh qu'il faut sortir de "Masjid al-harâm" juste après l'accomplissement de circumambulation d'adieu (tawâf al-wadâ) et qu'il faut respecter ainsi la Ka'ba al-mu'azzama. Cependant, Sahâbat al-kirâm n'agissaient pas de cette manière parce qu'ils respectaient extrêmement la Ka'ba dans tous leurs comportements. Mais, comme les générations qui se succèdent après ont négligé le respect et la vénération envers la Ka'ba, les savants islamiques sortaient de la Masjid al-harâm en marchant à reculons pour indiquer l'importance du respect envers les lieux sacrés. Ils ont ainsi assuré le respect envers ces lieux sacrés comme Sahâbat al-kirâm le faisaient. Pareillement, la construction d'un tombeau, d'un dôme et la couverture d'un tissus sur la tombe de sulahâ (pieux vertueux) et de l'Awliyâ sont devenues des actes licites, permis (jâiz) de sorte à être respectueux comme Sahâbat al-kirâm l'étaient. Le grand savant Hadrat 'Abd al-Ghanî an-Nabulusî explique en détail ce sujet dans son livre intitulé "**Kashf an-nûr**"^[1]. En Arabie, le tombeau est appelé "**Mashhad**". Le cimetière "**Bakî**" à Medine était plein de machads. Les Wahhabites les ont détruits tous. Aucun savant islamique n'a dit jamais que c'étaient des **œuvres et des actes d'idolâtres et d'associationnistes (shirk)** ou de mécréance de **bâtir des tombeaux, des dômes ou de leur rendre visite. De plus, on n'a pas rencontré non plus le musulman détruire des tombeaux.**

Ibrâhîm al-Halabî (rahimah-Allâhu ta'âlâ) écrit comme le suivant à la fin de son livre intitulé "**Al-Halabî al-kabîr**": "Si quelqu'un décide de transformer son champs au cimetière et

[1] Le livre intitulé "**Kashf an-nûr**" et le livre intitulé "**Tanwîr al-khalak fi imkâni ru'yati 'n-Nabî jihâran wa 'l-malak**" écrit par Jalâl ad-dîn as-Suyûtî (rahimah-Allâhu ta'âlâ) et le livre intitulé "**Al-minhat al-wahbiyya**" ont été publiés ensemble en arabe sous le titre "**Al-minhat al-wahbiyya**" en 1393 de l'Hégire [en 1973] à Istanbul.

quelqu'un y bâtit un tombeau pour inhumer un mort, il serait jâiz s'il y avait une place vide. S'il n'y avait pas de place vide, alors il faudrait détruire le tombeau pour enterrer le mort, parce que cette pièce de terre était celle de waqf, consacrée pour un cimetière". Si un tombeau construit était d'idolâtrie ou d'associationnisme, il faudrait toujours le détruire.

Le premier tombeau islamique sur la Terre est la "Hujrat al-mu'attara" où Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) était inhumé. Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) est décédé le lundi matin du douzième jour du mois de Rabî al-awwal en onzième année de l'Hégire dans l'appartement de son épouse bien-aimée, notre mère Hadrat Aïcha (radiy-Allâhu 'anhâ). Dans la nuit de mardi à mercredi, il a été inhumé dans cette pièce. Hadrat Abû Bakr and Hadrat 'Umar (radiy-Allâhu ta'âlâ 'anhumâ) aussi ont été inhumé dans la même pièce. Aucun des Sahâbî ne s'est pas opposé à cet enterrement. Mais, de nos jours, il existe des gens qui s'opposent à l'unanimité de Sahâbat al-kirâm. Même si le déni de **l'ijmâ'** **al-Umma** par une mauvaise interprétation (ta'wîl) des preuves ambiguës ne leur causerait pas de la mécréance, il serait au moins une bid'ah.

Le demeure de Hadrat Aïcha (radiy-Allâhu 'anhâ) était une pièce d'une hauteur de 3 mètres, d'une largeur de 3 mètres et d'une longueur de 4,5 mètres. Elle était construite de la brique en terre crue. Il y en avait deux portes, l'une s'ouvrant au nord et l'autre au sud. Pendant son califat, Hadrat 'Umar (radiy-Allâhu ta'âlâ 'anh) avait fait murer Hujra al-Sa'âda d'un petit mur de pierre. Et quand Abdullah ibn Zubayr (radiy-Allâhu ta'âlâ 'anhumâ) est devenu calife, a fait démolir ce mur pour en faire construire de nouveau des pierres noires et il l'a fait plâtrer pour l'embellir. Ce mur n'avait pas de toit et il avait une porte s'ouvrant vers le nord. Lorsque Hadrat Hasan (radiy-Allâhu ta'âlâ 'anh) est décédé en 49 de l'Hégire, son frère Hadrat Husain (radiy-Allâhu ta'âlâ 'anh) a ramené sa dépouille à "**Hujrat as-Sa'âda**" sur sa dernière volonté et pour l'invocation, la tawassul. Ceux qui assistaient là ont cru Hadrat Hasan aurait été inhumé dans Hujrat as-Sa'âda et ils ont commencé à s'opposer à l'enterrement. Par conséquent, il a été inhumé aussitôt dans le cimetière Bakî pour empêcher ces clameurs. De peur que de tels événements éccœurants puissent survenir dans le futur, ils ont fermé les portes du demeure par un mur.

Quand le sixième Calife Umayyade Walîd était le gouverneur de Medine, il avait fait soulever ce mur de pierre et y surmonter d'un petit dôme. Lorsqu'il est devenu Calife en 88 de l'Hégire [en 707], il a ordonné à Omar ibn Abd al-Aziz, gouverneur de Médine, d'élargir la Masjid al-Sharîf et de bâtir un second mur autour du premier. Ce deuxième était pentagonal et il était couvert. Il n'avait aucune porte.^[1]

Le livre wahhabite intitulé "**Fat'h al-majîd**" écrit comme le suivant, page 133 et les suivantes: "Celui qui recherche de bénédiction (tabarrouk) par un morceau de pierre, de bois ou par une tombe et les semblables devient un associateur, polythéiste. Des tombeaux ou mausolées remontés d'un dôme ont été transformés en monuments des idoles. A l'époque préislamique appelée "Jahiliyya" en Arabie, les mécréants d'antan adoraient aussi des idoles, statues, des saints et vertueux. Ces pratiques hérétiques, et même les plus pires, se sont répandus dans la communauté musulmane à notre époque et maintenant, elles se réalisent autour des tombeaux et dans les cimetières, sous forme de glorifications, célébrations ou vénérations vouées à des personnes qualifiées de « Al-awliya' et As-sâlihîne » les saints et les vertueux. La recherche de tabarrouk (bénédiction) auprès des tombes des pieux vertueux est comme adorer l'idole Al-Lât. Les associationnistes et les mécréants d'aujourd'hui croient que l'Awliâ entend la prière et l'invocation et leur répond. Ceux-ci croient qu'on s'approche des morts en se réfugiant sous la protection des saints, en célébrant des cultes, en immolant des offrandes. Tout ce qu'ils font est une œuvre d'idolâtres et d'associationnistes. Quel que soit le nom par lequel il se qualifie, celui qui les fait est un associationniste (mushrik). Quel que soit le nom par lequel les associationnistes l'appellent, celui qui recherche la bénédiction d'un quelconque saint, qui prie, qui invoque aux êtres humains morts, qui croit à leur intercession, qui les glorifie en célébrant des cultes autour de leur tombeaux et mausolées et qui immole des offrandes de nature à leur attirer les faveurs d'Allah, est un associationniste. Et les associationnistes de nos jours appellent ces pratiques par des qualifications comme ta'zîm (déférence, observance, respect, révérence, considération,

[1] Pour plus de détail, Voir S.V.P. Article 15 de l'ouvrage en anglais, intitulé "**Advice for the Muslim**"

vénération, égards) et tabarrouk (bénédiction) et ils essaient de les légaliser. Toute leur supposition est mal fondée”.

Nous avions cité dans nos plusieurs ouvrages les traductions des réponses données par les savants islamiques contre ces insultes et diffamations dites aux musulmans de l’Ahl al-sunna. Nous traduisons ci-dessous un petit passage de l’original de l’ouvrage intitulé “**Al-usûl al-arba'a fi tardîd al-Wahhabîyya**”. Le lecteur qui le lit attentivement comprendrait tout de suite que les Wahhabites s’y trompaient, étaient égarés du droit chemin et qu’ils étaient toujours en train d’entraîner les musulmans à de grands malheurs.

“Il est explicitement dit dans le Qur’ân al-karîm, les hadith-sharîfs, les paroles et actes de Salaf as-sâlihîn (Les pieux prédécesseurs) et par plusieurs savants qu’il était licite (jâiz) d’avoir la vénération pour quelqu’un, autrement dit, de glorifier, de vénérer, de respecter quelqu’un autre Allahu taâlâ. Le 32^e verset de la sourate Al-Haj (Le Pèlerinage) qui signifie: “**Quiconque respecte et magnifie les choses sacrées de Allah sait que leur observance procède de la crainte révérencielle de Allah contenue dans les cœurs**”. C’est la raison pour laquelle, il est wâjib de glorifier, de vénérer les sha’â’ir d’Allah Le Très-Haut. Sha’â’ir signifie signes, insignes, indices, rappels. Abdulhaqq ad-Dahlawî (rahima Rabbuh) le décrit comme le suivant: “Sha’â’ir est le pluriel du mot sha’îra qui signifie l’insigne (’alâma). Tout ce qui rappelle Allah Le Très-Haut est sha’â’ir d’Allahu taâlâ”. Le verset 158^e de la Sourate Al-Baqara (La Vache) signifie: “**As-Safa et al-Marwa comptent vraiment parmi les choses sacrées de Allah**”. On comprend par ce verset du Qur’ân al-karîm que les seuls choses sacrées (Sha’â’ir) de Allahu taâlâ ne sont pas seulement les collines de as-Safa et al-Marwah. Il y en a aussi d’autres. Pareillement, les choses sacrées ne sont pas non plus le mont Arafât, Muzdalifaa et Minâ. Shâh Walî-Allâh ad-Dahlawî (rahimah-Allâhu ta’âlâ) écrit à la page 69^e de son livre intitulé “**Hujjat Allâhi ’l-bâligha**” que les plus grandes choses sacrées (Sha’â’ir) de Allahu taâlâ de quatre telles que le Qur’ân al-karîm, Ka’ba al-mu’azzama, le Prophète (’alaihi ’s-salâtu wa ’s-salâm) et la prière rituelle de salât. Et à la page 30^e de son ouvrage intitulé “**Altâf al-Quds**”, Shah Walî-Allâh ad-Dahlawî (rahimah-Allâhu ta’âlâ) encore dit qu’aimer les choses sacrées d’Allah voudrait dire aimer le Qur’ân al-karîm, le Prophète (’alaihi ’s-salâtu wa ’s-salâm) et la Ka’ba, et même aimer tout ce qui rappelle Allah Le

Tout Puissant, et aimer aussi l’Awliâ de Allahu taâlâ. [A savoir, le hadith-sharîf "**On se rappelle Allah lorsqu'on voit l'Awliâ**", lequel est cité dans les ouvrages intitulés "**Musnad**" de Abî Shaiba, et "**Irshâd at-Tâlibîn**" et "**Kunûz ad-daqâiq**", font preuve que l’Awliâ aussi est parmi les sha’âir (les choses sacrées) de Allah Le Très-Haut. Il est aussi écrit dans l’ouvrage intitulé "**Jâmi’ ul-fatâwâ**" qu’il est licite de bâtir d’un tombeau, d’un dôme sur la tombe de l’Awliâ dans le but de respecter Awliâ (saints, vertueux) et ‘Ulamâ (grands savants religieux)]. Les deux collines appelées as-Safa et al-Marwah près de Masjid al-Harâm à la Mecque entre lesquelles Hadrat Hajar, la mère du Prophète ïsmail (‘alaihi’s-salâm) courait en se démenant sont les choses sacrées (sha’âir) de Allah Le Très-Haut. Et elles évoquent cette mère bénie. Donc, puisque ces lieux sacrés rappellent et évoquent la mère bénie, pourquoi ne deviennent-elles pas de choses sacrées les lieux où Muhammad (‘alaihi’s-salâm), le Prophète bien-aimé de Allah Le Très-Haut et le plus éminent de toutes les créatures, était né, élevé, effectuait des actes cultuels, émigré, exécutait des salâts et décédé et son tombeau bénî et ceux des gens de la maison (Ahl al-bayt) et de ses compagnons (Sahâbat al-kirâm)? Pourquoi détruisent-ils ces tombeaux, ces lieux sacrés?

"On verra facilement que plusieurs versets du Qur’ân al-karîm (âyat al-karîma) inspire la vénération et glorification pour Rasulullah lorsqu'on les lit attentivement et équitablement. Les cinq premiers versets de la sourate AL-Hujurat (Les Appartements) signifient: "**Ô vous les croyants! N'anticipez pas sur Allah et son Prophète! Craignez Allah! Ô vous les croyants! N'élevez pas la voix au-dessus de celle du Prophète. Ne lui adressez pas la parole à voix haute, comme vous le faites entre vous, de crainte que vos œuvres ne soient vaines, sans que vous vous en doutiez.** Quant à ceux qui baissent la voix en présence du Prophète de Allah, voilà ceux dont Allah Le Tout Puissant scrute les cœurs pour y mettre sa crainte révérencielle (taqwâ). Ils obtiendront un pardon et une récompense sans limites. La plupart de ceux qui t'interpellent de l'extérieur de tes appartements privés ne comprennent pas. S'ils patientaient jusqu'à ce que tu sortes à leur rencontre, ce serait préférable pour eux". Un croyant raisonnable qui lisait équitablement ces cinq versets comprendrait qu'Allahu taâlâ comme IL glorifiait la vénération pour Son Prophète bien-aimé, comme IL ordonnait fortement à son Umma

d'être respectueux, décent et conforme à la bienséance envers Son Prophète. Celui qui réfléchit bien sur le verset que toutes les œuvres ou actes cultuels de ceux qui lui adressaient la parole à voix haute seraient vaines, il jugerait bien le degré de cette importance. Ces versets (âyat al-karîma) cités ci-dessus avaient été révélés comme punition pour les soixante-dix personnes de la tribu de "**Banî Tamîm**" qui avaient appelé irrespectueusement Rasûlullah devant son appartement privé à Médine. Et de nos jours, quelques-uns avouent qu'ils sont les descendants de la tribu de Banî Tamîm. C'est la raison pour laquelle Rasûlullah avait pointé du doigt bénî le côté de la région Najd et il avait dit (les hadith-sharîf): «**Les hommes brutaux et grossiers et les tortionnaires sont dans l'Est**» et «**C'est de là que le Satan provoquera de la fitna** (la dissension, l'égarement et la discorde)». Un autre nom des antimadhhabs est "**Najdî**". Ils le sont appelés parce qu'ils sont apparus dans la région de Najd [dans la péninsule arabique]. La fitna prédicta par le hadith-sharîf cité ci-dessus est apparue mille deux cent années après. Ils sont venus de Najd à Hedjâz et ils ont saccagé les biens des Musulmans. Ils ont tué les hommes, ils ont capturé et emprisonné les femmes et les enfants. Ils ont infligé le mal et les abjections qu'on n'oseraît pas infliger à son pire ennemi et que les mécréants enragés n'oseraient pas non plus infliger à leur ennemi.

"REMARQUE: Dans les versets ci-dessus, le massage est répété toujours comme "Ô vous les croyants!". C'est un ordre à tous les musulmans de tous les temps jusqu'au Dernier Jour d'être respectueux envers Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam). Si le verset était adressé ou assigné seulement aux Sahâbat al-kirâm, 'radiy-Allâhu ta'âlâ anhum ajma'in', il adresserait alors la parole comme "Ô as-Sahâba!". D'ailleurs, plusieurs versets coraniques ont dit: "**Ô les épouses du Messager!**" et "**Ô les habitants de Médine!**". L'énoncé coranique "**Ô vous les croyants!**" est employé dans les âyat al-karîma pour indiquer que les prières de salât, le jeûne, le pèlerinage, l'aumône légale et les autres actes cultuels sont des obligations, fardh pour tous les musulmans jusqu'au Jour du Jugement Dernier. Donc, le propos des Wahhabites comme "il fallait révéler Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) vivant, mais il ne fallait pas le faire après sa mort" sont sans fondements et réfutés par les âyat al-karîma.

"Les versets coraniques cités ci-dessus démontrent qu'on

devait aussi "le ta'zîm" le respect aux autres outre qu'Allah Le Très-Haut. Au 104^e verset de la sourate Al-Bakara signifie: "**Vous qui croyez, ne dites pas: râ'inâ** «Aie pour nous des égards !», **mais: nzurnâ** «Aie de nous sollicitude!» - **Écoutez! Tandis qu'aux dénégateurs un tourment douloureux !**" Les croyants employaient le mot "Râ'inâ" (Protège-nous, Aie des égards!) en s'adressant à Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam); le mot "Râ'inâ" signifiait aussi un terme d'injure, de juron dans la langue judaïque et les Juifs utilisaient ce mot pour Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) en ce second sens. Comme ce mot avait aussi un sens péjoratif, Allahu taâlâ a interdit aux croyants de l'employer. Le 33^e verset de la sourate AL-Anfâl (le Butin) signifie: "**Mais Allah Le Tout Puissant Se refuse à les châtier tant que tu habites avec eux**". Par ce verset, il est promis qu'IL ne châtierait pas jusqu'au Jugement Dernier. Et ce verset réfute aussi les propos des Wahhabites tel que "le Prophète a péri, il n'habite pas avec eux, mais en terre".

"Le 34^e verset de la sourate Al-Baqara (La Vache) signifie: "**Lorsque nous avons dit aux anges: «Prosternez-vous devant Adam» ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis** [Démon, Satan] **qui refusa par orgueil: le premier des dénégateurs !**". Il est évident que ce verset coranique ordonne le ta'zîm envers Adam ('alaihi's-salâm). Le Satan a refusé d'obéir ou de respecter un autre qu'Allah Le Très-Haut en étant dénégateur et en insultant les Prophètes. Et les Wahhabites sont en train de marcher dans les pas du Satan. Le père, la mère et les frères de Yûsuf ('alaihi's-salâm) Hadrat Yûsuf l'avaient vénétré et ils avaient prosterné devant lui. Si la vénération, le respect, le ta'zîm pour un autrui autre qu'Allah étaient de la mécréance, de l'incrédulité, Allahu taâlâ ne louerait pas alors cette vénération (ta'zîm) et cette prosternation (sajda) lorsqu'IL décrivait Ses Serviteurs bien-aimés. Selon Ahl al-sunna, c'est harâm (interdit) de se prosterner devant quelqu'un autre qu'Allah. C'est harâm, c'est défendu parce que ce prosternement ressemble à la prosternation en adoration, en prière et de celle de l'acte cultuel, et non parce qu'il indiquait le ta'zîm, le respect.

"Le Satan (Shaytan, Diable, Iblis) prenait toujours l'apparence d'un vieillard du Najd lorsqu'il apparaissait au Prophète ('alaihi's-salâm). Une fois, à une assemblée des incrédules où ils avaient pris la décision de tuer Rasûlullah, à "**Dâr an-Nadwa**" à La Mecque, à

laquelle Shaytan avait assisté sous l'apparence d'un vieillard du Najd, il leur avait fourni des tactiques sur le meurtre de Rasûlullah. Tous ces incrédules avaient confirmé la suggestion de ce vieillard du Najd. Depuis ce jour-là, le Shaytan est appelé "**Shaykhou Najdî**". Hadrat Muhyiddîn Ibn al-'Arabî écrit comme le suivant dans son ouvrage intitulé "**Al-Musâmarat**": «Pendant la restauration de la Ka'ba par des incrédules Qoraichites, chacun des chefs des tribus voulait placer la pierre de "**al-Hajar al-aswad**" dans le mur de la Kaaba et ils étaient ainsi entrés en contestation avec les uns les autres. En conséquence, ils ont décidé de soumettre ce différend à l'arbitrage d'un mecquois qui viendrait le premier le lendemain matin à la Kaaba et de s'en remettre à son arbitrage et son choix en qualité d'arbitre d'un des chefs des tribus pour la placer dans le mur de la Ka'ba. Le premier mecquois y venu le lendemain matin, c'était Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam). À cette date-là, il avait vingt cinq ans. Alors, les Qoraichites ont dit que c'était une personne digne de confiance et qu'ils s'en remettaient à son arbitrage. Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) leur a demandé un tapis et le tenir de les quatre coins par les chefs des tribus et mettre la pierre sur le tapis et le soulever à la hauteur de la place de la pierre dans le mur. Puis, il l'a prise dans ses mains bénies et il a remplacé la pierre dans le mur de la Ka'ba. A ce moment-là, le Satan pris l'apparence de Shaykhou Najdî portait une pierraille et il lui a demandé de la remettre sous al-Hajar al-aswad pour la soutenir. Son but diabolique était que cette pierraille se fendille avec le temps, loche et secoue finalement al-Hajar al-aswad et que tout le monde blâme ainsi Rasûlullah d'être un personnage funeste qui portait malheur. Découvert cette intention satanique, Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) a récité "**A'ûdhu bi'llâhi min ash-shaitâni'r-râjîm**" (Je me refuge auprès d'Allah contre le démon lapidé). A ce moment-là, le Satan a disparu, il s'est enfui». Comme Muhyiddîn Ibn al-'Arabî (rahmatullâhi ta'âlâ 'aleyh) a révélé dans ces explications que le shaytan était shaykhou Najdî, les antimadhhabs sont devenus ennemis de ce grand wâlî. Même, ils l'ont étiqueté comme mécréant. Il est entendu également de ce passage que le leader, le maître des antimadhhabs était le Satan. Et c'est la raison pour laquelle les Wahhabites démolissent les tombeaux et les lieux sacrés hérités de Rasûlullah sous prétexte que ces monuments étaient des motifs du polythéisme, de

l'associationnisme ou de l'idolâtrie. Mais, ils oublient qu'Allahu taâlâ ne nous aurait pas prescrit le pèlerinage et que Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) n'aurait pas embrassé al-Hajar al-aswad pendant sa circumambulation (tawaf), si l'invocation faite sur les lieux sacrés était une preuve d'idolâtrie, d'associationnisme ou de polythéisme. Alors, les musulmans n'auraient pas invoqué à Muzdalifa, n'auraient pas jeté des pierres à Minâ, ni parcouru sept fois le trajet entre al-Safâ et Marwah. Si c'était du polythéisme, de l'associationnisme ou de l'idolâtrie, ces lieux sacrés n'auraient pas si vénérés.

"Lorsque Sa'd ibn Mu'âdh (radiy-Allâhu ta'âlâ 'anh), le leader de Ansâr, est arrivé à leur assemblée, Rasûlullah (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) avait dit: "**Levez-vous pour votre chef**". Ce commandement était destiné à la vénération de Sa'd. Et ce n'est pas correct d'essayer de démentir cette directive de Rasûlullah sous prétexte qu'elle était donnée pour aider Sa'd à descendre de sa monture parce qu'il était malade. Car, cette directive de vénération pour Sa'd était destinée à tous ceux qui étaient présents-là, sinon elle serait destinée à une ou deux personnes, et, le Prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam) dirait seulement "pour Sa'd", il ne faudrait pas qu'il dise "Pour votre leader".

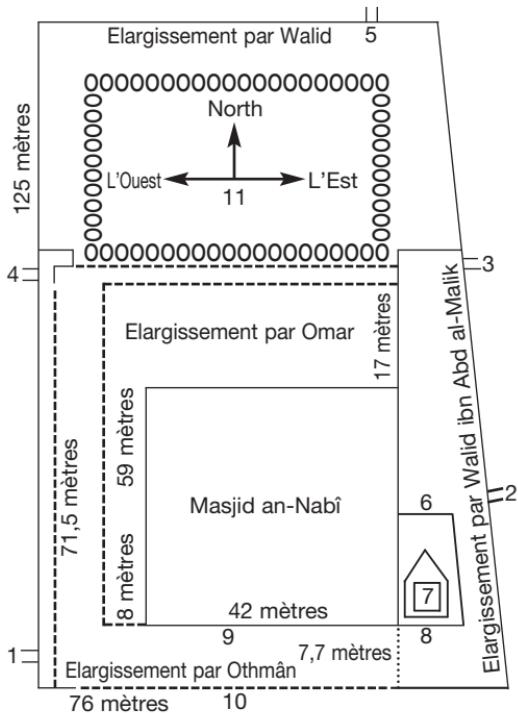
"Chaque fois qu'il allait de Médine à la Mecque pour le pèlerinage, 'Abdullah ibn 'Umar (radiy-Allâhu 'anhumâ) s'arrêtait aux lieux sacrés, aux lieux où Rasûlullah s'était rendu, il faisait ses prières de salât, ses invocations là. Il y recherchait de bénédiction. Il touchait le minbar de Rasûlullah, puis il passait les mains sur le visage. Imâm Ahmad ibn Hanbal (rahmatullâhi ta'âlâ 'aleyh) embrassait Hujrat as-Sâ'âda et son minbar et il recherchait ainsi de bénédiction. De nos jours, les Wahhabites disent qu'ils sont à la madhhab Hanbalite pourtant ils qualifient comme polythéisme, associationnisme (shirk) ce que l'Imâm de cette école-là faisait. Il est clair qu'ils mentent toujours en disant qu'ils sont des Hanbalites. Dans le but de la recherche de bénédiction, Imâm Ahmad ibn Hanbal avait mouillé la chemise de al-Imâm Châfi'i et il avait bu de cette eau. Khâlid ibn Zaid Abû Ayyûb al-Ansârî (radiy-Allâhu 'anh) s'était frotté le visage de la tombe bénie de Rasûlullah et quand quelqu'un était venu pour le relever, il avait dit: "Laissez-moi! Je ne suis pas venu ici pour la pierre ni la terre! Je suis venu ici pour me tenir en présence de Rasûlullah".

"Sahâbat al-kirâm ('alaihimu'r-ridwân) recherchaient des bénédictions (tabarrouk) auprès d'œuvres bénies de Rasûlullah telles que de l'eau qu'il utilisait pour l'ablution, de sa sueur bénie, de sa chemise, de son bâton, de son sabre, de ses socques, de son verre, de sa bague et de tout ce qu'il s'en servait. Umm-i-Salama (radîy-Allâhu 'anhâ), la mère des croyants, gardait un poil de la barbe bénî de Rasûlullah. Quand un malade demandait, elle le mettait dans l'eau puis elle retirait le poil et elle lui faisait en boire. Les Compagnons versaient de l'eau dans son verre bénî et ils en buvaient pour le rétablissement ou la santé. La tombe de Imâm al-Bukhârî (rahmatullâhi ta'âlâ 'aleyh) sentait le musc. Les gens en prenaient de la terre pour la bénédiction. Aucun savant, aucun muftî ni une autorité religieuse ne l'avaient interdit; ils n'avaient pas empêché un tel acte. Les savants de fiqh et de hadith l'avaient permis". La traduction faite du livre intitulé "**Al-usûl al-arba'a**" s'est achevée ici.

[Il y avait beaucoup d'Awliyâ et sulahâ' pendant les siècles de Ashâb al-kirâm et de Tâbi'u'n al-izâm, et même jusqu'à l'an mille. Les croyants rendaient visite chez eux, ils recevaient leur bénédiction et invocation. Il n'y avait pas besoin de recourir aux tombeaux et de rechercher de bénédiction par des objets matériau. Il est vrai qu'à ces époques-là, des actes de tawassul étaient rares; cependant ce rarissime ne signifiait pas qu'ils étaient d'actes illicites. Il y aurait certainement une autorité religieuse pour les condamner ou interdire s'ils étaient religieusement illicites. Au contraire, aucun savant ne leur a constraint de pratiquer ces actes. Mais, au fur et à mesure que les derniers âges du monde s'approchaient, des bid'ah et des signes d'incrédulité ont augmenté. Les ennemis de l'Islâm ont commencé à tromper les jeunes gens sous le masque d'autorité religieuse ou en guise d'académicien, de grand scientifique. Par contre, tout le monde sait que ces ennemis de l'Islâm sont des "**Impies**", ces trompeurs qui se font passer pour hommes de science sont des "**Bigots scientifiques**" et ceux qui essaient de tromper les croyants sous le masque d'homme religieux ou en guise d'une autorité religieuse sont des "**Bigots religieux**". Et comme l'impiété, l'apostasie servaient les intérêts des dictateurs, de ceux qui obéissaient à leur sensualité, ils ont attisé ce fléau. Le nombre des savants, des walîs (rahimahumullahu taâlâ) a diminué. Finalement, ils ont disparu. La recherche de bénédiction par la tombe, objets personnels

hérités de l'Awliyâ est devenu indispensable. Cependant, des actes illicites (hârâm) et des bid'ah ont été introduits à ces actes de vénération et de bénédiction comme c'est fait dans tous les actes cultuels et usages. Par conséquence, les savants de l'Islam avaient unanimement proclamé que tels actes ou pratiques religieusement licites mais hétéroclites ne devraient pas interdits, mais on devrait purifier ces actes licites des bid'ah et des harâms. Le livre intitulé "**Ad-durar as-saniyya fi 'r-raddi 'alâ 'l-Wahhabîyya**", écrit par Ahmad bin Zainî Dahlân, imprimé en 1319 et 1347 hégiriens en Egypte, puis en 1395 de l'Hégire (en 1975) en offset à Istanbul, traite en détail ce sujet et donne les explications des savants. Ceux qui liraient ce livre cité ci-dessus verraient qu'il dissipait toutes les incertitudes, tous les doutes à ce sujet. Il y a des renseignements détaillés sur les tortures et tyrannies faites par les Wahhabites à Hédjâz dans notre ouvrage en anglais intitulé "**Advice for the Muslim**", Part two. Les musulmans placent une pierre tombale debout à la tête d'une tombe. Ça s'appelle aussi une stèle. Elle comporte le nom de la personne enterrée. Ceux qui rendent visite à cette tombe récitent la Fatihâ et des prières pour l'âme de la personne de qui le nom est écrit sur la pierre tombale. Ceux qui rendent visite à la tombe de l'Awliyâ font le même culte et demandent en plus à son âme l'intercession et l'invocation].

5- MASJÎD an-NABÎ



Les quatre étapes
de l’élargissement de
Masjid an-Nabî

- 1— Bâb as-Salâm
- 2— Bâb al-Jibrîl
- 3— Bâb an-Nisâ
- 4— Bâb ar-Rahma
- 5— Bâb at-Tawassûl
- 6— Shakabat as-Sâ'âda
- 7— Hujrat as-Sâ'âda
- 8— Muwajahat ash-Sharîfa
- 9— Mihrâb an-Nabî
- 10— Mihrâb al-Othmânî
- 11— Place couverte de Sable

6- CONCLUSION

Tous les attributs de Allah Le Tout-Puissant se manifestent chez toutes Ses créatures et dans toutes les substances. À titre d'exemple, Ses attributs de miséricorde, de pitié, de compassion se manifestent aussi chez Ses créatures ainsi que ceux de colère, d'irritation et de courroux. IL crée des profits, des avantages et d'utilités ainsi que des inconvénients et des désavantages dans chaque matière et en toute chose. Mais l'homme pourrait se tromper à les différer. Comme Allah Le Très-Haut est très miséricordieux a envoyé des Prophètes, IL a révélé et prescrit les actes bons et mauvais et IL a commandé d'exécuter des actes utiles et de s'abstenir de pratiquer ce qui était nocif. IL a nommé ces commandements comme "**Fardh**" (obligations) et "**Harâm**" (choses et actes illicites) et "ici-bas". Tous ces commandements et interdictions sont appelés la "**Loi islamique**", autrement dit la "**Charî'a**". Le commandement "Evitez d'Ici-bas!" signifie "Evitez des prohibitions!". Un autre sens du mot "Ici-bas" signifie la vie avant la mort. Les goûts et les plaisirs d'ici-bas ne sont pas interdits; ce qui était interdit c'était d'effectuer des actes illicites, de profiter des choses nuisibles à l'homme et son environ. Utiliser les choses d'une manière utile est une obligation et une tradition [sunna]. Tout ce que chaque organe, cœur et âme humain en prennent plaisir est différent. Tous les membres de l'homme sont sous le commandement de son âme ou de son esprit, de son cœur. Ce cœur (qalb) n'est pas visible. C'est une puissance dont les effets se reflètent dans un morceau de viande appelé cœur. L'âme charnelle se plaît beaucoup à commettre des choses défendues. Le Satan et l'âme charnelle d'un côté, le mauvais ami, les médias de masse, les moyens communicatifs et informatiques d'un autre côté trompent l'homme et le poussent à exécuter des actes illicites et à commettre des péchés. Quelqu'un qui a "**la foi**" dans le cœur, en d'autres termes, celui qui croit que Muhammad alahissalâm "paix et bénédiction soient sur lui" est le Prophète d'Allahu taâlâ, est un "**Musulman**". Un Musulman doit effectuer tous ses actes convenablement à la loi islamique, à la Charî'a de Muhammad alahissalâm et il doit apprendre cette Loi des livres écrits par les

savants de l'Ahl al-Sunna. Pareillement, le musulman doit éviter lire les livres religieux écrits par les antimadhhabs. Au fur et à mesure que le musulman vit convenablement au charî'a, il n'aimerait pas ici-bas, il détesterait les harâms, choses prohibées. Lorsque le désir de commettre des actes harâms quitte son cœur, l'amour Divin le remplace. C'est comme l'air qui remplace tout de suite l'eau quand on la vide dans une bouteille. Il y arrive dans un tel cœur, des facultés indéfinissables. Un musulman de qui le cœur est de cette qualité perçoit tout dans le monde et aussi la vie tombale; il peut entendre toute voix. Toutes ses invocations, souhaits et prières seraient exaucés. Il vivrait tellement dans la paix et dans le bonheur.

7- SOYONS BIENVEILLANTS ET AGISSEONS POUR LA BIENVEILLANCE!

Allâh Le Très-Haut aime l'homme de bien, l'homme de vertu. Quiconque recherche l'amour, lagrément de Allâhu ta'âlâ est appelé "Sâlih" (pieux vertueux) et "**Personne distinguée**". Celui qui a déjà atteint l'amour et l'agrément d'Allâhu ta'âlâ est appelé "**Walî**", ou "**Awliyâ**". Le Walî qui s'efforçait pour que les autres gens aussi soient bons et bienveillants est appelé "**Murshîd**" (guide spirituel). Pour être un homme de bien, il faut être bon et bienveillant envers Allâhu ta'âlâ, envers notre Prophète et envers tous les êtres humains. Quiconque manque l'un de ces trois manières, il ne pourrait pas être qualifié "bon" et "bienveillant". Etre bon envers Allâhu ta'âlâ signifie croire en Son existence, en Son unicité, et qu'IL est le seul Créateur de toute chose. C'est seul par Sa Volonté qu'IL crée et fait exister tout ce que les êtres humains, tous les êtres vivants, tous les êtres inanimés, tous les corps et toutes les substances font et produisent. Etre bon envers Muhammad alaihissalâm veut dire croire et "avoir la foi" qu'il est le Prophète d'Allâhu ta'âlâ, qu'il est à la tête de tous les Messagers et de tous les êtres humains, qu'il est le plus important détenant le plus haut rang et que tout ce qu'il révèle était de la Parole Divine, et qu'il faut lui obéir. Ses paroles bénies sont nommées "**Hadîth al-sharîf**". Pour l'obéir, pour croire en lui, Il faut apprendre bien ceux qu'il a dit, ceux qu'il a fait, ceux qu'il a traité, ceux qu'il a apprécié, ceux qu'il a méprisé, en bref ses paroles et ses actes. Autrement dit, il faut de la "**science**" (ilm).

Et les instructions indispensables, nécessaires pour un musulman sont appelées "**sciences islâmiques**". Celles-ci se divisent en deux catégories: les "**sciences religieuses**" et "**connaissances scientifiques**". Les connaissances religieuses concernent les "**règles canoniques**", les "**préceptes divines**", c'est-à-dire, connaissances et instructions relatives aux actes et à la foi ou à la croyance. Les règles canoniques, de la Loi, contient les obligations, les devoirs, les actes indispensables, favorables et bénéfiques appelés "*fardh*" et actes interdits et maléfiques appelés

"harâm". Les connaissances religieuses sont révélées par Muhammad alaihissalâm. Celles-ci sont nommées "**Islâm**". Les règles canoniques ou préceptes divines ou "**Ahkâm-al ilâhiyya**" ou "**Ahkâm al-islamiyya**" sont la Loi et elles sont de la science élémentaire islâmique. Les docteurs qui apprennent et enseignent correctement l'Islâm et qui l'expliquent dans leurs livres sont appelées "**les savants Ahl al-sunna**". Les sources de la science des savants de la Sunna sont le "**Qur'ân-al karîm**" et les "**Hadith al-sharîf**", et ils n'y ont rien introduit selon leurs propres avis. Ceux qui le font, c'est-à-dire celui qui introduit ses idées ou avis personnels dans ces sources sont appelés "**Ahl al-bid'a**" (Gens de bid'ah, innovateurs blâmables) ou "**réformateurs de religion**", autrement dit, des gens de la hérésie. Les savants Ahl sunna sont des murshîds élevés au rand d'"**ijtihâd**". Ils ont aussi des connaissances scientifiques de leur époque.

Un musulman qui apprend les règles des connaissances religieuses islamiques en compagnie, à la guidance spirituelle (à la sohba) d'un Murshîd al-kâmil (guide spirituel parfait) acquiert aussi la lumière spirituelle effusée de son cœur béni. Cette effusion spirituelle, autrement le flux lumineux est appelé "**Fayz**". De même que le soleil diffuse toujours des rayons, des lumières visibles, il diffuse aussi des rayons invisibles appelés "rayons UV" ou "rayons infrarouges", des rayons "Laser", des "Rayons Röntgen", "Rayons cathodiques", etc.. Tous ces rayons ont des sources qui les produisent. Il y a aussi des lumières invisibles, des flux lumineux effusées et jaillissant toujours du cœur béni de Rasûlullâh. Elles sont appelées "**Nour**". Ashâb al-kirâm, c'est-à-dire les Compagnons ont en acquis assez mais chacun dans la mesure de leur faculté de perception. La prédisposition de chacun est à la mesure de son obéissance à l'Islâm. Chacun de Sahâba al-kirâm était un savant de la Sunna. Chacun a acquis de ces lumières, de ces flux lumineux dans la mesure de sa prédisposition essentielle, de sa foi et de son amour pour Rasûlullah. Comme Abû Bakr al-Siddîq avait plus de foi et d'amour que tous les autres, il a acquis plus de flux lumineux que les autres. Aimer quelqu'un veut dire aimer aussi ceux qu'il aime, ne pas aimer ceux qui le tourmentent, obéir à ce qu'il recommande et servir. Le cœur humain est comme le corps phosphorescent. Il émet, reflète les lumières qu'il reçoit. Les lumières émises des cœurs d'Ashâb al-kirâm entraient dans cœurs de ceux qui l'aimaient à travers Tâbi'în. Ainsi, les fidèles de chaque époque apprenaient l'Islâm par l'intermédiaire de leur

murshîd ainsi qu'ils en acquéraient des flux lumineux.

Si un musulman rattachait son cœur à son murshid et s'il pouvait atteindre ainsi les flux lumineux effusés du cœur béni de Rasûllah à travers son murshîd, il aurait une foi plus ferme, il aurait une obéissance plus commode à l'Islâm, et il aurait faire commodément ses prières et en ayant plaisir. Son âme (nafs) refuse succomber à des tentations. Il n'y aurait rien d'autre que cet amour, ce lien dans son cœur alors que son aql (intelligence) s'occupait du commerce, de l'agriculture, de gain halal, de la science, de l'art, du droit, du jihâd, de l'astronomie et des autres affaires mondaines ou qu'il aidait les autres à régler ses difficultés. Il ferait toutes ses prières, ses bonnes œuvres seulement pour l'obéissance à Allahu taâlâ d'une manière digne et parce qu'IL les a ordonnées de faire. Il ne considérait autre intérêt que l'agrément d'Allahu taâlâ. Il acquerrait dans son cœur des connaissances spirituelles. Sayyid Abdulhakîm al-Arwâsî "rahmatullahi alaih" était un murshîd de cette qualité. Il étonnait tout le monde étant en sa compagnie avec ses réponses données pour les questions lui posées sur les connaissances de foi, de fiqh, de toutes branches de science, de tous domaines. Les connaissances religieuses et scientifiques acquises par l'effort sont appelées "**ilm**" (science). Des contemplations spirituelles et des situations intérieures qui arrivent, qui naissent dans le cœur du murshîd sont appelées "**Shuhûd**" ou "**Ahwâl**". La contemplation, la vision (shuhûd) de la vérité d'Allâhu ta'âlâ et de Ses Attributs est appelée "**ma'rifa**" (connaissance spirituelle). Connaissance de la vérité (ma'rifa) d'Allâhu ta'âlâ, c'est comprendre qu'il n'existe rien autre que Lui, et que âlam, c'est à dire, toutes les créatures seraient inexistantes et qu'elles n'étaient qu'une vision comme sur le miroir. Ma'rifa de Ses attributs signifie comprendre qu'ils étaient semblables à rien. Ces deux étapes sont appelées "**Ma'rifatullah**", et "**fanâ-fillâh**" (se perdre dans l'essence d'Allah Le Très-Haut). Celui qui l'a atteint est appelé "**Ârif**" (Connaisseur). Et celui qui est Ârif ne pourrait faire du mal à personne. Il serait toujours bienveillant pour tout le monde. Il serait un serviteur aimé d'Allâhu ta'âlâ et il serait un murshîd. Il diffuserait les connaissances religieuses ainsi que des flux lumineux (fayz). Murshîd est le nom de celui qui diffuse, qui émet des connaissances, des sciences, pas des connaissances diffusées et émises. C'est à dire, le murshîd signifie un "être humain parfait". C'est un musulman perfectionné utile à tout le monde, à son pays, à son peuple. Il est indispensable d'apprendre et d'obéir à l'Islâm pour avoir du flux lumineux émanant de

murshîd. Par exemple, si une femme voulait obéir à l’Islâm, il faudrait qu’elle se recouvre la tête, les cheveux, les bras, les jambes sauf le visage et les paumes quand elle sort dehors, et qu’elle ne les montre aux hommes étrangers. Un musulman non pratiquant, c’est-à-dire celui qui n’obéissait pas à l’Islâm n’aurait jamais acquis du fayz. De plus, il est dit qu’il serait châtié dans le feu de l’Enfer s’il ne disait pas son repentir (tawba). Pour avoir du fayz, du flux lumineux dans le cœur, il faudrait comprendre bien la perfection de son maître (murshîd), de croire à lui et l’aimer. S’il l’aimait de cette manière, il en aurait même par la lecture de ses ouvrages. Un disciple qui en atteint pendant qu’il est en compagnie de son murshîd ou pendant la lecture de ses livres, il en aurait aussi s’il faisait du “**râbita**” (attache à son guide spirituel) du loin, c’est à dire s’il imaginait le visage de son murshîd [quand il s’en rappelait]. Il en aurait aussi s’il rendait visite aux tombeaux des guides spirituels d’autrefois.

8- GLOSSAIRE

abad (*opp. azal*): la post-éternité.

abd; qoul: serviteur d'Allah Le Tout Puissant; adorateur; créé(e); créature humaine; serviteurs humains.

'âbid: personne pieuse.

abrâr: les justes, autre degré de la hiérarchie des Saints.

Abû Bakr Siddiq (radiallahu anh): Premier Calife de l'Islâm.

'acr, 'asr: après-midi

adab: la bienséance dans le comportement avec Allâhu taâlâ et avec autrui.

âdat: coutume, usage, mœurs; principe

adâlah: justice

adhan: l'appel à la prière.

'adilla shar'iya: Les quatre sources où se basent les fondements de l'Islâm; Le Livre (Qur'an al-karîm), la Sunna, Qiyâs al-fuqahâ et ijmâ al-umma.

adl: justice, loyauté, droiture, loyal, juste

af'al: actes, opérations, verbes

ahdath: innovation; innovée

ahkâm: ordres, préceptes, principes, règles essentiels; commandements et interdictions; statuts; dispositions.

ahkâm al-shar'iyya: principes de l'Islâm; la Loi islamique

ahl: gens

Ahl Bayt ou Ahl-al Baït: Les gens de la Maison; membres de la famille de Rasûlullah).

Ahl al-bid'a: Les gens de la Bid'a; innovateurs en religion.

ahl al-kitâb: Les gens du Livre

Ahl al-sunna (wâl jamâ'a): Les gens de la Sunna; gens de la tradition Prophétique; Les vrais musulmans qui suivent sahâba't-al kirâm (Compagnons de Muhammad alaihissalâm). Ils sont appelés aussi les Musulmans Sunnites. Un musulman d'Ahl al-sunna s'adapte à une de quatre grandes écoles juridico-islâmiques (madhhabs). Ce sont Hanafite, Mâlikites, Châfiite et Hanbalite.

akhîr: dernier, fin, final

akhîr al-zamân: la fin des temps.

akhîra: l'au-delà, l'autre monde; la vie dernière, future, par opposition à la vie de ce monde

akhlâq: le caractère; les bonnes mœurs; le bon comportement.

âlam: monde; pl. mondes; mondes des êtres.

'âlim (pl. ulamâ): savant; scientifique; docteur; spécialiste; docteurs en matière religieuse ou scientifique.

allâma: érudit, savant de haut degré.

'a'mal: actes religieux; actes cultuels

'amânat: confiance

al-amîn: loyal

Amîn!: Ainsi soit-il!

amîr: commandant, gouverneur.

amîr al-Mu'minîn: Calife des musulmans.

amr: Ordres, commandements

amr bil-ma'rûf wa nahiyou'ani al-munqar: commander le bien et réprover et interdire le mal

Ansâr: Compagnons de Rasûlullâh "sallallahu alaihi wa sallam" qui étaient à Médine ou à proximité.

aql: l'intelligence, le raisonnement.

'ârid (pl. awârid): ce qui survient inopinément, pouvant engendrer le trouble et distraire l'attention.

'ârif: connaisseur

al-'ârif billâh: connaisseur d'Allah Le Très-Haut

Arsh al-ilâhi: Trône Divin

'asl (pl. usûl): base.

Asmâ al-husnâ: Noms divins.

'asr al-saada l'ère de félicité; le temps de Muhammad alaihissalâm

awkat: temps, heures, horaires

awliyâ: saint musulman.

âyat: verset; Signe.

âyat al-karîma: versets du Qur'an al-karîm

azal (opp. abad): la prééternité

Bani Israïl: les enfants d'Israël.

baqâ': la subsistance, notion corrélative à anéantissement (fanâ) et suggérée comme lui par le Qur'an al-karîm.

baraka: bénédiction; influences bénies; faveur; abondance; surabondance

bassar: la vue.

bassîra: la clairvoyance.

bâtil: invalide, nul

bâtin: Ce qui est intérieur, caché par opposition à ce qui est extérieur, manifeste (zâhir); partie cachée

bid'a ou bid'ah: innovation blâmable; dogmes religieux erronés qui n'existent pas dans les quatre sources de la religion. Toutes les bid'ah sont de sources hérétiques et déviées.

bidâya (pl. bidâyât): début, commencement.

charif: saint; noble; glorieux; honorable

Chi'ite: secte hérétique.

chafâ'a: intercession.

charh: commentaire.

chirk: l'associationnisme, péché majeur contre l'unicité divine.

chubha: le doute et aussi ce qui est de licite douteuse, dont on doit s'abstenir.

chukr: gratitude, reconnaissance.

dalala: erreur, égarement, hérésie.

dalil: preuve; signe; argument; guide

dhâhir: partie explicite (par opposition à bâtin qui est partie cachée)

dha'if: faible

dalâla: erreur; hérésie.

dhât: Être, l'essence, personne.

dhikr: se rappeler Allâhu ta'âlâ, avoir Allâhu ta'âlâ présent à l'esprit et au cœur.

dhuhr, dohr: midi; la prière de salât de midi

dhuhurat: manifestations

diyânat: religiosité

dunyâ: Ce bas monde, par opposition à âkhira.

fadl: faveur

fanâ: l'anéantissement, notion corrélatrice à la subsistance (baqâ) et suggérée dans le Qur'an al-karîm. C'est la disparition de tout ce qui n'est pas Allah, non par sa destruction, mais par la prise de destruction, mais par la prise de conscience de son inconsistance.

faqîh (pl. fuqahâ): docteur en droit de fiqh, en jurisprudence islamique.

faqr: la pauvreté.

farâ'id: obligations d'institutions divines.

fard-fardh: ordonnance divine obligatoire; obligation; précepte religieux prescrit formellement aux croyants;

fard ayn: une ordonnance divine obligatoire à titre individuel

fard kifâya: ordonnance divine, obligatoire pour la nation musulmane dans son ensemble; ordonnance collective; devoir communautaire

fasâd: le mal, la corruption, la sédition

fâsiq: pécheur, coupable, fautif.

fatânat: intelligence

fâth: l'un des cent quatorze chapitres du Qur'an al-karîm.

fatwa: avis ou sentence jurisprudentielle donné par un spécialiste de la loi islamique sur une question particulière.

fâyz: profusion; prospérité; abondance; éclaircissement; bonheur; épanouissement; être éclairé(e); s'épanouir flux lumineux, effusion spirituelle; perception spirituelle;

fiqh: science de Droit religieux islamique; la science de la jurisprudence islamique; les commandements et les interdictions.

fîrâsat: la sagacité

fîrqah: groupe

al-fîrqa al-nâjiya: groupe de salut; Ahl al sunnah; les gens de la Sunna

fisq: perversité

fitna: confusion, discorde, dissension, désordre, tentation, zizanie

fukaha: les docteurs de droit musulman

fourou' ou furû' al-dîn: domaine des ramifications du droit musulman; Sciences religieuses concernant les principes de fiqh, de la jurisprudence de l'Islâm; branches de la jurisprudence de l'Islâm; applications; conséquences.

futuwwat: la générosité du cœur.

gazâ: guerre sainte.

ghaflat: la négligence, l'insouciance.

ghayb: l'Invisible.

ghayba: l'absence.

ghayr makhlûq: incrément(e)

ghiba: la médisance

ghusl ou gossal: ablution de tout le corps, la grande ablution ou ablution complète.

hadith: chose créée, créature; (Le mot hadith a des différents sens. L'un de ceux-ci signifie la contingence; le contraire de l'immuabilité; comme adjectif, il signifie ce qui n'est pas immuable, ce qui est nouvellement arrivé, ce qui est récent ou créé

postérieurement, ultérieurement; un autre sens du mot hadith, c'est le rapport, le propos, la parole, la communication, la nouvelle, la conversation, la relation, etc.

Hadith charîf sont les paroles bénies du Messager d'Allah Le Très-Haut "sallallahu alaihi wa sallâm"; le hadîth est à la fois l'ensemble de traditions sur Rasûlullâh constituant une loi de tradition orale.

hadiyah: cadeau

hadj: pèlerinage à la Mecque.

hadra: la présence.

hâl: l'état mystique, imprévisible et instable, caractéristique des initiations divines dans la voie passive.

halâl: ce qui est licite, légal selon la religion.

Hamalat al-Arsh: Anges du Trône

hamd louange

Hanafîte: quelqu'un qui suit la madhab établie par Imâm-i a'zam Abu Hanîfa, l'une de quatre grandes écoles du droit musulman sunnite.

Haqq, al-Haqq: Le Vrai, le Réel, l'Être, la Vérité; la Réalité divine.

haqîqa: la Réalité.

harâm: actes et choses interdits par la religion; interdiction(s); ce qui est illicite, illégal selon la religion; sacré.

hasan: bon

hayâ: la pudeur.

hayât: la vie.

Hédjaz: Région ouest de la péninsule arabique comprenant les villes saintes de La Mecque et Médine

hidâyah: la guidance; le droit chemin.

hijâb: le voile.

hijrî: de l'Hégire.

hikma: la sagesse.

hilm: douceur de caractère

himmat: la préoccupation.

houlûl: habitation divine dans l'âme.

hubb: l'amour.

hujja: la preuve, l'argument.

hukm al-mulaffiq: La déduction du syncrétiste; choisir un avis dans une école, puis choisir un avis dans une autre école sur une question ou l'exécution d'un acte

hulq al-'azim: la haute qualité morale

hulul: inhérence

'ibâdât: obligations cultuelles; actes cultuels; culte qu'on doit pratiquer corporellement ou avec du cœur.

ibaha: la licéité

ibâra: l'expression claire et adéquate.

Iblîs: Satan, Démon

icha: nuit

idhafat: attribution

iffat: chasteté, pureté, sagesse

iftâr: repas de rupture du jeûne

iftidah: commencement; Takbir de l'iftidah: entrée en salât en formulant le takbir

ihsân: le bien-agir; perfection; excellence; bonté

ijaza: diplôme, licence, permission, autorisation

ijmâ' (al- ijmâ'): unanimité, consensus; l'accord unanime de la communauté.

ijmâ' al-umma(t): consensus de la Communauté.

ijtihad: effort de réflexion, interprétation tirée par voie de déduction d'un grand savant éminent sur l'accomplissement des actes sur lesquels il n'y a pas de préceptes canoniques explicites.

ikhlâs: la sincérité; la qualité, l'attention ou l'état de faire tout seulement pour l'amour d'Allah.

ikhtiyâr: le libre choix, le choix; la faculté de choisir

ikrâm: générosité; dons;

ilâhi: divin(e).

ihlâm: l'inspiration.

'ilm (pl. ulûm): la science; instruction, compétence

'ilm daruri: science nécessaire

'ilm al-akhlaq: éthique; science des mœurs

'ilm al-fiqh: science de la jurisprudence de l'Islam.

'ilm al-hadîth: science qui étudie les actes, paroles, communications, nouvelles et tradition de notre Prophète (sall-Allâhu 'alaihi wa sallam).

'ilm kulli: science universelle

'ilm laduni: Science venant d'auprès d'Allah Le Très-Haut

'ilm al-mantiq: logique

'ilm riyadi: sciences mathématiques

'ilm al-siyâsa: science politique

'ilm tadbîr al-manzîl: science domestique

'ilm tabî'i: science naturelle ou qui traite de la nature

'ilm usûl al-fiqh: littéralement "la science des méthodes des fondements, des principes de la loi, de la jurisprudence de l'Islâm".

'ilm usûl al-kalâm: science des principes et méthodes de la parole; la théologie islamique

'imâm: modèle; guide; celui qui dirige la prière de salât; celui qui a pour mission d'éclairer et de guider les autres.

imâm de madhhâb: nom donné aux docteurs mujtahids qui fondèrent les quatre grandes écoles de jurisprudence de l'Islâm.

îmân: foi, croyance en tout ce qu'Allâhu ta'âlâ nous a ordonné croire par l'intermédiaire de Son Prophète bien-aimé (sallallahu alaihi wa sallam).

imdâd-al ilâhi: Sa grâce

imsâk: début du jeûne; étymologie: s'arrêter, cesser de faire qqch.; s'abstenir; en astronomie: le moment où le bord avant du soleil s'approche de 19° de l'horizon apparent.

inhilâl: dissolution

inhirâf: détournement

inshâ: performatif ou énoncés performatifs.

irâda: la volonté.

irfân: connaissance, sagesse, culture, savoir, connaissance spirituelle

ishâ: nuit

ishraq, shourouq: illumination

islâh: correction; amélioration

isma ou ismat: la toute pureté

istianah: demande l'aide de quelqu'un

isti'dat: la prédisposition essentielle

istighfar: demande de Pardon; le repentir

istighâtha: demande de secours; demander le secours auprès de quelqu'un; appel au secours; demande l'aide

i'tiqâd: croyance; foi; certitude; conviction; adhésion

ittikâ: fermeté

ittilâ: l'information

Jahannam: la Gehenne; l'Enfer.

jâiz: possible; permis; autorisé; accepté; permissible; licite; possibilité; probabilité

jalâl: Grandeur, Magnificence

jamâl: Splendeur, Beauté

jamâ'a(t): communauté; tous les croyants dans une mosquée.

Jamîl: beau

Jamila: belle

janabâ: impurité rituelle

Jibrîl: l'Archange Jabrâîl (Gabriel) alaihissalâm.

jihâd: l'effort en soi pour la vraie foi; le combat, la guerre sainte contre l'âme charnelle, le démon et les ennemis de l'Islâm.

jism: corps

jizya: tribut, impôt payé par les non-musulmans.

kabâ'ir: péchés majeurs; péchés capitaux

kachf: le dévoilement.

kaffâra: expiation

kâfir: mécréant; infidèle, incrédule.

kalâm: parole; théologie

Kalâm ilâhi: la Parole Divine

kalâm lafdhî: parole externe

kalâm nafsi: Parole interne

kalimatullah: le Verbe d'Allah

kalîmullah: Celui qui entend la parole d'Allâhu ta'âlâ.

kamalat: perfection

kâmil: parfait.

kamâl: perfection, excellence.

karaha: la réprobation

karâma: faveur divine; faveurs, dons et merveilles accordés par Allah Le Très-Haut à Son Awliyâ

karîm: généreux

kasb: acquisition; acquisivité

kashf: le dévoilement

kayfiyya: le comment

khabar: constatif ou énoncés constatifs;

khalaif: successeur

khâliq: Créateur.

khâlq: création

khoutba: sermon de Vendredi.

khâlq: nom collectif désignant les hommes, créatures d'Allâhu ta'âlâ.

khuluq (pl. akhlaq): le caractère, les bonnes mœurs.

khurûj: Exode.

khusûma: la querelle.

khushû: compunction; humilité

kirâman Kâtibîn: anges scribes

kufr: la mécréance

la'nah, la'nat: malédiction

Lawh al-mahfouz: la Table gardée

madhab: Ecole de jurisprudence en Islâm; écoles juridico-islamiques.

maghfira: pardon, grâce, miséricorde; recouvrement des péchés

maghrib: soir

mahlûq: créature, créé(e)

mahshar: Jour de la Résurrection; lieu du rassemblement du jour de la Résurrection

makrouh: acte religieusement déconseillé; acte sous-estimé

ma'nâ: le sens; la signification.

mandoûb: acte recommandé; louable.

maqâm: Rang; demeure; station.

maqâmat: stations spirituelles

maqân: endroit, espace.

maqboul: recevable

maqtou: coupé(e)

mardûd: irrecevable

ma'rifâ: la connaissance spirituelle, connaissance de la vérité.

masah: humectation; madéfaction; passer les mains sur la tête, etc.

masjid: la mosquée.

Masjid-al-Haram: la grande mosquée à la Mecque.

Masjid-an-Nabawî: mosquée de Rasûlullah à Médine.

ma'siyya: la désobéissance aux commandements d'Allâhu ta'âlâ.

mawdû: apocryphe; forgé, fabriqué

mawjut: présent, existant

mayl: penchant

médressa: collège islamique.

minnat: le bienfait, la faveur d'Allâhu ta'âlâ.

Mi'râdj ou Mi'raj: L'ascension

misk: la plus agréable odeur.

mizân: balance, au jour du jugement dernier

Moukarrabûn: les Rapprochés

muâmalât: relations interhumaines, affaires sociales et économique; normes des rapports entre humains et transactions selon le droit (fiqh)

mubâh: action ou chose ni ordonnée ni défendue de faire; indifférent; permis ou non défendu.

mudarris: professeur, enseignant à l'université ou au médressa.

mufassîr: exégète

muâfsid: fomenteur; perturbateur, corrupteur; actes qui corrompent les œuvres, les prières

muftî: interprète ou docteur de la loi musulmane.

muhâjir: l'homme qui devint musulman à la Mecque avant d'être capturé.

muhâsaba: l'examen de conscience.

muhît ou al-muhît: qui embrasse tout.

mujâhada: l'effort d'ascèse

mu'jiza: miracle des Prophètes "alaihimussalâm".

mujtahid: le grand savant très capable d'interpréter, d'établir une analogie ou de tirer des déductions sur la jurisprudence islamique, sur l'accomplissement des actes; le savant religieux qui produit un effort de réflexion de l'ijtihad.

mukaddima: introduction

mukallaf: astreint(e) aux obligations légales; tout musulman raisonnable; obligé(e); responsable, chargé(e);

mulaffaq: forgé(e); fabriqué(e)

mulaqqîq: syncrétiste en religion

mulhid: hérétique; défectionnaire; diffamateur; renégat

mu'min: croyant, fidèle, confiant, sécurisant, qui porte la foi, musulman

mumkin al-wujûd: possible; existence possible.

mumtani' al-wujûd: l'impossible; existence impossible

munâfiq: hypocrite dans la foi

muqayyad: restreint(e); délimité(e)

murid: volontaire, aspirant

murshid kâmil: guide parfait

murtad: apostat; personne ayant abandonné l'Islâm.

mushrik: associateur, polythéiste, idolâtre.

mushrikûn: associateurs polythéistes

mustahab: acte recommandé

musulman: celle ou celui qui se soumet à Allahu taâlâ.

mutachâbihât: ambigus, versets ambigus

mutakallim: adepte du kalâm

mu'tazila: l'une des sectes égarés de l'Islâm.

mutlaq: absolu

muttaqî: ferme; pieux; qui craint de la punition d'Allahu taâlâ si on s'écarte de Ses injonctions et l'espoir en Sa Miséricorde quand on s'y conforme.

muwahhid: Qui reconnaît l'Unité divine

Nâbî: Prophète.

nâfila: prière surérogatoire; acte surérogatoire.

nafas: souffle; moment

nâfh: souffler; respirer

nafs: l'âme; l'âme charnelle; la sensualité; la tentation, la psyché, le sens, ego, le moi; nafs al-ammara: la nafs instigatrice du mal; nafs al-mutam'inna: nafs apaisée

nahy: interdictions

nakl: la tradition; la transmission

naks: manque; défaut; imperfection; perte

namaz: (salât); la prière rituelle faite cinq fois par jour.

nash: abrogé, abrogation.

nasîha: le bon conseil qu'on doit donner à l'autrui.

nass: bases scripturaires explicites.

na't: la qualification, la qualité, la description.

nihâya: la fin.

nikab: voile m

nikah: l'acte de mariage islamique.

ni'mâ: la faveur divine, la grâce, le bienfait

nisab: rapport; part; quotité; portion

niyya: intention; formulation intérieurement (dans le cœur) de l'intention pour une prière comme la salât, le jeûne, etc.

nubuwat: Prophétie.

nûr, nour, noor: lumière; lumière spirituelle

qadar: destin.

qadîm: préexistant absolu; éternel; immuable.

qalb: le cœur.

qiyyâs (al-qiyyâs): le raisonnement analogique; analogie légale

qiyyâs (al fuqahâ): analogie légale établie par les jurisconsultes en Islâm; conclusion tirée par un mujtahid en comparant une affaire non-précise à celle qui est citée clairement par les nass ou ijmâ.

qiyyâs-i mantiqî: syllogisme.

qudra: puissance; puissance déterminante

quds: la sainteté.

qudsî: sacré

Quraysh: Les descendants d'Ismaël alaihissalâm, le fils d'Abrahîm alaihissalâm et ancêtres de notre Prophète "sallallahu alaihi wa sallam".

qurb: la proximité.

Rabb: Seigneur, Créateur, Eternel; Allâhu ta'âlâ.

Ar-Rahmân: le Tout Miséricordieux

Ar-Rahîm: le Très Miséricordieux

rahma: miséricorde

rak'at: unité de salât.

Rassouîl: Envoyé; Messager d'Allâhu ta'âlâ.

Rasûlullâh: Muhammad alaihissalâm; le Messager, le Prophète d'Allah Le Très-Haut.

râwi: transmetteur de hadith

râziq: Qui pourvoit à la subsistance

razzaq: Qui ne cesse de pourvoir, de substanter

ri'iâya: la vigilance

ridâ: le consentement, l'agrément

riwâya: chaîne de transmissions; rapports

riyâda: ascèse méthodique; mortification de sensualité

Rub'i dâira: Quadrant, Astrolabe

rûh: l'esprit.

rukhsa: facilité, la dispense, dont on n'use que par tiédeur.

rukû': inclination

Ru'yat: la vision du Créateur

sabab: pl. asbâb: les causes, les moyens, les raisons.

sabr: la constance.

sâdiq: fidèle; véridique; sincère; loyal

sahîh: sain, véridique, authentique; valide

sajda: prosternation

Salaf as-salihîn: les pieux prédécesseurs

salât: prière rituelle.

sâlih: pieux, vertueux

sâlik: voyageur

sâlnâma: annuaire officiel

saqîm: malade

sawâb / thawâb: récompense; œuvre pieuse; profit

sayyîd: un descendant de Hadrat Husein, le petit-fils de Rasûlullâh.

shafâ'a: intercession.

shahada: profession de foi; attestation; témoignage; martyre.

shâhid: témoin

sharî'a: la Loi musulmane [la Loi divine, révélée dans le Qur'an al-karîm, complétée par la Sunna et le consensus de la Communauté].

sharîf: honorable, honoré, glorieux, saint, sacré, bénî || descendant de Muhammad alaihißâlâm

shirk ou chirk: associationnisme, polythéisme; idolâtrie

shuhûd: contemplation spirituelle

shukr: reconnaissance; remerciement

sidq: la véracité, vérité, sincérité, loyauté, droiture, vêridique.

siddîq: le très sincère, le vêridique

sifât: attribut

Sifât dhâtiyya: Attributs de l'Essence

Sifât ilâhî: Attribut Divin

Sifât thubûtiyya: attributs de Perfection

Sirât: Pont au jour du Jugement Dernier.

sîrr: secret

sobh: matin

sohba: la compagnie, la guidance spirituelle.

sourate: chapitre du Qur'an al-karîm.

sulahâ': les pieux

suluk: cheminement spirituel

Sunna: la tradition de Rasûlullâh; tradition prophétique.

surûr: la liesse.

tâ'at: l'obéissance.

tabarrouk: recherche de bénédiction (auprès d'un walî, d'un pieux vertueux)

tâbi'ûn: les suiveurs; Tâbi' al-Tâbi'în: la génération qui suit les Tâbi'ûn.

tafakkur: la pensée; la réflexion

tafsîr: exégèse; livre, science d'exégèse du Qur'an al-karîm.

taghout: idole

tahlîl (at-tahlîl): affirmation de l'unicité

tahmîd (at-tahmîd): la louange

tahrîf: interpolation

takbîr (at-takbîr): proclamation, formulation de la Grandeur d'Allah Le Tout Puissant

talâq: répudiation, divorce

talfîq: syncrétisme; éclectisme; mélange; fusion; recherche et mélange des rukhsa, des facilités sur les principes et préceptes de quatre grandes écoles de l'Islâm Ahl al-sunna, lequel n'est pas permis en Islâm.

tamkin: l'affermissement dans le temps

tanzîh-(at-tanzîh): transcendance

taqlîd: suivisme; imitation; suivre; se conformer à

taqwîn: Genèses (l'Ancien Testament).

taqwâ: la piété.

tasawwouf: soufisme ou mysticisme défini par l'Islâm.

tasbîh: glorification || chapelet

tasfiya: la purification

taslîm: la soumission totale.

tasniya: Deutéronome dans l'Ancien Testament.

tawadu: la modestie.

tawâf: la circumambulation

tawakkul: la remise confiante en Allah Le Très-Haut;

s'appuyer sur Allâhu ta'âlâ; s'en remettre entièrement au Créateur.

tawassul: demande, imploration, invocation, supplication par la mention du nom béni du Messager d'Allah Le Très-Haut "sallallahu alaihi wa sallam" ou de l'awliyâ, des saints; invocation, imploration ou demande faite à Allah Le Tout Puissant pour la faveur, pour l'honneur des Serviteurs bien-aimés.

tawâatur: transmission d'une façon successive par de nombreuses personnes; rapport fiable transmis d'une façon authentique

tawba: le repentir; la conversion, retour à Allâhu ta'âlâ.

tawhîd: profession de foi; unicité d'Allah Le Tout-Puissant; professer, reconnaître l'Unicité divine; unicité

ta'wil: interprétation.

tawqîf: révélé

ta'zîm: la révérence.

ta'zîr remontrance sévère, sanction, peine discrétionnaire]

ta'zkiya: la purgation

teblîgh: délivrer le message

thawâb / sawâb: récompense; œuvre pieuse; profit

'ubûdiyya: le servage, la condition de serviteur.

'ulûhiyya: la divinité

ulu'l-azm: doué de fermeté; Prophète doué de fermeté

umma, oumma: la Communauté, Nation

uqnûm: hypostase

uqûbât: code pénal

'urf; al-'urf: us et coutumes.

usûl science; méthodologie; principes; (**'ilm al-usûl**): la science des principes fondamentaux

usûl-al din: principes du Droit; sciences fondamentales de l'Islâm; science sur les principes du Droit, de la religion.

usûl al-tafsîr: science de l'Exégèse, fondements de l'Exégèse

wahdaniyya: l'unicité.

wahy: révélation faite à un Prophète par Allâhu ta'âlâ.

wajd: l'extase.

wajh: face; essence

wajîb: le nécessaire.

wajibul wujûd: existence nécessaire, indispensable, essentielle; Etre essentiel.

walî (pl. awliyâ): le saint, celui qu'Allâhu ta'âlâ a pris en charge et placé sous sa protection spéciale.

waqf: fondation pieuse à laquelle sont attribués des revenus destinés à en assurer le fonctionnement.

waqt: période; instant.

wara': le scrupule.

wilâya (pl. wilayât): la sainteté.

wujûd: existence; essence; être; (aussi, la découverte, le fait de trouver, par opposition à la recherche (talab))

wusul: la connexion

Ya'jûj et Ma'jûj (Gog et Magog): Il est écrit dans le Qur'an al-karîm que Yâ'juj et Ma'jûj (Gog et Magog) étaient deux peuples méchants à une époque bien avant, qui restèrent derrière une muraille et qui se répandront sur terre vers la fin du monde. Considérant que les recherches archéologiques ont trouvé des cités enfouies sous terre et des fossiles marins sur les cimes des montagnes, cette muraille ne doit pas être à l'air libre et ces peuples ne doivent pas être nombreux aujourd'hui. On peut penser le fait que, de même que des milliers de millions de gens d'aujourd'hui sont issus de deux personnes, de même ces peuples se répandront sur terre se multipliant à partir de quelques personnes et personne ne sait où elles sont.

yaqîn: la certitude.

Zabûr: (les psaumes)

zâhid: dévoué aux prescriptions religieuses

zâhir: ce qui est extérieur, manifeste, par opposition à caché (bâtin).

zakât: l'aumône légale

zamân: le temps

zinâ: fornication

zindîq: impie; renégat, hérétique hypocrite; mécréant

zuhd: renoncement; détachement; abandon

University of Southeastern Philippines
College of Arts and Sciences
Bago-Oshiro, Davao City 9501
PHILIPPINES

HAKIKAT KITABEVİ
Darüşşefaka Cad. No. 53
FATİH-İSTANBUL
TURKEY

Cher Frère Musulman,

J'ai reçu les livres. Je vous remercie beaucoup. Je suis très content car je sais qu'Allah a accepté mes prières (pour quelques livres sur l'Islâm). Quand j'ai lu ces livres, j'ai appris des choses importantes que je ne connaissais pas du tout avant. J'ai lu beaucoup de livres auparavant mais je constate que vos oeuvres contiennent des choses vraiment importantes et faciles à comprendre. J'apprécie beaucoup l'auteur de ces livres et je prie à Allah afin qu'IL lui soutienne et lui récompense.

Cher frère, je vous prie de m'envoyer d'autres livres. Car je veux servir l'Islâm en l'expliquant aux gens. Il-y-a quelques ans seulement, j'étais le problème de la famille parce que je n'obéissais pas à l'Islâm. Mais quand mon père est mort, j'ai décidé de me corriger. Je comprend maintenant que toute existence a une fin.

S'il vous plaît envoyez d'autres livres sur l'Islâm que vous jugez nécessaires pour nous. Puisse Allah vous bénir tous et vous soutenir afin que vous puissiez continuer à envoyer des livres au monde entier. Puisse Allah aussi augmenter les services de votre organisation. Merci beaucoup.

Votre soeur en Islâm,
NORAIDA S.DIWAN

K.NADIR
P.O.Box 10715
ST. THOMAS, VIRGIN ISLANDS
U.S. 00801

HAKIKAT KITABEVİ
Darüşşefaka Cad. No. 53
FATİH-İSTANBUL
TÜRKİYE

Très cher ami,
Assalamu alaikum

Après mes louanges à Allah, je prie pour que cette lettre vous parvienne en de bonnes conditions de santé. Depuis ma dernière correspondance avec vous, je ne puis m'empêcher de penser sur vous et vos œuvres. Le savoir que j'ai pu tirer de l'édition Endless Bliss et de vos autres publications est vraiment immense.

D'autre part ce qui me paraît formidable est le fait qu'au fur et à mesure qu'on lit ces ouvrages, nos connaissances augmentent. Je remarque qu'ils ne sont pas ouverts à tous, car les attaques contre l'imitation (taqleed) et les sectes (madhhabs) restent considérable. Récemment, J'ai quitté les Etats-Unis et j'habite maintenant aux Caraïbes, plus précisément aux Virgin Islands. Les Virgin Islands sont une colonie des Etats-Unis.

Je voudrais bien que vous m'envoyez d'autres copies de la série Endless Bliss à partir du tome I, et aussi d'autres petits livres. Je suis très sûr qu'il-y-a dans cette région des frères qui jouiront de ces publications.

Je vous remercie d'avance et vous demande de prier pour moi et ma famille.

Was Salam
Khalid A. Nadir

LIVRES PUBLIÉS PAR HAKÎKAT KİTÂBEVİ

EN FRANÇAIS:

- 1– L'Islam et la Voie de Sunna, 160 pp.
- 2– Foi et Islam, 160 pp.
- 3– Islam et Christianisme, 304 pp.
- 4– L'évidence de la Prophétie, et les Temps de Prières, 144 pp.
- 5– Ar-radd al Jamil, Ayyuha'l-Walad (Al-Ghazâlî), 96 pp.
- 6– Al-Munqid min ad'Dalâl, (Al-Ghazâlî), 64 pp.

ENGLISH:

- 1– Endless Bliss I, 304 pp.
- 2– Endless Bliss II, 400 pp.
- 3– Endless Bliss III, 336 pp.
- 4– Endless Bliss IV, 432 pp.
- 5– Endless Bliss V, 512 pp.
- 6– Endless Bliss VI, 352 pp.
- 7– The Sunni Path, 128 pp.
- 8– Belief and Islam, 128 pp.
- 9– The Proof of Prophethood, 144 pp.
- 10– Answer to an Enemy of Islam, 128 pp.
- 11– Advice for the Muslim, 352 pp.
- 12– Islam and Christianity, 336 pp.
- 13– Could Not Answer, 432 pp.
- 14– Confessions of a British Spy, 128 pp.
- 15– Documents of the Right Word, 496 pp.
- 16– Why Did They Become Muslims?, 304 pp.
- 17– Ethics of Islam, 240 pp.
- 18– Sahaba 'The Blessed', 560 pp.
- 19– Islam's Reformers, 320 pp.
- 20– The Rising and the Hereafter, 112 pp.
- 21– Miftah-ul-janna, 288 pp.
- 22– Book of Namâz, 240 pp.
- 23– O Son, 352 pp.

DEUTSCH:

- 1– Islam, der Weg der Sunnit, 128 Seiten
- 2– Glaube und Islam, 128 Seiten
- 3– Islam und Christentum, 352 Seiten
- 4– Beweis des Prophetentums, 160 Seiten
- 5– Geständnisse von einem Britischen Spion, 176 Seiten
- 6– Islamische Sitte, 288 Seiten

SHQIP:

- 1- Besimi dhe Islami, 96 fq.
- 2- Libri Namazit, 208 fq.
- 3- Rrefimet e Agentit Anglez, 112 fq.

ESPAÑOL:

- 1- Creencia e Islam, 112.
- 2- Libro Del Namâz, 224.

ПО РУССКИ:

- 1- Всем Нужная Вера, (128) стр.
- 2- Признания Английского Шпиона, (128) стр.
- 3- Китаб-ус-Салат (Молитвенник) Книга о намазе, (224) стр.
- 4- О Сын Мой, (256) стр.
- 5- Религия Ислам, (320) стр.

BOSHNJAKISHT:

- 1- Iman i Islam, (128) str.
- 2- Odgovor Neprijatelju Islama, (144) str.
- 3- Knjiga o Namazu, (192) str.
- 4- Nije Mogao Odgovoriti, (432) str.
- 5- Put Ehl-i Sunneta, (128) str.
- 6- Ispovijesti Jednog Engleskog Spijuna, (144) str.